

RAPPORT DU DIRECTOIRE
RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Annuel 2011



ENIM

SOMMAIRE

I.	Rapport du Directoire 2011	1
I.1	Rapport général du Directoire	1
	Événements et faits marquants 2011	1
	Résultats du Groupe	5
	Financement du Groupe – Trésorerie	9
	Recherche et Développement	9
	Stratégie et Perspectives	10
	Comptes sociaux	12
	Titre en Bourse	13
	Programme de rachat d'actions	14
I.2	Organes d'administration, de direction et de surveillance	15
I.3	Données sociales et environnementales	21
I.4	Propositions du Directoire à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	25
I.5	Comptes consolidés	27
I.6	Comptes sociaux	67
I.7	Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	95
I.8	Attestation des personnes responsables	102
II.	Rapports du Conseil de Surveillance	103
II.1	Rapport du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire	103
II.2	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	104
III.	Rapports des Commissaires aux Comptes	109
III.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	109
III.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	110
III.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	111
III.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne et la gestion des risques	113
III.5	Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.	114
IV.	Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois (avril 2011 à avril 2012)	115

I.1 — RAPPORT GÉNÉRAL DU DIRECTOIRE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE 2011

VUE D'ENSEMBLE DU GROUPE

Le Groupe CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique, et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'Environnement, de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie.

Génie thermique, mécanique, robotique, contrôle-commande, usinage de pièces de grandes dimensions, ergonomie sont quelques-uns des savoirs sur lesquels repose la capacité d'innovation de CNIM, moteur de sa croissance. Le Groupe, fondé il y a 156 ans, s'appuie sur un actionariat familial stable, garant de son développement. CNIM emploie 2 660 collaborateurs dans 14 pays pour un chiffre d'affaires 2011 de 665 millions d'euros. Avec 58,5 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, CNIM, coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris – Compartiment B, appartient à la catégorie des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) qui se caractérisent par leurs performances à l'international, leur capacité d'entreprendre, leur agilité commerciale et sont réputées pour leur contribution au développement et à la compétitivité de l'économie française.

Les trois secteurs d'activités de CNIM :

Environnement

CNIM est l'un des grands spécialistes européens de la valorisation énergétique et propose des solutions s'intégrant dans un processus multi-filières pour maîtriser les principales étapes du cycle du traitement des déchets et de la biomasse. Le secteur Environnement regroupe les activités de :

- conception, réalisation et exploitation de centres de valorisation énergétique des déchets ;
- traitement des fumées au travers de la filiale LAB.

Innovation & Systèmes

Ce secteur, qui comprend la Division Systèmes Industriels de CNIM et les filiales Bertin, développe et réalise des produits et des systèmes à fort contenu technologique dans les domaines de la Défense, de l'Énergie, des Sciences du Vivant et de l'Industrie. La Division Systèmes Industriels regroupe l'entité située à la Seyne-sur-Mer, CNIM Systèmes Industriels, la filiale chinoise de CNIM (CTE) et les autres filiales issues du domaine Transport, dont certains contrats de fourniture d'escaliers mécaniques se poursuivent dans les mois à venir. La Division Systèmes Industriels et Bertin fonctionnent en étroite synergie technique et commerciale dans les domaines de la Défense et de l'Énergie, en proposant aux grands clients des prestations pouvant couvrir la recherche, le développement, la fabrication, l'installation, la mise en service et la maintenance de systèmes innovants.

Énergie

CNIM Babcock Services, Babcock Wanson et la Division Énergie Solaire proposent aux industriels et aux collectivités locales des solutions globales pour l'optimisation du fonctionnement des installations de production d'énergie à base de combustibles fossiles, de biomasse ou de solaire. Des systèmes et équipements sur mesure, respectueux de l'environnement, ainsi que des

services de maintenance et d'exploitation constituent le panel de prestations de ce secteur. Dans le domaine du solaire thermodynamique pour la production d'électricité, de vapeur process, de froid ou d'eau douce, CNIM peut intervenir comme ensemblier, fournissant clés en main la centrale solaire à concentration, ainsi que comme exploitant ou concessionnaire.

ÉVÉNEMENTS ET FAITS MARQUANTS DE 2011

À retenir :

Livraison à la Marine nationale des deux premiers EDA-R (Engin de Débarquement Amphibie-Rapide)

L'EDA-R est basé sur le concept de Landing Catamaran (L-CAT) breveté et développé sur fonds propres par CNIM. Destiné à la mise à terre de troupes, de véhicules et de matériels à partir des Bâtiments de Projection et de Commandement (BPC) de la Marine nationale, il autorise le débarquement sur n'importe quelle plage en l'absence d'infrastructure portuaire. Une capacité de chargement de 80 tonnes, une vitesse d'une vingtaine de nœuds en pleine charge, supérieure à celles des chalands traditionnels, et une grande mobilité caractérisent ce bâtiment dont deux nouveaux exemplaires seront livrés courant 2012.

Au Royaume-Uni, CNIM construira les centres de valorisation énergétique des déchets de quatre nouveaux clients

Les centres de Waste Recycling Group dans le Comté du Lincolnshire, de Viridor pour celui d'Oxfordshire et de Veolia Environmental Services pour le comté de Staffordshire seront construits en partenariat avec Clugston. Pour celui de SITA UK dans le Suffolk, CNIM est partenaire de Lagan. Ces contrats illustrent la pertinence de la stratégie de CNIM menée outre-Manche depuis la fin des années 1980 et placent le Groupe en tête du marché britannique de la valorisation énergétique.

50 ans au service de la Force Océanique Stratégique

CNIM a célébré le 50^e anniversaire de son entrée au service de la Dissuasion. Grâce à la continuité de ses efforts de recherche et développement dans le domaine du nucléaire, des matériaux et procédés de soudage, sa maîtrise d'une large gamme de technologies et de savoirs, CNIM entend continuer d'être un élément moteur de la modernisation des systèmes de lancement des missiles qui équipent les sous-marins nucléaires français lanceurs d'engins.

CNIM et Martin GmbH fêtent 50 ans de partenariat technologique et commercial

Les grilles de combustion Martin équipent un tiers des centres de valorisation des déchets dans le monde. La fructueuse collaboration entre les deux entreprises s'illustre par la réalisation de 275 lignes de traitement thermique des déchets pour de grandes métropoles telles que Paris, Londres, Bruxelles, Moscou,

Porto, Bilbao, Turin ou Bakou. CNIM est partenaire exclusif de Martin pour l'Europe (Scandinavie, Allemagne et Autriche exceptées), l'Afrique du Nord, le golfe Persique et l'Amérique du Sud.

Construction et exploitation d'un nouveau centre de valorisation énergétique de biomasse à Nesles

Signature d'un contrat pour la construction de l'unité de cogénération du centre de Nesles dans la Somme et de son exploitation pour une durée de vingt ans. CNIM participe à un niveau minoritaire au capital de la Société de projet *Kogeban* créée pour ce contrat. Opérationnel en 2014, le centre traitera 240 000 tonnes de biomasse par an avec une ligne de 29,6 t/h.

Remplacement de 36 000 tubes d'un condenseur de chaudière

Pour SNET à Gardanne (Bouches-du-Rhône), filiale de E-ON France, CNIM Babcock Services réalise une importante opération de retubage du condenseur d'une chaudière de 600 MW. Un chantier exceptionnel qui impliquera plus de 100 personnes travaillant en simultané.

Pour optimiser l'exploitation des chaufferies, Babcock Wanson innove avec le téléservice BW e-Manage

Le concept de chaufferie globale de Babcock Wanson allie le développement de produits à haut rendement énergétique à une gamme de services sur mesure. Le système de télésurveillance BW e-Manage permet de superviser à distance les chaufferies, d'anticiper les anomalies de fonctionnement ou de consommation, afin d'agir de manière prédictive et préventive. BW e-Manage, diminue considérablement les coûts d'exploitation en réduisant le recours à des exploitants externes ou la mobilisation d'équipes en interne.

Bertin étend son périmètre technologique et commercial

Bertin rachète son partenaire Vecsys, spécialiste du traitement de l'information, et renforce son positionnement dans le Traitement Automatique du Langage et des Contenus. Avec l'ouverture de sa filiale située à Rockeville près de Washington, Bertin attaque le marché de la R&D nord et sud-américaine avec ses équipements de laboratoire Precellys et Coriolis.

REVUE PAR SECTEUR

Environnement

• Valorisation des déchets

Le marché en 2011

Le ralentissement économique qui s'est poursuivi en 2011 s'est traduit par une baisse de l'activité industrielle et un fléchissement de la consommation des ménages, avec notamment pour

effet une diminution de la production de déchets. Par ailleurs, les collectivités locales, soucieuses de la maîtrise de leurs dépenses, sont restées attentives à l'affectation de leurs investissements. Pour autant, ce contexte général n'a pas vraiment eu d'impact au Royaume-Uni et en Europe du Nord, marchés traditionnels de CNIM, où les activités de conception, réalisation et exploitation de centres de valorisation des déchets ont bien résisté et ont fait preuve de dynamisme.

Principales commandes et réalisations

Au Royaume-Uni

CNIM s'est vu confirmer en 2011 la commande de 4 réalisations :

- pour le compte de Waste Recycling Group : construction clés en main (en partenariat avec Clugston pour le génie civil) du centre de valorisation des déchets de North Hykeham dans le Lincolnshire. L'usine sera opérationnelle tout début 2014 et traitera 150 000 tonnes de déchets résiduels par an avec une seule ligne de 19 t/h ;
- pour la Société Viridor, construction clés en main (en partenariat avec Clugston pour le génie civil) du centre d'Ardley dans le comté d'Oxford. La livraison est prévue fin 2014. Le centre, conçu pour produire chaleur et électricité est équipé de deux lignes de plus de 19 t/h et aura une capacité de traitement de 300 000 tonnes de déchets par an. Il produira 25 MW d'électricité ;
- pour Veolia Environmental Services, construction clés en main (en partenariat avec Clugston pour le génie civil) du centre de valorisation des déchets de Four Ashes dans le sud du comté de Staffordshire. Équipé de 2 lignes de 20 t/h et d'une capacité de traitement de 300 000 tonnes de déchets par an pour une production électrique de 27 MW, l'usine traitera également les déchets en provenance d'autres localités : ceux des "Metropolitan Borough Councils" de Sandwell et Walsall et du "County Council" du Warwickshire. Il est prévu de le raccorder ultérieurement à un réseau de chaleur de 15 MWth ;
- pour SITA UK, construction clés en main (en partenariat avec Lagan pour le génie civil) du centre de valorisation des déchets de Great Blakenham dans le Suffolk. Dessinée par le célèbre architecte Sir Nicholas Grimshaw, l'usine sera mise en service fin 2014. Les 2 lignes de 15,8 t/h traiteront 250 000 tonnes de déchets par an.

En France

– Signature d'un contrat de construction de l'unité de cogénération en énergie renouvelable du centre de Nesles dans la Somme et de son exploitation pour une durée de vingt ans. CNIM participe à un niveau minoritaire au capital de la Société de projet *Kogeban* créée pour ce contrat qui s'inscrit dans le cadre réglementaire CRE II pour la production d'électricité à partir de biomasse. Opérationnel en 2014, le centre récupérera l'énergie de la combustion de 240 000 tonnes de bois et de paille par an avec une ligne d'une capacité de 29,6 t/h.

– Renouvellement du contrat d'exploitation du centre de traitement des déchets de Thiverval dans les Yvelines, exploité par CNIM depuis 1974.

• Traitement des fumées – LAB

Le marché en 2011

En 2011, le marché a été affecté par une frilosité des investisseurs potentiels à s'engager sur de nouveaux projets et par la crise européenne de la dette. Malgré ces conditions de marché peu favorables, le carnet de commandes pour LAB affiche une augmentation de l'ordre de 50% par rapport à 2010 grâce à une activité commerciale dynamique notamment au Royaume-Uni et en Europe du Nord.

Principales commandes et réalisations

Nouveaux projets dans le cadre des réalisations Groupe :

- au Royaume-Uni, LAB va mettre en place sur les 4 nouveaux centres de valorisation énergétique des déchets que CNIM réalise clés en main un traitement des fumées performant du type SecoLAB®,
- en France, LAB fournit ses équipements de dépoussiérage à la centrale de cogénération à partir de biomasse de Nesles (projet Kogeban) que CNIM réalise également clés en main.

Nouveaux projets contractés directement par LAB SA :

- en Scandinavie, LAB SA a remporté deux contrats importants pour des lots clés en main de traitement des fumées destinés à des nouvelles lignes dans des centres de valorisation énergétique de déchets, à savoir Kara – Roskilde près de Copenhague (Danemark) et Vantaan Energy – Helsinki (Finlande) ;
- en France, au Royaume-Uni et en Chine, renouvellement et mise en conformité par LAB Service de systèmes de traitement des fumées dans des usines existantes : Rambervillers et Ivry (France), Teeside (Royaume-Uni), Taixing et Chengdu (Chine).

Innovation & Systèmes

• Division Systèmes Industriels

Le marché en 2011 et les principales commandes

Malgré le très net ralentissement du marché nucléaire civil, fortement impacté par l'accident de Fukushima, la prise de commandes est en forte croissance grâce en particulier aux nouveaux contrats notifiés dans le domaine de la Dissuasion et au lancement des travaux de CNIM pour le programme Réacteur expérimental Jules Horowitz, piloté par le CEA.

Faits marquants/réalisations

Dans le domaine de la projection maritime, CNIM a livré le premier bateau de type EDA-R (engin de débarquement amphibie rapide) à la Marine nationale. L'EDA-R, aux performances uniques, a été employé avec succès en février 2012 dans le cadre d'un exercice opérationnel conduit avec la Marine américaine.

Dans le domaine de la projection terrestre, l'année 2011 a permis de définitivement qualifier avec l'Armée de Terre, la série de

systèmes SPRAT (Systèmes de Pose Rapide de Travure). Cette validation permettra la livraison en 2012 de 7 systèmes SPRAT aux forces armées. Dans le domaine du nucléaire civil, 2011 a été pour CNIM une année de forte activité de réalisation avec la fourniture pour Areva de la 240^e station d'enrichissement de l'usine Georges Besse 2 et la fourniture du chariot d'évacuation de combustible usagé pour le réacteur EPR finlandais.

• Bertin

Le marché en 2011

Malgré un contexte morose, marqué par la crise budgétaire et des investissements industriels timorés en Europe et en France notamment, Bertin Technologies, sollicité par des clients de haut niveau sur des projets exigeants, qu'il s'agisse de thérapies cellulaires, de biodéfense, d'énergies renouvelables ou encore de programmes spatiaux, confirme sa place de tout premier plan sur la scène de l'innovation industrielle.

Signe de sa vitalité et de sa volonté d'aller toujours de l'avant, Bertin s'est agrandi en 2011 : d'abord avec le rachat d'un de ses partenaires dans le traitement de l'information, la Société Vecsys, puis avec la création d'une filiale aux États-Unis, Bertin Corp.

Principales commandes

Défense et Sécurité

Drone d'observation : Bertin Technologies livre à la Sécurité Civile française son premier Système Technologique de Surveillance Aérienne (STSA).

Pharmacologie ou pharmaceutique et Sciences du Vivant

Équipements de laboratoire : Bertin Technologies lance Minilys, un nouveau broyeur d'échantillons biologiques à petits volumes.

Nouveaux médicaments : Bertin Pharma, filiale de Bertin Technologies spécialisée dans les services à la Recherche et Développement pharmaceutique, évalue la sécurité du premier médicament expérimental contre le syndrome de Sanfilippo (maladie orpheline).

Énergie et Environnement

Énergie Solaire : Bertin Technologies enregistre cinq nouvelles commandes de stations de mesure de la ressource solaire en Afrique et au Moyen-Orient.

Aérospatial

Ergonomie et Facteur Humain : Bertin Technologies devient le prestataire direct d'Airbus pour la Certification Facteur Humain de ses cockpits.

Technologies pour le spatial : Astrium Crisa choisit Bertin Technologies pour le développement d'un sous-ensemble optique du lidar atmosphérique dans le cadre du programme *Living Earth* de l'ESA (European Space Agency).

Énergie

• CNIM Babcock Services

Les producteurs d'énergie et grands industriels qui avaient différé d'importants projets de maintenance de leurs installations thermiques, ont pour des raisons de maintenance stratégique, relancé nombre de ces projets mis en sommeil sous la pression du contexte économique.

Cet effet conjoncturel, ajouté à ses atouts exclusifs sur des marchés pourtant très concurrentiels :

- proximité avec ses clients grâce à un réseau de neuf agences régionales ;
 - savoir-faire de conception, de fabrication et de retour d'expérience unique ;
 - capacité à se placer en amont des projets ;
- a permis à CNIM Babcock Services d'enregistrer à nouveau pour l'année 2011 une croissance de ses prises de commandes (+ 10 %) en particulier sur le marché français.

CNIM Babcock Services démarre ainsi l'année 2012 avec un carnet de commandes supérieur à six mois d'activité.

Les faits marquants à retenir :

- une stratégie volontaire de fidélisation de ses grands clients par des services innovants notamment chez les producteurs d'électricité a permis à CNIM Babcock Services de poursuivre sa progression sur le marché de la maintenance des centrales thermiques ;
- la recherche et la conquête réussie de nouveaux clients en particulier dans les industries du pétrole et de la pétrochimie ;
- le succès de nouvelles prestations de services permettant de répondre aux attentes des clients telles que les contrats d'interventions sur fuites chaudières garantissant aux clients une intervention en moins de douze heures.

Centrale SNET de Gardanne (E-ON France)

CNIM Babcock Services réalisera pour cette centrale une importante opération de réhabilitation du condenseur d'une chaudière de 600 MW.

Contrat d'interventions urgentes sur les fuites chaudières

Après avoir obtenu la reconduction de son contrat d'exclusivité des réparations de fuites chaudières sur l'ensemble des centrales thermiques à charbon de LA SNET (E-ON France), EDF Porcheville, Vitry et Martigues ont également attribué à CNIM Babcock Services des contrats de ce type.

Société de Raffinage de Dunkerque (S.R.D.)

CNIM Babcock Services va adapter trois chaudières de 60 t/h à la combustion de gaz naturel à la place du fioul lourd afin de les mettre en conformité avec les normes environnementales.

EXXON MOBIL à Port Jérôme

CNIM Babcock Services réalisera la modélisation, les études, la fabrication, le montage et le contrôle des performances pour remplacer les surchauffeurs et une partie des économiseurs sur deux chaudières de 240 t/h dont les conditions d'exploitation devaient évoluer pour réduire les rejets à l'atmosphère.

Importante opération de réhabilitation en Afrique de l'Ouest

CNIM Babcock Services remplacera un faisceau vaporisateur sur une chaudière de 120 t/h dans une raffinerie. Ce client représente un important potentiel d'activité pour les années à venir.

• Babcock Wanson

En 2011, les ventes ont progressé dans tous les pays où Babcock Wanson est implanté, à l'exception du Maroc. Le contrecoup du "printemps arabe" a eu pour conséquence le report de décisions dans plusieurs pays du Maghreb où Babcock Wanson Maroc intervient, mais également au Maroc même pour d'importants projets de réhabilitation.

Un fort développement des équipements à l'export

2011 est une excellente année à l'export. De nombreux industriels ont fait appel aux solutions globales de Babcock Wanson, en Algérie, au Cameroun, au Gabon, au Sénégal, à Madagascar, en Tunisie, en Australie, en Nouvelle-Calédonie ou encore au Pérou pour des chaudières à tubes de fumée. À cela s'ajoutent les ventes d'un incinérateur régénératif et d'une centrale à fluide thermique de 12 MW en Russie, et deux installations de destruction d'odeurs, l'une en Turquie et l'autre en Serbie.

En Algérie, Arcelor Mittal a commandé une chaudière à tubes de fumée pour son complexe sidérurgique d'Annaba et a également confié à Babcock Wanson le contrat de maintenance associé.

Des installations clés en main de production de vapeur

En Italie, Babcock Wanson Italiana réalisera pour Chemtex (production de bioéthanol) une centrale thermique clés en main.

Au Royaume-Uni, Babcock Wanson UK fournira une installation de production de vapeur pour un grand industriel américain de l'agroalimentaire et deux autres dans le secteur en croissance du recyclage des plastiques.

Accroissement des performances environnementales

En France, remplacement des quatre chaudières auxiliaires à eau surchauffée de la centrale EDF de Vazzio en Corse du Sud par quatre nouvelles chaudières équipées de brûleurs Babcock Wanson, dotées de meilleures performances énergétiques et environnementales.

Avec une augmentation importante de leurs ventes en 2011, les nouveaux brûleurs Babcock Wanson sont reconnus par les industriels comme des produits fiables et performants tant en termes de rendement que de protection de l'environnement.

Incinération des effluents gazeux et destruction des odeurs

En 2011, en plus des succès à l'export en Russie, Serbie et Turquie, plusieurs installations similaires ont été réalisées en Pologne et en France.

Services

Les services représentent aujourd'hui près de 70 % de l'activité globale des sociétés Babcock Wanson. Les prestations de maintenance liées à l'exploitation de chaufferies sont en développement continu. Les activités de location poursuivent, quant à elles, leur croissance.

• Division Énergie Solaire

En 2011, l'Espagne et les États-Unis ont été les pays les plus actifs dans la réalisation d'installations solaires. Mais la demande évolue et s'élargit.

Le Maroc a lancé un appel d'offres pour une grande centrale à Ouarzazate et l'Algérie s'est dotée d'un programme en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le Moyen-Orient montre de plus en plus d'intérêt pour ce type de technologie qui permet d'exploiter au mieux l'abondante ressource solaire dont il dispose.

D'autres pays, comme l'Inde ou l'Afrique du Sud, ont également la volonté de déployer ce type de solutions pour répondre à leur problème énergétique.

Faits marquants

eCare, le projet de centrale solaire thermodynamique du Groupe CNIM, a reçu le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Programme Énergies Renouvelables des Investissements d'Avenir.

CNIM a participé à deux dossiers Fasep : l'un porté par Bertin au Burkina Faso, l'autre porté par Sogreah en Macédoine.

RÉSULTATS DU GROUPE

ACTIVITÉ 2011

Commandes enregistrées en 2011

(en millions d'euros)	2010	2010 retraité ⁽¹⁾	2011
Environnement	314,8	314,8	614,8
Innovation & Systèmes	121,3	125,8	194,3
Énergie	114,3	114,3	123,5
Total Groupe ⁽²⁾	550,4	554,9	932,6

(1) La partie non cédée de l'activité Transport est intégrée à compter du 1^{er} janvier 2011 en activités poursuivies, au sein du secteur Innovation & Systèmes.

(2) Activités poursuivies.

Les commandes enregistrées en 2011 s'élèvent à 932,6 M€ contre 554,9 M€ en 2010 et 617,1 M€ en 2009.

Les prises de commandes du secteur Environnement ont quasiment doublé par rapport à l'exercice précédent.

La progression est également sensible pour le secteur Innovation & Systèmes : + 54 %.

Les commandes enregistrées par le secteur Énergie sont en progression de 8 % par rapport à 2010.

La décomposition par activité des prises de commandes 2011 est la suivante :

Environnement

Usines neuves clés en main : 528,4 M€

– Le Groupe a reçu la notification des ordres d'exécution relatifs à la fourniture clés en main de quatre unités de valorisation de déchets au Royaume-Uni.

– Une commande de chaudière biomasse a également été enregistrée en France, pour une unité dont l'exploitation sera assurée par CNIM.

Équipements de traitement de fumées (LAB) : 45,4 M€

– Deux commandes en Scandinavie ont été enregistrées en 2011.
– Cette activité sera également fortement impliquée dans la réalisation des contrats clés en main de valorisation de déchets obtenus au Royaume-Uni.

Exploitation et travaux de rénovation d'usines : 41,0 M€.

Innovation & Systèmes

CNIM Division Systèmes Industriels : 141,0 M€

Les commandes 2011 pour cette Division concernent principalement :

- la réalisation de travaux pour le réacteur expérimental "Jules Horowitz" ;
- une commande significative dans le domaine de la Dissuasion ;
- le programme Laser Mégajoule.

Sous-groupe Bertin : 53,3 M€

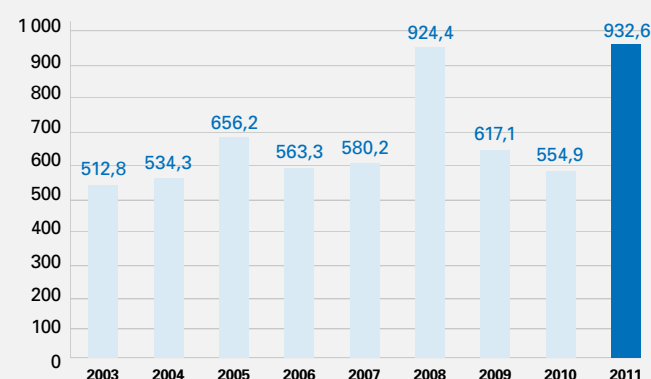
Énergie

CNIM Babcock Services : 40,4 M€

Sous-groupe Babcock Wanson : 83,1 M€

Pour l'ensemble du Groupe, le niveau d'enregistrement de commandes en 2011 (activités poursuivies) correspond à un niveau historiquement élevé.

Commandes enregistrées (en M€)



Nota : les montants relatifs aux années 2003 à 2009 correspondent aux données publiées à chaque exercice, pour les activités poursuivies.

Évolution du carnet de commandes par secteur d'activité en 2011

(en millions d'euros)	RÉEL 2011				
	Carnet 01.01.2011	Carnet 01.01.2011 retraité ⁽¹⁾	Commandes	CA	Carnet 31.12.2011
Environnement	526,2	526,2	614,8	374,3	766,7
Innovation & Systèmes	235,5	324,1	194,3	174,6	343,8
Énergie	33,1	33,1	123,5	116,1	40,5
Total Groupe ⁽²⁾	794,8	883,4	932,6	665,0	1 151,0

(1) La partie non cédée de l'activité Transport est intégrée à compter du 1^{er} janvier 2011 en activités poursuivies, au sein du secteur Innovation & Systèmes. Ceci conduit à ajuster de 88,6 M€ à la hausse le carnet de commandes des activités poursuivies au 1^{er} janvier 2011.

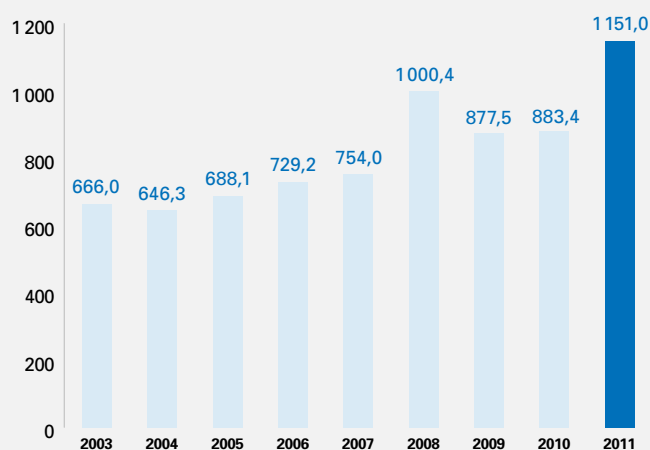
(2) Activités poursuivies.

Le carnet de commandes correspond à 21 mois du chiffre d'affaires 2011 :

- 25 mois pour le secteur Environnement ;
- 24 mois pour le secteur Innovation & Systèmes ;
- 4 mois pour le secteur Énergie.

Ce carnet correspond à un plus haut historique pour le Groupe CNIM.

Carnet de commandes Groupe CNIM (en M€)



Nota : les montants relatifs aux années 2003 à 2009 correspondent aux données publiées à chaque exercice, pour les activités poursuivies.

COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis 2005, les comptes du Groupe sont présentés en normes IFRS. Les principales évolutions relatives à ces normes sont présentées en Note I de l'annexe des comptes consolidés.

Le compte de résultat de l'exercice 2011 est résumé ci-dessous :

(en millions d'euros)	2010	2010 retraité ⁽¹⁾	2011
Chiffre d'affaires	633,1	641,9	665,0
Résultat opérationnel	28,4	26,8	24,5
Produits/coûts financiers	(1,0)	(0,8)	(1,9)
Autres produits et charges financiers	1,7	1,7	(0,8)
Résultat financier total	0,7	0,9	(2,7)
Sociétés mises en équivalence	1,2	1,2	11,5
Résultat avant impôts	30,3	28,9	33,3
Charges d'impôts	(7,6)	(6,8)	(6,5)
Résultat net des activités poursuivies	22,7	22,1	26,8
Résultat des activités abandonnées	(8,1)	(7,5)	(5,9)
Résultat net de la période	14,6	14,6	20,9
Dont intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,3
Résultat net (part du Groupe)	14,6	14,6	20,6

(1) Activité Transport non cédée, réintégrée en activités poursuivies.

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par secteur d'activité

(en millions d'euros)	2010 retraité			2011		
	CA	RO	RO/CA	CA	RO	RO/CA
Environnement	341,6	21,9	6,4 %	374,3	28,6	7,6 %
Innovation & Systèmes	186,7	0,1	-	174,6	(6,9)	(3,9) %
Énergie	113,6	4,8	4,2 %	116,1	2,8	2,4 %
Total Groupe	641,9	26,8	4,2 %	665,0	24,5	3,7 %

Le chiffre d'affaires global du Groupe est en progression de 3,6 % par rapport à 2010 :

- + 10 % pour le secteur Environnement ;
- - 6,5 % pour le secteur Innovation & Systèmes ;
- + 2,2 % pour le secteur Énergie.

La rentabilité opérationnelle du Groupe est de 3,7 % du chiffre d'affaires en 2011.

Le secteur Environnement progresse par rapport à 2010.

Le résultat du secteur Innovation & Systèmes est pénalisé par :

- des difficultés de réalisation de contrats ;
- la poursuite des efforts de promotion de l'activité "projection maritime" ;
- un décalage de commandes dans le secteur nucléaire.

Le résultat opérationnel du secteur Énergie intègre, à compter du 1^{er} janvier 2011, le développement de l'activité Solaire.

Résultat financier

Le résultat financier était de 0,9 million d'euros en 2010. Il est de (2,7) millions d'euros en 2011.

L'évolution défavorable du résultat financier entre 2010 et 2011 résulte :

- d'un niveau plus élevé des frais financiers sur tirages du crédit moyen terme, suite au refinancement de fin 2010 ;
- d'impacts de change :
 - favorables en 2010, revalorisation d'en-cours en dollars canadiens dans le cadre de l'activité de CNIM Canada (activité Transport) ;
 - défavorables en 2011, essentiellement liés à l'inefficacité de la couverture de change sur le contrat de Budapest (activité Transport), compte tenu des reports de l'échéancier d'encais-

sements dans le cadre du décalage général du planning de réalisation de la ligne de métro concernée.

Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est en forte progression en 2011 à 11,5 M€.

La Société Energonut exploitant une usine d'incinération de déchets en Italie détenue à 40 % par le Groupe et consolidée par la méthode de mise en équivalence a obtenu en 2011 une subvention sur le prix du KWh électrique, rétroactive depuis 2008, impactant significativement son résultat annuel.

Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) passe de 14,6 M€ en 2010 à 20,6 M€ en 2011.

Le résultat des activités abandonnées (activité Transport) est de (5,9) M€ au 31 décembre 2011.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui étaient de 162,7 M€ en 2010 s'élèvent à 177,3 M€ en 2011.

FINANCEMENT DU GROUPE – TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie du Groupe en 2011 sont résumés ainsi :

(en millions d'euros)	2010	2011
Résultat net total	14,6	20,9
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	18,4	8,8
Marge brute d'autofinancement	33,0	32,3
Impôts et variation du BFR	(9,4)	19,6
Flux généré par l'activité	23,6	51,9
Flux net des investissements	8,2	4,2
Dividendes versés	(2,7)	(7,5)
Émissions/Remboursement d'emprunts	19,5	(51,9)
Autres	0,1	-
Flux liés aux financements	16,9	(59,4)
Intérêts financiers versés	(1,6)	(1,8)
Variation des taux de change	3,1	(0,2)
Variation de la trésorerie	50,2	(5,3)
Trésorerie de fin d'exercice	177,7	172,4
Trésorerie de début d'exercice	127,5	177,7
Variation de la trésorerie	50,2	(5,3)

La trésorerie du Groupe, nette de tout endettement, évolue comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2011
Équivalents de trésorerie	55,4	92,4
Disponibilités	138,8	91,1
Concours bancaires courants, comptes courants	(16,5)	(11,1)
Sous-total	177,7	172,4
Emprunts	(89,2)	(40,1)
Autres passifs financiers courants	(5,4)	(2,6)
	83,1	129,7

L'amélioration significative de la trésorerie nette de tout endettement (+ 46,6 M€) résulte :

- d'une marge brute d'autofinancement de 32,3 M€ ;
- d'une réduction du besoin en fonds de roulement de 19,6 M€ ;
- d'un flux positif sur les investissements, lié principalement :
 - à la cession en fin d'année 2011 de l'intégralité des parts détenues dans la société Energonut,
 - à 12,5 M€ d'investissements corporels et incorporels.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe, dans chacune de ses activités, vise l'excellence technologique en maîtrisant l'ensemble des technologies et des moyens industriels de haut niveau qu'il met en œuvre et en étant capable de lancer des produits innovants grâce à la créativité de ses équipes.

Secteur Environnement

Traitement des fumées

Le principal axe de développement a été l'achèvement de la réflexion et de l'industrialisation de la technologie VapoLAB®. Ce nouveau procédé breveté de type sec à la chaux conduit à une exploitation facilitée ainsi qu'à une réduction sensible de la consommation de chaux pour le traitement des gaz acides. Après de nouveaux essais industriels de validation à l'usine de Brême, ce procédé innovant a été proposé et retenu pour la rénovation du centre de Teeside au Royaume-Uni. Après sa mise en service à l'automne 2011, les premiers résultats obtenus donnent entière satisfaction par rapport aux valeurs attendues en termes de performance, de fiabilité et d'efficacité. L'intérêt de nos clients potentiels pour cette nouvelle technologie est grandissant. La réalisation d'un pilote de démonstration, le DemoLAB®, visant à améliorer les procédés existants en les passant en VapoLAB®, est programmée pour 2012. Le DemoLAB® pourra être transporté d'un site à l'autre pour des campagnes d'essais.

Secteur Innovation & Systèmes

CNIM Division Systèmes Industriels

La Division Systèmes Industriels conduit des travaux de recherche et de faisabilité pour maintenir ses compétences clés à l'état de l'art et développer des technologies et des produits en propre sur les marchés visés.

On peut citer à titre d'illustration, les thématiques de recherche suivantes :

Les systèmes de projection maritime

Architecture navale et concepts dérivés du L-CAT.

Les systèmes de projection terrestre

Architecture de systèmes de franchissement de brèches sèches et humides.

Les programmes électronucléaires

Travaux de recherche et d'analyse de concepts de systèmes de manutention, de transport et d'entreposage de combustibles usagés, ainsi que de mise au point de matériaux innovants.

Les grands instruments scientifiques

Recherches sur les procédés d'assemblage, de soudage et d'usinage pour la fabrication de pièces de grandes dimensions, visant des tolérances dimensionnelles très serrées et un temps de réalisation réduit.

Bertin

Les principaux développements ont concerné :

– **Sterilwave** : développé en partenariat avec le Groupe GC, ce système offre une solution innovante et économique pour la gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Installé directement sur les sites hospitaliers, il supprime le coût de transport des déchets entre le lieu où ils sont générés et celui où ils sont banalisés puis détruits.

– **La plateforme MediaCentric®** : fruit de l'expertise conjuguée de Bertin Technologies en traitement de l'information et de sa filiale Vecsys en traitement automatique de la parole et du langage, MediaCentric® est une plateforme qui couvre un processus complet de veille issue de Sources Ouvertes. Elle automatise notamment l'acquisition, le monitoring, l'exploration, l'analyse et la diffusion des contenus multimédias issus de TV/Radio satellitaires, des principales Web TV, des plateformes de partage vidéo et des réseaux sociaux.

Secteur Énergie

Babcock Wanson

Le centre de recherche EDF des Renardières a effectué en collaboration avec Babcock Wanson une série d'essais en vue d'évaluer les gains obtenus par le remplacement d'un brûleur deux allures par un brûleur micro-modulant. Les résultats obtenus montrent des gains deux fois supérieurs aux gains conventionnels estimés lors de l'élaboration de la fiche destinée à obtenir des certificats d'économies d'énergie. Ces résultats présentés à l'ATEE devront être confirmés par une expérimentation industrielle. La fiche correspondante pourrait ainsi être réévaluée et refléter parfaitement les véritables performances de ces brûleurs.

Développement avec Bertin de modèles mathématiques pour la maintenance prédictive et poursuite des développements conjoints sur les brûleurs très bas NOx.

Division Énergie Solaire

CNIM a poursuivi ses développements sur le pilote Fresnel installé à La Seyne-sur-Mer.

Ce programme a reçu de la part d'OSEO une aide à l'innovation.

Au cours de l'année 2011 se sont poursuivis les tests sur les composants mis en fonctionnement l'année précédente et de nouveaux composants comme un système de tracker simplifié et plus performant ou un nouveau récepteur ont été mis au point.

Enfin le traitement d'un grand nombre de données a permis de disposer d'un outil de prédiction de la performance en parfaite adéquation avec les mesures in situ.

D'autre part, une thèse portant à la fois sur l'amélioration du rendement thermodynamique des centrales par l'utilisation des hautes températures de vapeur et des systèmes de stockage performants a été lancée sous l'égide de CNIM. Cette thèse est réalisée en cotutelle entre l'Université de Provence (Aix-Marseille) et l'Université Technique de Vienne en Autriche.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

La vision stratégique du Groupe est définie par son statut d'ETI indépendante, performante et responsable. CNIM, qui intervient auprès de ses clients sur l'intégralité du cycle de vie d'ensembles technologiques et industriels à forte valeur ajoutée, entend s'imposer comme un acteur majeur dans les domaines de l'Environnement, l'Énergie, la Défense et la Sécurité :

- en maintenant sa compétitivité pour préserver le modèle d'activité qui fait son succès, à savoir assurer les moyens de financement à long terme et garantir durablement le développement de l'entreprise ;
- en s'adaptant à ses marchés et en poursuivant l'amélioration permanente du contenu de son offre ;
- en assurant sa croissance de façon organique ou par des acquisitions ;
- en optimisant les synergies entre les métiers afin de stimuler sa politique d'innovation, de diffuser les meilleures pratiques en interne et partager ses opportunités de développement.

Secteur Environnement

Valorisation des déchets

Les axes de développement opérationnel reposent sur :

- des perspectives de rénovation en France : les collectivités locales, dans un contexte de gestion rigoureuse de leurs dépenses, s'orientent vers des projets de rénovation de leurs centres de valorisation des déchets. Le Groupe CNIM suit avec attention cette tendance et est prêt à s'investir dans ces nouveaux projets ;
- le développement de l'activité à l'international : CNIM poursuit une stratégie de développement ciblée en Pologne, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni où la valorisation des déchets représente une activité en croissance, soutenue par des politiques volontaristes des gouvernements ou des institutions européennes ;
- le développement de l'activité Exploitation : cette activité, aujourd'hui menée dans le cadre de centres conçus et réalisés par CNIM ou par d'autres constructeurs, est une source de revenus récurrents et de long terme pour l'entreprise. CNIM entend intensifier ses efforts commerciaux dans ce domaine.

Traitement des fumées

Compte tenu de la conjoncture, LAB ne prévoit pas en 2012 d'évolution significative du marché. Dans le cadre du développement de contrats de centres de valorisation des déchets clés en main, des perspectives sont attendues avec la maison mère CNIM, au Royaume-Uni et en Pologne. Dans le segment de marché par lot, bien qu'il ait décliné ces dernières années, LAB attend quelques opportunités, essentiellement en Europe du Nord.

D'autre part la filiale LAB GmbH continue son effort de positionnement sur le marché des mises en conformité de petites et moyennes centrales thermiques. Le marché est localisé en particulier dans les pays de l'Est et du Sud-Est de l'Europe. Le secteur industriel pourrait également apporter quelques perspectives avec le durcissement des réglementations environnementales.

Par ailleurs, la commande de deux systèmes Terminox pour l'usine de Sesto San Giovanni Milan-Italie sur laquelle il a été testé, confirme l'efficacité de ce procédé, issu des recherches LAB.

Secteur Innovation & Systèmes

CNIM Division Systèmes Industriels

Dans le domaine de la projection maritime, fort du succès de l'EDA-R et de la référence "Marine française", CNIM investit sur des marchés "export", avec des retombées visées à court et moyen terme selon les pays concernés.

Parallèlement au développement dans la Défense en France et à l'international, la Division Systèmes Industriels ambitionne d'accroître ses activités dans le domaine de l'Énergie, tant dans le Nucléaire que dans les autres sources d'énergie.

CNIM, avec son offre de fourniture de systèmes et de services associés, se positionne non seulement sur les nouveaux programmes de réacteurs EPR prévus dans les prochaines années, mais aussi sur le projet considérable de rénovation du parc électronucléaire français et sur les programmes de démantèlement à venir.

Par ailleurs, la capacité distinctive de CNIM à concevoir et à fabriquer des pièces de grande dimension destinées à des environnements sévères, lui permet de viser d'autres marchés industriels tels que les Grands Instruments Scientifiques (programme ITER) et les énergies offshore, par exemple.

Bertin

Bertin Technologies continue à développer des technologies différenciantes avec l'ambition de les valoriser en France et plus encore à l'international. Aussi, le déploiement de l'offre vers l'export mobilise particulièrement les forces commerciales. Dès 2012, cette mobilisation s'est concrétisée à travers une importante commande de caméras de télédétection de gaz par imagerie infrarouge par la sécurité civile polonaise.

Secteur Énergie

CNIM Babcock Services

Un certain nombre de projets de taille significative sont identifiés début 2012, en particulier à l'export. Alliés à cette dimension conjoncturelle, le maintien de l'action commerciale et la stratégie volontariste de qualité et de fidélisation des clients devraient se traduire, pour la 3^e année consécutive, par des gains de parts de marché.

Babcock Wanson

L'année 2012 commence dans un environnement économique incertain. Néanmoins, Babcock Wanson dispose d'un bon carnet de commandes en début d'année, et d'un potentiel de projets de taille significative.

Les facteurs de succès de 2012 seront :

- la mise en service de la nouvelle usine marocaine qui améliorera la productivité, grâce à un outil plus performant, et se présentera comme une véritable opportunité pour mieux servir les marchés du Maghreb, de l'Afrique et au-delà ;
- le déploiement commercial du système BW e-Manage dans l'industrie avec l'ambition de devenir le n° 1 de l'aide à l'exploitation ;
- la poursuite des actions commerciales destinées à installer définitivement les brûleurs Babcock Wanson en tant que marque clairement identifiée parmi les constructeurs reconnus de brûleurs ;
- la nécessité, pour certains industriels, d'augmenter la disponibilité de leurs chaudières et de diminuer leur facture énergétique.

Division Énergie Solaire

Le projet eCare qui a été validé début 2012 va permettre de renforcer l'offre de centrales solaires pour sites isolés et de soutenir l'action commerciale de CNIM dans ce domaine.

Ce projet, accompagné par l'ADEME dans le cadre du programme Véhicule du Futur/Réseaux Intelligents/Énergies Renouvelables/Économie Circulaire des Investissements d'Avenir, consiste en la réalisation d'un démonstrateur pré-industriel de centrale solaire utilisant la technologie de Fresnel pour la production d'électricité en site isolé, avec la mise en œuvre d'une méthode de prédiction de la ressource solaire.

COMPTES SOCIAUX DE CNIM SA

Les principaux éléments du compte de résultat 2011 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	359,2	374,5
Résultat d'exploitation	4,0	(5,1)
Résultat financier	(0,5)	16,7
Résultat exceptionnel	(6,2)	7,0
Résultat avant impôts	(2,7)	18,6
Charge/produit d'impôts	3,2	1,9
Résultat net social	0,5	20,5
Résultat net/chiffre d'affaires	0,1 %	5,5 %

Le chiffre d'affaires de la Société est en progression de 4,2 % par rapport à 2010.

L'amélioration du résultat net provient principalement :

- de la progression du résultat financier, liée aux dividendes reçus ;
- du résultat exceptionnel résultant essentiellement de la cession des titres Energonut.

Les flux de trésorerie de la Société en 2011 sont résumés ainsi :

(en millions d'euros)	2010	2011
Résultat net total	0,5	20,5
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	6,1	1,3
Marge brute d'autofinancement	6,6	21,8
Variation du BFR	(11,1)	63,9
Flux liés à l'activité	(4,5)	85,7
Flux liés aux investissements	(7,6)	9,9
Dividendes versés	(2,7)	(7,4)
Émissions/Remboursement d'emprunts	20,0	(51,8)
Flux liés aux financements	17,3	(59,2)
Variation de la trésorerie	5,2	36,4
Trésorerie de fin d'exercice	(27,7)	8,7
Trésorerie de début d'exercice	(32,9)	(27,7)
Variation de la trésorerie	5,2	36,4

La forte amélioration de la trésorerie de la société-mère du Groupe CNIM en 2011 résulte :

- d'une marge brute d'autofinancement élevée, liée à la progression du résultat net ;
- d'une réduction significative du besoin en fonds de roulement.

Charges non déductibles

En 2011, il n'y a pas eu de réintégration de frais généraux. Conformément à l'article 223 quinquies du CGI, des amortissements de véhicules ont été réintégrés au résultat fiscal pour 13 K€.

Conditions de règlements fournisseurs au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 – 30 jours	30 – 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	34 914	22 913	12 002	4 423	1 507	6 072
	100 %	66 %	34 %	13 %	4 %	17 %
Dont commandes antérieures 01.01.2009	1 760		1 760			1 760
Dont fournisseurs France Groupe	2 520	1 861	659	143	71	445
Dont litiges	2 251		2 251			
Solde	28 384	21 052	7 332	4 280	1 436	3 868
Fournisseurs étrangers	31 540	18 783	12 757	5 564	1 608	5 585
	100 %	60 %	40 %	17 %	5 %	18 %
Dont fournisseurs étrangers Groupe	8 571	1 654	6 917	2 515	1 287	3 115
Total	66 454	41 696	24 758	9 987	3 114	11 657
	100 %	63 %	37 %	15 %	5 %	17 %
Dont fournisseurs Groupe	11 091	3 515	7 576	2 659	1 358	3 559

Conditions de règlements fournisseurs au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Total soldes fournisseurs	Non échu	Total échu	0 – 30 jours	30 – 60 jours	+ de 60 jours
Fournisseurs France	46 425	18 562	27 862	14 787	3 757	9 319
	100 %	40 %	60 %	32 %	8 %	20 %
Dont commandes antérieures 01.01.2009	490		490			490
Dont fournisseurs France Groupe	6 463	1 405	5 057	2 169	761	2 127
Dont litiges	3 600		3 600			3 600
Solde	35 872	17 157	18 715	12 617	2 996	3 102
Fournisseurs étrangers	38 148	11 319	26 829	1 752	8 008	17 070
	100 %	30 %	70 %	4 %	21 %	45 %
Dont fournisseurs étrangers Groupe	11 868	3 198	8 670	27	1 414	7 229
Total	84 572	29 881	54 692	16 539	11 765	26 389
	100 %	35 %	65 %	20 %	14 %	31 %
Dont fournisseurs Groupe	18 331	4 604	13 727	2 196	2 175	9 356

TITRE EN BOURSE

COTATION

L'action CNIM est cotée au sein d'un marché réglementé unique : l'Eurolist d'Euronext – Compartiment B.

INDICES BOURSISERS

Le titre CNIM fait partie des indices CAC Small 90.

L'action CNIM est le seul titre coté émis par la Société.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Capital : 3 028 110 actions

Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2011 :

- Théorique : 5 200 476 ;
- Net : 4 988 334.

Actionnaires nominatifs	Nombre actions	%	Nombre de droits de vote	% théorique/net
Mme C. DMITRIEFF SOLUNI	1 295	0,04 %	2 590	0,05 %/0,05 %
	829 769	27,40 %	1 514 538	29,12 %/30,36 %
Sous-total Mme C. DMITRIEFF SOLUNI	831 064	27,44 %	1 517 128	29,17 %/30,41 %
MARTIN GmbH	310 518	10,25 %	621 036	11,94 %/12,45 %
FRANELI/FREL/M. F. HERLICO	302 921	10,00 %	596 244	11,46 %/11,95 %
	1 700	0,06 %	3 400	0,06 %/0,07 %
	7 978	0,26 %	15 088	0,29 %/0,30 %
Sous-total FRANELI/FREL/M. F. HERLICO	312 599	10,32 %	614 732	11,82 %/12,32 %
CNN	637 440	21,05 %	1 252 066	24,07 %/25,10 %
CNIM Participation	44 861	1,48 %	89 722	1,72 %/1,80 %
	40 370	1,33 %	80 408	1,55%/1,61 %
Sous-total CNIM Participation	85 231	2,81 %	170 130	3,27 %/3,41 %
Public			Par différence	

ÉVOLUTION DU TITRE

Cours	
Au 31.12.2010	64,60 €
Au 30.12.2011	57,29 €
Extrêmes annuels en 2011	
Plus haut, le 08.06.2011	74,20 €
Plus bas, le 05.10.2011	52,35 €
Variation du 31.12.2010 au 31.12.2011	
CNIM	- 11,32 %
CAC SMALL 90	- 18,01 %
SBF 250	- 16,29 %

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

PROGRAMME EN COURS

En 2011, le Directoire a été autorisé à acheter ses propres actions dans la limite d'une détention globale de 10 % du capital de la Société, et ce, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

La présente autorisation est valable pour une durée prenant fin à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Le prix unitaire est de 200 euros par action au maximum à l'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ; le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne peut en conséquence être supérieur à 60 562 200 euros.

Ce programme de rachat d'actions a pour objectifs :

- a) de permettre l'annulation de ces titres par voie de réduction de capital ;
- b) de les conserver ou de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- c) d'animer le marché du titre CNIM ;
- d) de permettre l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM au sens des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- e) de consentir des options d'achat d'actions aux salariés ou dirigeants de la Société ou du Groupe CNIM dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

Pour ces deux derniers objectifs, le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable et en fixer les modalités.

Les achats sont réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre.

Les opérations de rachat ainsi autorisées doivent être réalisées dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, s'agissant :

- du volume acquis pour les transactions concourant à la formation du cours ;
- du montant du prix d'acquisition ;
- et des périodes d'abstention.

En particulier, elles ne doivent pas représenter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché, apprécié sur la base du volume quotidien moyen au cours des vingt jours de négociation précédant le cours de l'achat, ni être réalisées à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante.

I.2 — ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE 2011

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

M. NICOLAS DMITRIEFF

Né le 8 avril 1970

Nationalité française

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 27 juillet 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Autres mandats

Président

- CTH SAS
- CTF SAS

Gérant, Représentant CNIM

- SCI du 35, rue de Bassano – 75008 Paris France

Gérant

- ARNINA (hors Groupe)

Administrateur

- CNIM HONG KONG LTD
- BABCOCK WANSON FRANCE
- LAB SA
- BERTIN TECHNOLOGIES SAS
- BERTIN PHARMA
- PANTECH (jusqu'au 26 décembre 2011)
- CTE
- CNIM SINGAPOUR
- CNIM ENGINEERS FZC

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Date de fin de fonction : 31 juillet 2009

Nicolas Dmitrieff	2010	2011
Salaires	362 288 €	368 566 €
Primes dues et versées	27 110 €	292 180 €
Jetons de présence	4 571 €	
Comité stratégique	-	
Comité d'audit	20 000 €	
	413 969 €	660 746 €

M. MICHEL ARIÉ

Né le 21 mars 1947

Nationalité française

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Date de fin de mandat : 1^{er} janvier 2011

Autres mandats

Administrateur

- BABCOCK WANSON CALDEIRAS LDA
- BABCOCK WANSON ITALIANA
- BABCOCK WANSON ESPANA SA
- BABCOCK WANSON UK LTD
- DWS LTD – HWS LTD – WWS LTD – HWS HOLDINGS LTD
- ENERGNUT SPA
- CNIM UK LTD
- LAB SA
- MES SELCHP LTD
- CNIM ECS LTD
- CNIM ESCALATORS UK LTD
- MESE LTD
- BERTIN TECHNOLOGIES SAS
- PANTECH
- BERTIN PHARMA
- CTE

Membre du Conseil de Surveillance

- CBCE

Vice-président du Conseil d'Administration

- CNIM Development

Représentant de CNIM au Conseil de Babcock Wanson Maroc

M. Michel ARIÉ a démissionné de l'ensemble de ses mandats au 1^{er} janvier 2011.

Michel Arié	2010	2011
Salaires	144 859 €	0 €
Primes dues et versées	-	0 €
Indemnités	261 813 €	0 €
	406 672 €	0 €

M. STEFANO COSTA

Né le 19 août 1946
Nationalité italienne

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2005

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats**Président du Conseil d'Administration**

– LAB SA

Administrateur – Co-gérant

– LAB GmbH

Administrateur

- ENERCONUT SPA (jusqu'au 14 décembre 2011)
- MESE LTD
- MES SELCHP LTD
- DWS LTD, HWS LTD, WWS LTD – HWS HOLDINGS LTD
- CNIM DEVELOPMENT
- CNIM ECS LTD
- CNIM UK LTD
- SELCHP LTD
- CNIM AZERBAÏJAN LTD

Stefano Costa	2010	2011
Salaires	226 736 €	240 829 €
Primes dues et versées	150 000 €	200 000 €
	376 736 €	440 829 €

MME CATHERINE DELCROIX

Née le 19 septembre 1951
Nationalité française

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Autres mandats**Président et Administrateur**

- BABCOCK WANSON HOLDING
- BABCOCK WANSON FRANCE
- BABCOCK WANSON UK LTD
- BABCOCK WANSON CALDEIRAS LDA
- BABCOCK WANSON MAROC
- BABCOCK WANSON ITALIANA
- BABCOCK WANSON ESPANA SA
- BABCOCK WANSON USA LLC
- CBCE SP. Z.O.O. (Pologne) ex- CNIM Babcock Polska

Gérant

– BABCOCK SERVICES (Maroc)

Catherine Delcroix	2010	2011
Salaires	183 707 €	210 825 €
Primes dues et versées	100 000 €	100 000 €
	283 707 €	310 825 €

M. PHILIPPE DEMIGNE

Né le 30 avril 1961
Nationalité française

Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Autres mandats**Président**

- CTF
- CNIM CANADA INC.
- 9215 7775 QUEBEC INC.

Directeur Général

– CTF SAS

Président et Administrateur

- BERTIN TECHNOLOGIES SAS
- BERTIN PHARMA SAS
- VERBALYS SA
- VEGSYS SA

Président et Directeur Général

– PANTECH (jusqu'au 26 décembre 2011)

Administrateur

- CNIM HONG KONG
- CNIM SINGAPOUR

Gérant non statutaire non associé

– BERTIN SERVICES AEROSPACE SNC (jusqu'au 14 novembre 2011)

Philippe Demigne	2010	2011
Salaires	226 547 €	241 657 €
Primes dues et versées	60 000 €	100 000 €
	286 547 €	341 657 €

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**M. VSEVOLOD DMITRIEFF**

Né le 16 août 1922
Nationalité française

Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Autres mandats**Président**

– CNIM HONG KONG Ltd

Administrateur

– SOLUNI (hors Groupe)

Représentant permanent de CNIM aux Conseils de Surveillance de :

– LAB SA
– Société Monégasque d'Assainissement (S. M. A.) (hors Groupe)

Administrateur Délégué

– SOCILAS (hors Groupe)

Rémunération des fonctions de Président du Conseil de Surveillance : 250 008 € en 2010 et en 2011

Jetons de présence : néant en 2011

M. FRANÇOIS CANELLAS

Né le 20 avril 1936
Nationalité française

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 juin 2006

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Autres mandats

La totalité de ces mandats concerne les sociétés du Groupe CNIM

Administrateur

– CNIM HONG KONG Ltd
– BABCOCK WANSON FRANCE
– LAB SA

Rémunération des fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance : 150 000 € en 2010 et 2011

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité stratégique : 20 000 € en 2011

Comité d'audit : 20 000 € en 2011

M. RICHARD ARMAND

Né le 23 janvier 1938
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité stratégique : 20 000 € en 2011

MME CHRISTIANE DMITRIEFF

Née le 26 janvier 1935
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats**Président-Directeur Général**

– SOLUNI (hors Groupe)

Administrateur Délégué

– SCI SOCILAS (hors Groupe)
– SCI SONATHAN (hors Groupe)
– SCI LES GRANGES (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

MLLE LUCILE DMITRIEFF

Née le 6 janvier 1967
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Administrateur

– SOLUNI (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

SOCIÉTÉ FREL

représentée par Mlle Agnès HERLICQ, Directeur Général
Née le 9 juin 1963
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Mandats de Mlle HERLICQ à titre personnel

Directeur Général

– FREL (hors Groupe)

Administrateur

– FRANELI (hors Groupe)

Gérant SARL

– HerBP (hors Groupe)
– Au service du client (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité d'audit : 20 000 € en 2011

M. ANDRÉ HERLICQ

Né le 30 avril 1961
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité stratégique : 20 000 € en 2011

M. STÉPHANE HERLICQ

Né le 12 mai 1962
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 1^{er} septembre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats de M. HERLICQ à titre personnel

Président

– SANITVAL SAS

Gérant

– PLIQ-One SARL
– NELO SARL

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité stratégique : 20 000 € en 2011

SOCIÉTÉ JOHES

représentée par M. Jean-François VAURY
Né le 22 novembre 1949
Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats de M. VAURY à titre personnel

GRUPE CICLAD :

Président

– JOHES SAS (hors Groupe)
– CICLAD Participation SAS (hors Groupe) (jusqu'en juillet 2011)

Directeur Général

– CICLAD Gestion SAS (hors Groupe) (jusqu'en juillet 2011)

**Administrateur, Membre du Comité stratégique,
Membre du Comité des Nominations et rémunération,
Membre du Comité de Sécurité**

– ENTREPOSE CONTRACTING SA (hors Groupe)

Président du Comité de Suivi

– H&A (hors Groupe)

Membre du Comité de Suivi

– SIKINOS (Arelec) SAS

Membre du Conseil de Surveillance

– DP LOGICIELS SAS (hors Groupe)

Administrateur

– SIRAGA SA (hors Groupe)
– GPL INDUSTRIE (hors Groupe)

Représentant permanent de JOHES SAS

– Conseil de Surveillance de SUPERBA (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité stratégique : 20 000 € en 2011

M. JEAN-PIERRE LEFOULON

Né le 19 octobre 1932

Nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 28 novembre 2002

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

Autres mandats**Président**

– VALUE INVEST (hors Groupe)

Administrateur

– CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE (hors Groupe)

– ADVICENNE (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

Comité d'audit : 20 000 € en 2011

M. JOHANNES MARTIN

Né le 26 septembre 1954

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 22 octobre 2009

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Autres mandats**Président – gérant**

– MARTIN GmbH FÜR UMWELT-UND ENERGIETECHNIK (hors Groupe)

Directeur Général

– JOSEF MARTIN FEUERUNGSBAU GmbH (hors Groupe)

– ITUMA GmbH (hors Groupe)

– MARTIN VERMÖGENSWERWALTUNGS GmbH & Co.KG (hors Groupe)

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

SOCIÉTÉ MARTIN GmbH FÜR UMWELT – UND ENERGIETECHNIK

représentée par M. Ludwig von Mutius

Né le 16 juin 1949

Nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance

Date d'entrée en fonction : 29 janvier 2004

Mandat expirant à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Autres mandats de Monsieur Ludwig von Mutius à titre personnel**Président du Conseil d'Administration**

– MARTIN AG FÜR UMWELT-UND ENERGIETECHNIK (hors Groupe)

Directeur Général - Gérant

– MARTIN GmbH FÜR UMWELT-UND ENERGIETECHNIK

Jetons de présence : 8 000 € en 2011

M. FRANÇOIS HERLICQ**Membre d'honneur du Conseil de Surveillance**

Nomination au Conseil de Surveillance du 27 mai 2008

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT**Président**

– Monsieur François CANELLAS

Membres

– Mademoiselle Agnès HERLICQ

– Monsieur Jean-Pierre LEFOULON

Membre d'Honneur

– Monsieur François HERLICQ

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Président

- Monsieur Vsevolod DMITRIEFF

Membres

- Monsieur François CANELLAS
- Monsieur Richard ARMAND
- Monsieur Jean-François VAURY
- Monsieur Stéphane HERLICQ
- Monsieur André HERLICQ (Membre associé)

Membre d'Honneur

- Monsieur François HERLICQ

Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes

Les mandats de Messieurs Vsevolod Dmitrieff, François Canellas, Richard Armand et Johannes Martin, membres du Conseil de Surveillance, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Votre Directoire propose de renouveler les mandats de Messieurs Vsevolod Dmitrieff, François Canellas, Richard Armand et Johannes Martin pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Aucun autre mandat de membre du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration.

Aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'arrive à expiration.

Nous vous précisons par ailleurs que Monsieur Stefano Costa a atteint la limite d'âge figurant dans la rédaction actuelle des statuts.

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance désigné sur proposition des salariés actionnaires

Nous vous rappelons qu'aux termes des dispositions légales et statutaires, compte tenu du nombre d'actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens

de l'article L. 225-180 du Code de commerce, lequel représente plus de 3 % du capital société, l'Assemblée générale ordinaire doit nommer un membre du Conseil de Surveillance sur proposition des salariés actionnaires.

En vertu des dispositions applicables, la Société a consulté les actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 du Code de commerce à cet effet et organisé la désignation par les salariés actionnaires des candidats au poste de membre du Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions statutaires, la liste de tous les candidats désignés a été établie avec, pour chacun d'eux, un remplaçant en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

Elle se compose de :

- Monsieur Fabrice Finelle, avec pour remplaçant Monsieur Christophe Favrelle, et de
- Monsieur Christophe Favrelle, avec pour remplaçant Monsieur Fabrice Finelle.

Chacun de ces candidats fait l'objet d'une résolution distincte dans le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée générale.

Votre Directoire recommande aux actionnaires de voter en faveur de la dixième résolution (nomination de Monsieur Fabrice Finelle en qualité de membre du Conseil de Surveillance, sur proposition des salariés actionnaires du Groupe) et de rejeter la onzième résolution.

Le Directoire invite par ailleurs les actionnaires à ne voter favorablement qu'à une seule des dixième et onzième résolutions et à rejeter l'autre, dans la mesure où les statuts de la Société ne prévoient la nomination que d'un seul membre du Conseil de Surveillance désigné sur proposition des salariés actionnaires.

Toutefois, dans l'hypothèse où ces deux résolutions recevraient un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule la résolution ayant recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée et l'autre sera corrélativement réputée rejetée par l'Assemblée.

I.3 — DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE 2011

1 – Données sociales de la maison mère

À la fin de l'exercice 2011, les effectifs sont de 1 032 personnes dont 988 avec un contrat à durée indéterminée et 44 avec un contrat à durée déterminée.

Les effectifs sont composés de 549 ingénieurs et cadres, 266 employés, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise et 217 ouvriers.

Les hommes représentent 82,75 % de l'effectif. L'âge moyen est de 43,83 ans.

En 2011, CNIM a embauché 99 personnes en contrat à durée indéterminée, 109 personnes en contrat à durée déterminée et a utilisé en moyenne 46,75 travailleurs temporaires dont la durée moyenne des contrats a été de 321 heures.

Les départs ont concerné 222 personnes dont 34 par démission, 16 par licenciement.

La rémunération mensuelle moyenne en 2011 a été de 5 206 € pour le personnel ingénieur et cadre et 2 565 € pour le personnel ouvrier.

L'intéressement au titre de 2011 s'élève à 501 412,24 €.

Il a été enregistré 30 accidents du travail avec arrêts et 690 jours perdus pour accident de travail.

L'horaire hebdomadaire est de 35 heures.

NB : les mouvements de personnels comprennent 58 entrées/sorties de CDD liées au navire EDA-R (équipage avec missions ponctuelles) contre 43 pour l'année 2010.

Ressources Humaines

Courant 2011, le déploiement de l'organisation RH initié en 2010 a été finalisé.

Chacun des trois secteurs, Energie, Environnement, Innovation & Systèmes, dispose désormais d'une équipe RH opérationnelle, rattachée hiérarchiquement à la direction du secteur concerné.

La Direction des Ressources Humaines Groupe a en charge la définition, en accord avec le Directoire, de la politique Ressources Humaines Groupe. Elle intervient pour faire appliquer cette politique et veiller à la cohésion entre les secteurs. Elle a également directement en charge le dialogue social au niveau du Groupe et de la Société CNIM SA, la mobilité, l'animation des équipes RH des secteurs pour le recrutement et la formation, ainsi que la mise à disposition d'outils communs aux différentes entités et la paie. Elle reste, bien sûr, en liaison permanente avec les équipes de terrain.

Le dialogue social

Le Groupe est attaché à la qualité du dialogue social au sein des différentes sociétés qui le composent. C'est par une définition de principes communs, puis des négociations dans les instances appropriées que sont abordés les différents sujets avec les partenaires sociaux, afin de tenir compte des particularités et de la diversité du Groupe. La sécurité des salariés est une priorité absolue, de ce fait, le sujet de la santé et la sécurité au travail reste un axe d'efforts permanents, avec des objectifs ambitieux et le dialogue social y joue un rôle important. Tous les C.H.S.C.T des différents établissements sont impliqués sur ce sujet, avec des résultats satisfaisants, puisque des enquêtes collaborateurs démontrent leur satisfaction dans ce domaine.

Dans un groupe multi-activités tel que CNIM, le Comité de Groupe est l'outil essentiel pour définir les cadres communs. Siègent à ce Comité, le Président du Directoire, le Directeur des Ressources Humaines Groupe, des salariés élus parmi les membres des Comités d'Entreprise ou d'Établissements des sociétés du Groupe. Le Comité de Groupe est informé de l'activité, de la situation financière, de l'évolution et des prévisions de l'entreprise.

La gestion de carrières

Les métiers très divers du Groupe permettent de favoriser la mobilité interne en termes de postes de travail, mais aussi en termes géographiques. En 2011, un travail sur les expertises a débuté, qui permettra d'identifier les compétences communes aux différents secteurs et de favoriser la mobilité interne. Le Groupe attache beaucoup d'importance à ce projet, car la mobilité interne et la formation sont les actions principales visant à concilier les aspirations individuelles des salariés et les besoins de l'entreprise.

La formation

Dans un Groupe à fort capital technique, la formation est une préoccupation essentielle pour accompagner les collaborateurs dans le management de projets complexes à haute valeur technologique.

La politique de formation est largement déterminée par la stratégie de développement du Groupe.

Des actions de formation spécifiques accompagnent, par exemple, depuis plusieurs années le développement des activités nucléaires de CNIM Division Systèmes Industriels.

CNIM prend également en charge, en interne, la formation sur certains de ses métiers. Babcock Wanson France forme aussi en interne certains de ses référents techniques les plus expérimentés, qui ensuite animent eux-mêmes des modules de formation chez leurs clients.

Un processus d'amélioration continue a été mis en place pour développer les compétences et l'expérience des équipes de CNIM en management de projets complexes.

Les actions de recrutement et les relations avec les écoles.

Le recrutement est un enjeu majeur des prochaines années pour :

- accompagner la croissance du Groupe ;
- élargir les qualifications de nos collaborateurs vers de nouveaux métiers ;
- préparer l'avenir par un transfert des compétences anticipé.

Le Groupe CNIM cherche également à recruter de jeunes talents et à entretenir des partenariats privilégiés avec les écoles formant à ses métiers. La participation du Groupe au RAID Centrale Paris illustre les actions entreprises pour faire découvrir notre pluralité de métiers. L'attractivité du Groupe CNIM repose sur des atouts tout à fait spécifiques : sa taille intermédiaire qui lui confère une grande souplesse d'action, son indépendance, ses capacités d'autofinancement au service de la créativité, de l'innovation et de la conduite de projets de grande envergure, la technicité de ses métiers, etc. CNIM est un Groupe dans lequel peuvent s'exprimer les talents les plus divers aussi bien en France que dans ses nombreuses implantations à l'étranger.

1.2 – Données environnementales

Dans le cadre de la politique de développement durable et de sa responsabilité environnementale, le Groupe soutient, comme pour l'ensemble des risques qu'il doit traiter, une approche préventive de l'impact environnemental de ses activités.

Le management environnemental est fortement relié aux mesures de prévention liées à la santé et la sécurité au travail.

La veille réglementaire et technologique, la formation, l'information et la communication avec les collaborateurs et les interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, sous-traitants, administrations) sont les outils de base de la politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement du Groupe.

Les efforts de réduction de l'empreinte écologique des activités concernent :

Les sites du Groupe : sites de production, de recherche ou d'ingénierie

Chaque établissement dispose d'un responsable Hygiène Sécurité Environnement, qui est le garant du suivi de la législation et de la mise en œuvre des mesures de prévention applicables pour :

- les nuisances sonores ;
- le traitement des déchets ;
- la pollution des sols ;
- la pollution de l'air ;
- le contrôle des produits dangereux.

Toutes les dispositions prises sont suivies, documentées, et leur conformité à la législation et à la réglementation peut être démontrée à tout moment.

Tous ces points sont également traités lors des réunions des CHSCT des différents établissements.

Cette politique est reconnue pour sa composante santé et sécurité au travail par la certification OHSAS 18001 du principal site de production de CNIM SA, à La Seyne-sur-Mer.

Les interventions chez les clients, chantiers, prestations de maintenance, ou usines dont l'exploitation est confiée à CNIM

L'identification et la maîtrise de l'impact environnemental sont particulièrement sensibles pour les activités de chantier, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de prestations de maintenance, et encore plus pour les activités d'exploitation d'usines de valorisation énergétique des déchets.

Chaque site, quelle que soit la nature de l'intervention, est contrôlé par un responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement et l'ensemble des mesures, comme les plans de prévention, est mis en œuvre pour garantir le respect total des réglementations en vigueur.

Pour toutes les ouvertures de chantiers, à partir des études d'impact, des mesures sont prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique du milieu naturel, des espèces animales et végétales protégées.

Le respect de l'environnement est particulièrement sensible pour les usines de valorisation énergétique des déchets exploitées par la Société, pour lesquelles, dès lors que l'exploitation est confiée à CNIM pour plus d'une année, des mesures spécifiques sont mises en place à travers un "manuel de management environnemental, santé et sécurité au travail".

Pour ces interventions comme pour ses propres sites, le Groupe CNIM met en œuvre une politique de certification et d'accréditation officielle qui se traduit :

- par la certification ISO 14 001 prouvant que l'outil de management mis en place permet d'identifier et de maîtriser l'impact environnemental, ainsi que d'améliorer en permanence la performance environnementale, pour les usines exploitées par CNIM ;
- des certifications selon le référentiel MASE pour la sécurité des interventions de maintenance et de réhabilitation sur les sites des clients.

Les produits et les prestations du Groupe

Le savoir-faire du Groupe, dans toutes ses activités et en particulier dans les divisions Environnement et Énergie est mis au service de l'amélioration du rendement énergétique des installations conçues, réalisées, maintenues ou exploitées par le Groupe. Celui-ci s'attache à améliorer la fiabilité et les performances de ses produits et prestations en termes

d'efficacité énergétique et de diminution des rejets, afin de permettre à ses clients d'atteindre leurs propres objectifs.

Les dispositions ainsi prises ont permis au Groupe de n'avoir à verser aucune indemnité au cours de l'exercice en vertu de décisions judiciaires en matière d'environnement, et de n'avoir à provisionner aucun risque en ce domaine.

1.3 – Gestion des risques

A – Réglementation

Le Groupe veille activement à respecter la réglementation applicable à l'ensemble de ses activités et en particulier :

- les offres sont en accord avec la réglementation existante dans le pays concerné au moment de l'offre (il s'agit là principalement de réglementations techniques concernant le matériel et les installations fournies) ;
- le respect de la réglementation comptable et fiscale est du ressort de la Direction Financière ;
- pour les réglementations en matière d'environnement, les Directeurs d'Établissements sont chargés d'appliquer les règles spécifiques concernant chacun des établissements (pollution, établissements classés, etc.). Il en est de même pour les Directeurs de Chantiers.

Le Groupe est particulièrement exigeant sur la prévention et le respect des règles fondamentales concernant la protection du personnel, la protection de la santé et de l'environnement :

- les délégations de responsabilité données par le Directoire au travers de son Président sont mises en application ;
- chaque établissement est doté d'un responsable Hygiène et Sécurité et la mise en place des procédures en coopération avec les représentants du personnel a lieu en temps voulu ;
- chaque chantier ou intervention chez un client fait l'objet de mesures appropriées en termes de sécurité et de prévention des risques ;
- les moyens de production sont aux normes de sécurité requises ;
- chaque accident ou incident corporel fait l'objet d'une enquête sur les causes et des solutions de prévention et de formation sont proposées pour réduire encore plus les risques ;
- tous les moyens sont mis en œuvre pour le respect des dispositions légales.

B – Risques affaires

B.1 – Offres aux clients

Chaque Division de CNIM ou chaque filiale, rattachée à un Secteur d'activité et placée sous la responsabilité du Directeur de ce Secteur, établit ses offres techniques et commerciales.

Ces offres comprennent :

- un projet technique définissant le type de matériel à fournir, les limites de fournitures et les garanties proposées au(x) client(s) ;

– une offre commerciale de prix établie (prix, révision de prix, termes de paiement, etc.) à partir des éléments du projet technique et de ceux communiqués par la Direction Financière (prix de la main d'œuvre, frais généraux).

Les procédures de revue d'offres, adaptées à chaque secteur ou filiale, permettent de vérifier que les risques commerciaux et techniques ont été analysés et que les instructions en termes de couverture de coût et de marge sont respectées. Les grands projets, d'un montant supérieur à 10 millions d'euros, sont présentés au Président du Directoire.

B.2 – Management des risques projet

Des procédures donnent les directives pour l'identification et la gestion des risques d'un projet.

En phase offre, elles identifient les risques suivants :

- financiers ;
- contractuels et légaux ;
- contexte du projet ;
- définitions du produit ;
- qualité/réalisation du produit ;
- performances du produit ;
- industriels ;
- délais et pénalités ;
- mise en service ;
- exploitation.

Au démarrage d'une affaire, la revue de contrat menée par le Chef de projet formalise les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

En phase de réalisation, le Chef de projet identifie les risques significatifs et définit les actions pour réduire ces risques avec le responsable associé dans le cadre des objectifs liés au contrat.

B.3 – Suivi des affaires

Après commande, le Directeur de Secteur concerné, qui est également membre du Directoire, assigne aux Directeurs de division/filiales des objectifs précis.

Chaque affaire est mise sous la responsabilité d'un chef de projet, interlocuteur du client et garant vis-à-vis du Directeur de la division/filiale du respect des obligations contractuelles.

La maison-mère et toutes les filiales font l'objet d'une revue trimestrielle affaire par affaire, secteur par secteur, division par division, société par société.

Ces revues trimestrielles se déroulent en présence du Président du Directoire, du Directeur de Secteur concerné, du Contrôle de Gestion associé, de la Direction Financière et du Chef de projet ou Responsable de filiale.

À l'issue de ces revues, la Direction Financière prépare une prévision de résultats du Groupe qui est soumise au Directoire pour approbation.

C – Sauvegarde du patrimoine

Dans chaque établissement, le responsable d'établissement est chargé de prendre toutes les mesures préventives et correctives nécessaires à la protection et à la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la Société.

Une attention particulière est portée aux mesures de protection et de continuité des systèmes d'information.

La Société est assurée par une police d'assurance pour elle-même et l'ensemble des sociétés du Groupe CNIM pour garantir l'intégrité de ses biens mobiliers et immobiliers, marchandises et stocks.

Cette police couvre les cas de périls majeurs tels que incendie, explosion, chute de foudre, tempête, grêle, effondrement, dégât des eaux, actes de vandalisme, catastrophe naturelle, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives.

Le montant global des garanties souscrites s'élève à 100 millions d'euros, à l'exception du site industriel de La Seyne-sur-Mer pour lequel ce plafond est porté de 100 millions d'euros à un total de 150 millions d'euros.

D – Assurances

La Société et le Groupe CNIM sont assurés dans le cadre de l'exécution de leurs engagements contractuels par des polices d'assurance Groupe :

- tous risques chantiers : au maximum de 140 millions d'euros ;
- responsabilité civile : au maximum de 75 millions d'euros.

E – Gestion des litiges : clients – fournisseurs – tiers

La Direction Juridique du Groupe est chargée de mettre en jeu toutes les mesures préventives permettant d'éviter des litiges et la mise en cause des sociétés du Groupe, et notamment :

- de contrôler l'établissement et la mise à jour des conditions générales d'achat et de vente ;
- de vérifier au préalable soit directement, soit par délégation, tout document susceptible d'engager la Société et/ou ses filiales, en particulier les offres et contrats ;
- de gérer avec les avocats nationaux et internationaux de la Société toute réclamation émanant de tiers susceptibles de mettre en jeu la responsabilité du Groupe et assurer toute défense ou recours devant les juridictions concernées (tribunaux, cours arbitrales) ;
- d'examiner périodiquement les différents litiges, leurs évolutions, les risques encourus, leurs adéquations avec les couvertures d'assurance et les provisions constituées.

Pour ce faire, l'ensemble des membres de la Direction Juridique se réunit chaque mois.

Une réunion spécifique, à laquelle participe le Directeur Financier et, si besoin, le Directeur de Secteur concerné, se tient plusieurs fois par an pour analyser l'évolution des sinistres et contentieux, leurs conséquences au niveau du Groupe et, le cas échéant, définir les provisions à constituer ainsi que les mesures préventives ou correctives.

F – Risques financiers

Gestion de la trésorerie et des financements

La trésorerie euro du Groupe est centralisée au sein de la maison-mère par un système dit de "cash pooling" qui permet de consolider quotidiennement les excédents et les besoins de trésorerie des différentes sociétés et ainsi simplifier leur gestion.

La Société met en œuvre une politique active d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

La trésorerie est totalement placée sur des produits monétaires purs, court terme ou moyen terme. Les placements financiers à plus de trois mois sont désormais enregistrés en immobilisations financières.

Gestion des risques politiques, de change et de taux

Selon leur lieu de réalisation, les grands contrats sont couverts contre le risque politique de non-paiement.

Tous les efforts commerciaux sont faits pour être payés par nos clients dans la devise de nos dépenses : part française en euros et part locale en devise locale.

Les offres négociées en devises sont gérées soit par des polices spécifiques auprès de la COFACE, soit par des opérations de marchés (options) si le coût n'est pas trop élevé.

Pour les commandes entrées en carnet et signées en devises, les risques de change contre euros sont remontés au niveau de la maison-mère qui utilise, après compensation des différentes positions, soit les procédures de couverture de change COFACE, soit les marchés à terme par l'intermédiaire du réseau bancaire.

Les fluctuations de taux d'intérêt peuvent être couvertes par des swaps de taux.

Gestion des risques de fraudes

Le Groupe a décidé de se prémunir contre les fraudes aux moyens de paiement provenant de l'extérieur de l'entreprise en généralisant pour la majorité des sociétés du Groupe des moyens de paiement hautement sécurisés et en recourant au minimum aux moyens traditionnels que sont les chèques, les billets à ordre ou les virements normaux.

I.4 — PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE 2011

1 – Projet d'affectation du résultat

Le résultat de la Société CNIM pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 20 547 805,16 euros.

Il vous est proposé de distribuer un dividende de 3,40 euros par action.

Toutefois, la Société étant autorisée à intervenir sur ses propres actions, il est précisé que les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société à la date de distribution et non versés à ce titre seront affectés au compte "Report à nouveau".

Le dividende sera payé à partir du 3 juillet 2012. Ces revenus sont, le cas échéant, éligibles à la réfaction de 40 % dans les limites définies par la loi.

Il est proposé à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

2 – Actionnariat

Au 31 décembre 2011, les actionnaires suivants détenaient :

plus de 10 % des droits de vote :

- la Société Soluni et Mme Christiane Dmitrieff ;
- la Société Martin GmbH für Umwelt-und Energietechnik ;
- la Société Franeli, la Société Frel + M. François Herlicq ;
- la Compagnie Nationale de Navigation.

plus de 5 % des droits de vote :

- néant.

plus de 3 % des droits de vote :

- CNIM Participation : fonds de participation des salariés.

I.5 — COMPTES CONSOLIDÉS

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

Bilan	28
Compte de résultat	30
État du résultat global	31
Variation des capitaux propres	32
Tableau des flux de trésorerie	33
Annexe aux comptes consolidés	34

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2011

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

CNIM

État de la situation financière au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)		31.12.2011	31.12.2010
	Notes		
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	V.1	10 775	8 145
Goodwill	V.2	45 572	46 151
Immobilisations corporelles			
Terrains		13 910	13 842
Constructions		17 362	14 594
Installations techniques, matériels et outillages industriels		25 949	24 294
Autres		5 719	5 881
Immobilisations corporelles en cours		3 943	4 981
Avances et acomptes		40	0
Sous-total immobilisations corporelles	V.3	66 923	63 592
Immobilisations financières			
Actifs financiers		6 912	2 402
Sous-total hors participations dans les entreprises associées	V.4	6 912	2 402
Participations dans les entreprises associées	V.5	48 367	49 123
Sous-total immobilisations financières		55 279	51 525
Impôts différés		12 098	10 110
Total actif non courant		190 647	179 523
Actif courant			
Stocks et en-cours			
Matières premières		14 899	9 938
Marchandises		211	178
Produits finis		5 513	5 037
En-cours de production		2 587	2 025
Sous-total stocks et en-cours		23 210	17 178
Avances et acomptes versés sur commandes		9 529	9 202
Clients et comptes rattachés	V.6	169 268	181 170
Produits à recevoir sur affaires en cours	V.6	138 863	126 902
Autres créances	V.6	46 696	32 263
Équivalents de trésorerie	V.8	92 431	55 459
Trésorerie		91 145	138 793
Charges constatées d'avance	V.6	6 291	6 039
Total actif courant		577 432	567 006
Actifs destinés à la vente	V.9	0	55 154
Total général		768 079	801 683

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres du Groupe			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserves		143 382	134 823
Résultat net		20 601	14 618
Capitaux propres du Groupe	V.10	177 277	162 733
Participations ne donnant pas de contrôle (Réserves)		265	840
Participations ne donnant pas de contrôle (Résultat)		258	(30)
Participations ne donnant pas de contrôle		523	810
Passif non courant			
Emprunts et dettes/établissements de crédit	V.11	40 159	89 153
Dérivés non courants		1 479	1 039
Provisions non courantes	V.12	44 667	32 634
Impôts différés passif	VII.1	911	2 521
Autres passifs non courants			15 893
Passif non courant		87 216	141 240
Passif courant			
Avances et acomptes reçus sur commandes		36 464	36 584
Fournisseurs		148 884	169 141
Dettes fiscales et sociales (hors impôt exigible)		84 036	86 445
Impôt exigible sur le résultat		10 251	5 268
Passif financier courant		13 850	22 235
Provisions courantes	V.12	32 023	27 912
Autres dettes		6 396	8 921
Produits constatés d'avance		171 158	116 164
Passif courant		503 063	472 670
Passifs destinés à la vente	V.9		24 228
Total général		768 079	801 683

— COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2011

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

CNIM

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2011	31.12.2010 Retraité ⁽¹⁾	31.12.2010 Publié
Chiffre d'affaires	VI.1	664 954	641 938	633 056
Production stockée		(1 419)	(500)	2 664
Subventions d'exploitation		12 335	10 175	9 835
Autres produits courants		5 697	11 060	11 135
Achats et variation de stocks		(362 591)	(341 493)	(330 200)
Autres achats externes		(96 441)	(95 063)	(94 192)
Impôts, taxes et assimilés		(7 824)	(6 351)	(5 981)
Salaires et traitements		(114 944)	(112 434)	(111 534)
Charges sociales		(48 938)	(46 569)	(46 536)
Participation		(319)	(684)	(684)
Sous-total charges de personnel		(164 201)	(159 687)	(158 754)
Dotation aux amortissements		(11 410)	(12 031)	(11 241)
Variation des provisions		1 177	(12 947)	(13 164)
Autres charges courantes		(16 378)	(4 188)	(10 725)
Sous-total résultat opérationnel courant		23 899	30 912	32 434
Autres produits (charges) non courants		617	(4 061)	(4 029)
Résultat opérationnel	VI.2	24 515	26 851	28 405
Produits financiers				
Sur valeurs mobilières		320	429	176
Sur prêts et créances		1 776	1 155	1 154
Autres produits financiers		0	411	410
Sous-total produits financiers		2 096	1 994	1 740
Coût de la dette		(3 980)	(2 772)	(2 715)
Sous total coûts financiers		(3 980)	(2 772)	(2 715)
Produits/coûts financiers	VI.3	(1 883)	(778)	(975)
Gains de change		2 354	3 395	3 390
Pertes de change		(3 351)	(1 709)	(1 707)
Autres produits (charges) financiers		136	37	37
Sous-total autres produits/charges financiers	VI.4	(861)	1 724	1 720
Résultat financier total		(2 744)	946	745
QP du résultat net des sociétés mises en équivalence	VI.5	11 526	1 161	1 161
Résultat avant impôt		33 297	28 958	30 311
Charge d'impôt sur le résultat	VI.6	(6 466)	(6 819)	(7 620)
Résultat net des activités poursuivies		26 831	22 139	22 691
Résultat net des activités abandonnées	VI.7	(5 971)	(7 551)	(8 103)
Résultat net de la période		20 860	14 588	14 588
Dont résultat des participations ne donnant pas de contrôle		258	(30)	(30)
Dont résultat attribuable aux propriétaires		20 601	14 618	14 618
Résultat net par action		6,9	4,9	4,9
Résultat net dilué par action		6,9	4,9	4,9
Résultat net des activités poursuivies		8,9	7,4	7,6
Résultat net des activités abandonnées		(2,0)	(2,5)	(2,7)

(1) Dans les comptes retraités au 31 décembre 2010 a été réintégrée en activité poursuivie, la partie non cédée de l'activité transport.

— ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Publié
Résultat de l'exercice	20 860	14 588
Autres éléments du résultat global (brut d'impôt)		
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	1 338	4 258
Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	5	80
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(407)	(1 167)
Impôt sur les éléments du résultat global		
– Des pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		(28)
– De la partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	325	97
Sous-total	1 261	3 240
Résultat global total	22 121	17 828
Dont résultat attribuable aux participations ne donnant pas de contrôle	258	(26)
Dont résultat attribuable aux propriétaires	21 863	17 854

La variation de l'écart de conversion est notamment due à l'évolution du cours de la livre sterling.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

CNIM

(en milliers d'euros)	Capitaux propres du Groupe									
	Capital	Prime	Réserve de réévaluation AFS	Réserve couverture	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat consolidé	Total	Participations ne donnant pas de contrôle	Total
Au 01/01/2010	6 056	7 237	(85)	94	135 624	(4 416)	2 915	147 425	147	147 572
Affectation du résultat 2009					2 915		(2 915)	0		0
Distribution					(2 657)			(2 657)		(2 657)
Résultat 2010							14 618	14 618	(30)	14 588
Prise de contrôle ⁽¹⁾									689	689
Annulation opérations sur actions propres					111			111		111
Autres éléments du résultat global			80	(1 098)		4 254		3 236	4	3 240
Au 31/12/2010 Publié	6 056	7 237	(5)	(1 004)	135 993	(162)	14 618	162 733	810	163 543
Au 01/01/2011	6 056	7 237	(5)	(1 004)	135 993	(162)	14 618	162 733	810	163 543
Augmentation de capital										0
Affectation du résultat 2010					14 618		(14 618)	0		0
Distribution					(7 381)			(7 381)	(183)	(7 564)
Résultat 2011							20 601	20 601	258	20 860
Variation de périmètre ⁽²⁾								0	(361)	(361)
Annulation opérations sur actions propres					62			62		62
Autres éléments du résultat global			5	(82)		1 338		1 261		1 261
Au 31/12/2011	6 056	7 237	0	(1 086)	143 292	1 176	20 601	177 277	523	177 800

(1) Acquisition de la Société Verbalys.

(2) Acquisition des minoritaires Vecsys à hauteur de 18,26 %.

— TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net total des activités poursuivies	26 831	22 691
Résultat net total des activités abandonnées	(5 971)	(8 103)
Résultat net total	20 860	14 588
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(11 526)	(1 161)
Élimination des amortissements et provisions	17 849	20 168
Élimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	(3)	
Élimination des plus ou moins values de cession	(2 949)	(9 366)
Élimination des produits de dividendes	(136)	313
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	24 095	24 542
Élimination de la charge d'impôt	6 468	6 858
Élimination du coût de l'endettement financier net	1 784	1 551
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	32 347	32 951
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées au personnel)		
Stocks	(830)	4 945
Avances et acomptes versés	616	(1 089)
Variation des clients et autres créances	23 842	(12 642)
Avances et acomptes reçus	(16 892)	(29 277)
Variation des fournisseurs et autres dettes	18 943	22 773
Total	25 680	(15 290)
Impôts payés	(6 132)	5 892
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	51 896	23 553
Acquisition d'intérêts donnant le contrôle/cession d'intérêts conduisant à la perte de contrôle	13 264	9 676
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 655)	(13 125)
Acquisition d'actifs financiers	(1 867)	48
Variation des avances et prêts consentis	(3 916)	(396)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 181	8 664
Cession d'actifs financiers	0	378
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3 153	2 939
Autres flux liés aux investissements		
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	4 162	8 184
Dividendes versés par la société-mère	(7 381)	(2 656)
Dividendes versés aux minoritaires	(183)	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	69	86
Émissions d'emprunts	8 943	21 960
Remboursements d'emprunts	(60 787)	(2 478)
Intérêts financiers versés	(1 788)	(1 547)
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(61 128)	15 365
Incidence de la variation des taux de change (D)	(189)	3 138
Variation de trésorerie A + B + C + D	(5 260)	50 240
Trésorerie de clôture		
Équivalent de trésorerie	92 431	55 459
Trésorerie	91 145	138 793
Concours bancaires courants	(11 087)	(16 504)
Trésorerie des activités poursuivies	172 488	177 748
Variation de trésorerie	(5 260)	50 240

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I.	Informations générales	35
I.1	Présentation des états financiers	35
I.2	Principales estimations	36
II.	Périmètre de consolidation	36
II.1	Acquisition/Cession	36
II.2	Méthodes de consolidation	36
II.3	Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2011	36
II.4	Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011	37
III.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	37
III.1	Méthodes de conversion	37
III.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	38
III.3	Coûts d'emprunt	39
III.4	Goodwill	39
III.5	Actifs financiers non courants	40
III.6	Valorisation des stocks et en-cours	40
III.7	Contrats à long terme	41
III.8	Autres créances courantes et autres dettes courantes	41
III.9	Équivalents de trésorerie	41
III.10	Provisions pour risques et charges	41
III.11	Impôts différés	41
III.12	Avantages du personnel	42
III.13	Opérations en devises différentes de la monnaie fonctionnelle des entités consolidées	42
III.14	Couverture du risque taux	42
III.15	Actions propres	42
III.16	Résultat par action	42
III.17	Informations sectorielles	43
III.18	Passifs éventuels	43
III.19	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	43
III.20	Concessions de services publics	43
IV.	Événements importants de la période	44
V.	Annexes Bilan	45
VI.	Annexes Résultat	59
VII.	Autres annexes	63

— ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Cette annexe fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES CONSOLIDÉS 2011

I – Informations générales

Le Groupe CNIM rassemble 48 sociétés dont CNIM SA est la société-mère.

Il s'agit d'une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance dont le Siège Social est situé 35, rue de Bassano, 75008 Paris.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers intermédiaires consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

1) Normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;
- IAS 24 – Parties liées ;
- Amendement à l'IFRIC 14 – Paiement d'avance d'exigences de financement minimal ;
- Amélioration 2010 aux normes IFRS (mai 2010) :
 - Amendement IFRS 3 – Regroupement d'entreprises,
 - Amendement IFRS 7 – Instruments financiers – informations à fournir,
 - Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers,
 - Amendement IFRIC 13 – Programmes de la fidélisation de la clientèle,
 - Amendement IAS 34 – Information financière intermédiaire.

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés.

2) Normes publiées par l'IASB, applicables au 31 décembre 2011, mais dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et amendements publiés au 31 décembre 2011 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- Amendement d'IFRS 7 – Informations à fournir : transferts d'actifs financiers – adopté par l'Union Européenne en novembre 2011 et applicable au 1^{er} janvier 2012 ;
- Amendement à IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IFRS 9 – Instruments financiers, date d'application 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés, date d'application 1^{er} janvier 2013 ou 2014 ;
- IFRS 11 – Partenariats, date d'application 1^{er} janvier 2013 ou 2014 ;

- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, date d'application 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, date d'application 1^{er} janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 28 – Participations dans les entreprises associées, applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 19 – Avantages du personnel, applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 1 – Présentation des postes des autres éléments du résultat global, applicable au 1^{er} juillet 2012 ;
- Amendement à IAS 32 et IFRS 7 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers, applicable respectivement au 1^{er} janvier 2014 et 1^{er} janvier 2013.

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés.

Dans les états financiers présentés, l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne ne diffère pas de l'application des normes et interprétations telles que publiées par l'IASB.

Les principes et méthodes comptables sont décrits dans les comptes consolidés du 31 décembre 2011, dont les dispositions ne sont pas encore applicables.

L'évaluation de certains actifs et passifs nécessite de recourir à des jugements et estimations lors de l'établissement des états financiers. Les jugements et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable de ces actifs et passifs sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

I.1 – Présentation des états financiers

Le Groupe CNIM présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée "Présentation des états financiers".

Bilan

Les postes du bilan sont présentés selon la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Compte de résultat

Le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat par nature.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2011 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date, adoptées par l'Union Européenne, et le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2011.

I.2 – Principales estimations

Le Groupe CNIM peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent les opérations liées aux contrats long-terme, l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur résiduelle des goodwill et l'évaluation des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables.

En matière d'estimation sur les contrats long terme, chaque contrat fait l'objet d'une fiche prévisionnelle de résultat à terminaison et le résultat à l'avancement est calculé en fonction de ce résultat à terminaison.

En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, les provisions nécessaires.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, ou dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Ce test permet de déterminer si la valeur nette comptable excède ou non leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés en utilisant un taux estimé par le Groupe, ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, dans le cas d'actifs destinés à la vente.

II – Périmètre de consolidation

II.1 – Acquisition/Cession

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis 18,26 % de la Société VECSYS (sans changement de contrôle) pour un montant de 647 K€, ce qui porte son pourcentage de contrôle à 86,16 %, contre 67,9 % au 31 décembre 2010.

Les parts de la société Energonut ont été cédées le 9 décembre 2011 (cf. IV).

II.2 – Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

CNIM est la société-mère du Groupe.

II.3 – Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2011

Société	Siège social	% de contrôle
BABCOCK INTERNATIONAL	Belgique	100 %
BABCOCK SERVICES	Maroc	100 %
BABCOCK WANSON	France	100 %
BABCOCK WANSON CALDEIRAS	Portugal	100 %
BABCOCK WANSON ESPAÑA	Espagne	100 %
BABCOCK WANSON ITALIANA	Italie	100 %
BABCOCK WANSON HOLDING (ex-B.E.)	France	100 %
BABCOCK WANSON MAROC	Maroc	98,10 %
BABCOCK WANSON UK	Royaume-Uni	100 %
BABCOCK WANSON USA	États-Unis	99,798 %
BERTIN CORP ⁽²⁾	États-Unis	100 %
BERTIN PHARMA (ex- Spi-Bio)	France	100 %
BERTIN TECHNOLOGIE	France	100 %
CB SERVICES	Algérie	100 %
CNIM AZERBAIDJAN	Azerbaïdjan	100 %
CNIM CZ Sro – ex- CNIM BABCOCK CENTRAL EUROPE	République Tchèque	100 %
CNIM BABCOCK POLSKA	Pologne	100 %
CNIM CANADA	Canada	100 %
CNIM ECS	Royaume-Uni	100 %
CNIM ENGINEERS	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM ESC UK Ltd	Royaume-Uni	100 %

Société	Siège social	% de contrôle
CNIM INDUSTRIE	France	100 %
CNIM INSERTION (ex-STOMA)	France	70 %
CNIM KFT	Hongrie	100 %
CNIM HONG KONG	Hong Kong	99,99 %
CNIM NETHERLANDS BV	Pays-Bas	100 %
CNIM NETHERLANDS INDUSTRIE	Pays-Bas	100 %
CNIM OUEST ARMOR	France	100 %
CNIM RUS	Russie	100 %
CNIM SAOUDI	Arabie Saoudite	94 %
CNIM SINGAPORE	Singapour	100 %
CNIM Technologie FZC	Émirats Arabes Unis	100 %
CNIM THIVERVAL GRIGNON	France	100 %
CNIM TRANSPORT EQUIPEMENT	Chine	100 %
CNIM TRANSPORT HOLDING	France	100 %
CNIM TRANSPORT FRANCE	France	100 %
CURTIS DOOR PROPERTIES	Canada	100 %
EKOMZ	Russie	70 %
LAB	France	100 %
LAB GmbH	Allemagne	100 %
M.E.S. ENVIRONMENTAL	Royaume-Uni	100 %
9215-7775 QUEBEC	Canada	100 %
SCI 35 rue de Bassano	France	99,80 %
UTE CNIM-SENER BILBAO	Espagne	75 %
VERBALYS	France	83,7 %
VECSYS	France	86,16 %
VECSYS DATAPROD	France	83,7%

II.4 – Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011

Société	Siège social	% de contrôle
ALPHA MEGA ^{(1) (2)}	France	50 %
CCUAT ⁽¹⁾	France	49,88 %
CSBC ⁽¹⁾	Jersey	50 %
DUDLEY WASTE SERVICES Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	33,33 %
HANFORD WASTE SERVICES HOLDING Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	34,75 %
HANFORD WASTE SERVICES ⁽¹⁾	Royaume-Uni	34,75 %
MES SELCHP ⁽¹⁾	Royaume-Uni	50 %
SELCHP ⁽¹⁾	Royaume-Uni	24,38 %
WOLVERHAMPTON WASTE SERVICES Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	33,33 %
CNIM DEVELOPMENT ⁽¹⁾	Luxembourg	50 %
TECHNOPLUS INDUSTRIE ⁽³⁾	France	34,79 %

(1) Contrôle conjoint.

(2) Création au cours de l'exercice 2011.

(3) Influence notable.

III – Principes comptables et méthodes d'évaluation

III.1 – Méthodes de conversion

Les états financiers du Groupe sont établis en Euro (€), qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la société-mère.

Pour les sociétés étrangères, les postes du bilan sont convertis au taux de clôture de l'exercice et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen en vigueur au cours de l'exercice, dans la mesure où ce dernier constitue une correcte approximation de ce qui serait obtenu avec le taux observé à la date de chaque transaction.

Les différences de conversion résultant de ce traitement sont inscrites en capitaux propres.

Cours contre euros retenus pour les devises :

	Cours de clôture		Cours moyen	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Dirham EAU	0,210450	0,203780	0,195920	0,205570
Manat azerbaïdjanais	0,982510	0,946970	0,907240	0,946610
Livre sterling	1,197170	1,161780	1,152720	1,166030
Dollar Hong Kong	0,099490	0,096290	0,092390	0,097190
Dollar canadien	0,756720	0,750640	0,727160	0,733120

	Cours de clôture		Cours moyen	
Dollar US	0,772860	0,748390	0,719200	0,755090
Dollar de Singapour	0,594570	0,583570	0,571870	0,554330
Couronne tchèque	0,038780	0,039900	0,040680	0,039550
Dinar algérien	0,009380	0,009660	0,009790	0,010090
Forint hongrois	0,003180	0,003600	0,003590	0,003630
Peseta mexicaine	0,055400	0,060430	0,057990	0,059800
Yuan chinois	0,122570	0,113350	0,111300	0,111550
Zloty polonais	0,224320	0,251570	0,243400	0,250390
Franc suisse	0,822640	0,799740	0,811810	0,724900
Dirham marocain	0,090010	0,089500	0,088900	0,089660
Ryial-Arabie Saoudite	0,206070	0,199550	0,191840	0,201270
Rouble-Russie	0,023940	0,024500	0,024480	0,024860

III.2 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 “Immobilisations corporelles” et à la norme IAS 38 “immobilisations incorporelles”, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l’objet d’aucune réévaluation, le Groupe n’ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d’immobilisations.

Selon la norme IAS 36 “Dépréciation des actifs”, la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l’apparition d’indices de perte de valeur (par comparaison à la valeur recouvrable) et leur durée d’utilité est révisée au 31 décembre.

Pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, le test de perte de valeur est effectué dès l’apparition d’indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 31 décembre dans le cadre du test de perte de valeur du goodwill.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les frais de recherche et de développement.

Les principales durées d’utilité retenues sont :

	Durée
Concessions, brevets et licences	De 5 à 10 ans
Logiciels informatiques	De 3 à 5 ans
Frais de développement	5 ans

Concessions, brevets et licences

Les durées d’utilité retenues correspondent à la période la plus courte entre celle évaluée à partir de facteurs économiques et celle évaluée à partir des facteurs juridiques.

Frais de Recherche et de Développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l’exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l’actif dès lors qu’ils satisfont aux critères d’activation (principalement rentabilité future de l’activité développée).

Les frais de développement inscrits à l’actif du bilan sont des dépenses liées aux secteurs Environnement et Innovation & Systèmes.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d’acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Le coût des immobilisations corporelles est le prix d’achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l’utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant la mise en service.

En application de l’approche par composants, le Groupe utilise des durées d’amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d’une même immobilisation corporelle dès lors que l’un de ces composants a une durée d’utilité différente de l’immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L’amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d’acquisition mais sous déduction, le cas échéant, d’une valeur résiduelle.

Seuls les bâtiments ont été affectés d’une valeur résiduelle de 10 % de la valeur du génie civil. La durée d’amortissement reste la durée d’utilisation estimée des différentes catégories d’immobilisations.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

	Durée	Valeur Résiduelle
Bâtiments Génie civil	30 ans	10 %
Aménagements d'installations	10 ans	
Voiries	20 ans	
Matériel et outillage	10 ans	
Éléments roulants (portique, pont, grue)	5 à 8 ans	
Petit matériel	8 ans	
Outillage	5 ans	
Appareils de contrôle	8 ans	
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans	
Petit matériel de manutention	5 ans	
Mobilier et matériel de bureau	entre 5 et 10 ans	
Matériel de sécurité	4 ans	
Matériel informatique	2 à 5 ans	

Contrats de locations

Conformément à la norme IAS 17, les biens financés par un contrat de location qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire sont considérés comme des biens pris en location-financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif au bilan en immobilisations corporelles au minimum de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières.

Les actifs immobilisés sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure.

Les paiements effectués au titre de contrats de location-simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

III.3 – Coûts d'emprunt

Le Groupe appliquait le traitement alternatif proposé par IAS 23. En conséquence l'amendement apporté dans IAS 23 et consistant à supprimer l'option de comptabilisation des frais financiers, en charge, est sans incidence sur le mode de comptabilisation des actifs éligibles. Ce traitement consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts spécifiques encourus pendant la période de construction ou d'acquisition de l'actif qualifié.

III.4 – Goodwill

Comptabilisation des regroupements d'entreprise

1) Après révision de la norme IFRS3 en 2008

À compter du 1^{er} janvier 2010, les regroupements sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée, ie selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- la rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte toutes les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes, sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat ;

- les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus et les services reçus ;

- en cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires devenus "participations ne donnant pas le contrôle" sont évalués sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode similaire à celle d'IFRS 3), soit à leur juste valeur ;

- en cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Le goodwill représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des "intérêts/participations ne donnant pas le contrôle" sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, le goodwill reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (goodwill partiel) soit la part du groupe et la part des intérêts non contrôlés (goodwill complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

2) Avant révision de la norme IFRS3 en 2008

Sous IFRS 3, les regroupements d'entreprises étaient également comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. À la différence d'IFRS 3R :

- les frais d'acquisition faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et les modifications du montant venaient en correction du coût et affectaient par conséquent le montant de l'écart d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis ;
- enfin, en cas d'acquisition par étape, le principe du coût s'appliquait, ie le coût d'acquisition total correspondait à la somme des coûts de chaque tranche acquise, et la réévaluation de la quote-part d'actif net antérieurement détenue était comptabilisée comme une réévaluation.

3) Acquisition/cession de participations ne donnant pas le contrôle

À partir du 1^{er} janvier 2010, les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capital, directement en capitaux propres. Avant l'application de ce texte et en l'absence de précision des normes, le groupe comptabilisait la différence entre le prix payé (pour les acquisitions) ou reçu (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires (devenu "parts d'intérêt ne donnant pas le contrôle") acquis/cédés, en goodwill (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

Tests de perte de valeur

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur (impairment test), au minimum une fois par an et dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Pour ce test, les goodwill sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Les regroupements d'UGT correspondent aux trois secteurs du groupe (Environnement, Energie et Services et Innovation & Systèmes).

La méthode de test de perte de valeur retenue par le Groupe est la suivante :

- élaboration des flux de trésorerie sur 5 ans après impôt normatif ;
- actualisation des flux à l'infini au coût moyen pondéré du capital (Weight Averaged Cost Of Capital – WACC) ;
- prise en compte d'un taux de croissance à l'infini ;
- comparaison entre les valeurs d'utilité des UGT et les valeurs nettes comptables des actifs (y compris les écarts d'acquisition).

III.5 – Actifs financiers non courants

Les principes de comptabilisation d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et par la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation".

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances.

En application de la norme IFRS 7, des informations sur les actifs et passifs sont communiquées dans les notes annexes ou dans le rapport général du Directoire.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par des titres et d'autres immobilisations financières. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Pour les sociétés non cotées, la juste valeur s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsqu'un test de dépréciation conduit à reconnaître une baisse significative ou prolongée de la valeur du titre.

Prêts et créances

Ils comprennent les créances rattachées à des participations non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction directement attribuables.

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable du prêt ou de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

III.6 – Valorisation des stocks et en-cours

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation connue ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

III.7 – Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charges inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "Avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant net est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "Clients et comptes rattachés". Si ce montant net est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "Produits constatés d'avance".

III.8 – Autres créances courantes et autres dettes courantes

Les créances et dettes (hors actifs et passifs financiers) sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation en fonction de leurs difficultés éventuelles de recouvrement.

III.9 – Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur, déterminée au cours du dernier jour de l'exercice pour les titres cotés, les SICAV et les parts de fonds communs de placement. Les variations de justes valeurs sont comptabilisées en résultat.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois lors de l'acquisition détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ne sont pas soumis à un risque de variation de valeurs significatives.

Ils comprennent également les fonds classés en monétaires euros par l'AMF et ayant un rendement proche de l'Eonia capitalisé.

III.10 – Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable ;
- il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Ces postes comprennent principalement :

- A** – les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque de sortie de ressource encouru ;
- B** – les provisions pour garanties données aux clients évaluées sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature ;
- C** – les provisions pour pertes à terminaison figurant au passif du bilan ;
- D** – les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées ;
- E** – les provisions pour indemnités de départ à la retraite (cf. note III.12).

Les provisions pour charges sur affaires sont classées en passif courant. Les autres provisions figurent au passif non courant.

III.11 – Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- des différences existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- de l'activation des déficits fiscaux .

Ces impôts différés sont calculés au taux d'impôt en vigueur à la date prévue de retournement, selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. Pour apprécier la capacité de la Société à récupérer ces actifs, il est tenu compte des éléments suivants :

- historique des résultats fiscaux ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges ponctuelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées.

Le Groupe CNIM qualifie la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E.) en tant qu'impôt sur le résultat. Conformément aux dispositions d'IAS 12, des impôts différés sont constatés à ce titre.

III.12 – Avantages du personnel

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe sont celles édictées par la norme IAS 19.

Les engagements en matière d'avantages au personnel sont calculés selon la méthode dite prospective avec projection des droits en fin de carrière. Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

La valorisation du montant de ces engagements, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée.

Parmi les options offertes par IAS 19 concernant la comptabilisation des écarts actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a choisi de maintenir la méthode dite du "corridor" : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime.

La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité attendue des salariés concernés.

Les effets des dispositions légales de report de l'âge de départ en retraite sont traités en écarts actuariels.

III.13 – Opérations en devises différentes de la monnaie fonctionnelle des entités consolidées

Les opérations en devises sont enregistrées au cours historique en vigueur à la date de transaction. À chaque clôture, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont enregistrées en résultat financier.

Les créances et les dettes en devises faisant l'objet de couvertures individualisées sont comptabilisées au cours garanti par la couverture.

Les achats et ventes de devises à terme réalisés dans le cadre d'opérations de couverture de change sont des instruments dérivés évalués à leur juste valeur à la clôture.

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur d'instruments dérivés sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace. Les montants stockés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat.

III.14 – Couverture du risque de taux

Les emprunts contractés à taux variables font l'objet de contrats de swap lorsque l'exposition de la Société au risque de variation des flux de trésorerie futurs est considérée comme significative.

Les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur à la clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture, puis recyclées en résultat lors du débouclage de l'élément couvert.

III.15 – Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

III.16 – Résultat par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des actions potentielles dilutives : il n'existe pas de plan de souscription d'actions.

III.17 – Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, les secteurs d'activité sont les suivants :

Environnement

Ce secteur inclut 3 activités :

- centres de traitement de déchets ménagers et de biomasse avec valorisation énergétique ;
- équipements de traitement de fumées ;
- exploitation et travaux de rénovation d'usines.

Énergie

CNIM Babcock Services : maintenance et réhabilitation de chaudières industrielles, d'usines de traitement de déchets ménagers, installation et réhabilitation de chaufferies, mises aux normes.

Pôle Babcock Wanson : production de chaudières industrielles, système du traitement de l'air et du traitement de l'eau et services associés.

Innovation & Systèmes

Prestations d'études technologiques et mises à disposition sur projets clients de compétences techniques (ingénieurs de haut niveau).

Prestations de services dédiées à la recherche pharmaceutique ainsi que de développement et distribution de produits de biotechnologie.

Prestations de services en mécanique et électronique embarquée.

Systèmes : systèmes complexes, équipements et technologies avancées pour la Défense, le Nucléaire, l'Industrie et la Recherche Scientifique.

Transport : conception, fabrication, installation et entretien d'escaliers mécaniques lourds et conventionnels.

Chacun des secteurs est dirigé par son représentant au Directoire de CNIM.

III.18 – Actifs et passifs éventuels

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels qui constituent des engagements du Groupe ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

III.19 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers (cf. annexes V.9 et VI.7). Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente.

Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leur sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

III.20 – Concessions de services publics

Interprétation IFRIC 12

Cette interprétation, relative aux concessions de services publics, a été adoptée par la Commission Européenne en mars 2009 pour une application obligatoire à compter de l'exercice 2010.

Le champ d'application de cette interprétation couvre les accords de concessions de services publics si :

- le concédant contrôle ou réglemente les services à fournir par le concessionnaire, détermine à qui ils doivent être fournis et à quel tarif ;
- le concédant dispose d'un contrôle sur l'infrastructure concédée, lorsque l'accord arrive à son terme.

En échange de la réalisation de l'infrastructure, le concessionnaire reçoit :

- soit un actif financier lorsqu'il a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie ;
- soit un actif incorporel représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service concédé, sans garantie du montant total à recevoir.

Le Groupe est concerné par l'interprétation IFRIC 12 au titre des sociétés de projet anglaises HWS, DWS, WWS (cf. note V.5) qui ont réalisé des usines d'incinération d'ordures ménagères et sont rémunérées par les organismes publics (Conseils municipaux) via un prix de traitement à la tonne et un tonnage minimum contractuel.

Ces contrats présentent donc des caractéristiques mixtes, la part relevant du tonnage minimum contractuel représentant un actif financier, et la part relevant des quantités traitées au-delà de ce tonnage minimum représentant un actif incorporel.

Dans le cas de retraitement en actif financier, une part du chiffre d'affaires est retraitée en remboursement de créance.

Dans le cas de retraitement en actif incorporel, il est tenu compte d'un amortissement linéaire de cet actif sur la période de concession.

IV – Événements importants de la période

Dans le cadre de l'arrêt de la Division Transport, des cessions de fonds de commerce ont été finalisées au cours de l'année 2011. À ce jour, le processus de fermeture ne concerne plus que les entités CNIM Canada, CNIM Hong Kong, Curtis Doors Properties, CNIM Belgique et CNIM Esc UK.

Il a été décidé de maintenir le résultat de ces sociétés en "Activité abandonnée" et de reprendre en "Activité poursuivie" (secteur Innovation & Systèmes) à compter du 1^{er} janvier 2011 le résultat des éléments de la Division Transport qui ne sont pas cédés.

Le détail des incidences au 31 décembre est présenté dans la note VI.7 de l'annexe.

Les parts de la société Energonut ont été cédées le 9 décembre 2011.

V – Annexes bilan

V.1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Frais de Développement	Concessions brevets et licences	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31.12.2010	6 568	20 175	8 224	1 863	36 830
Reclassement en activité poursuivie	0	3 264	138	0	3 401
Acquisitions et augmentations	333	254	767	1 319	2 673
Cessions et diminutions	0	(858)	(42)	0	(900)
Transfert de postes ⁽¹⁾	1 863	643	242	(1 863)	885
Écarts de change	0	196	(3)	0	194
Valeurs brutes au 31.12.2011	8 765	23 674	9 325	1 319	43 083
Amortissements au 31.12.2010	2 689	18 819	7 177	0	28 685
Reclassement en activité poursuivie	0	1 519	64	0	1 583
Dotations	1 339	809	446	0	2 595
Reprises	0	(543)	(42)	0	(585)
Transfert de postes	(26)	26	(63)	0	(63)
Écarts de change	(0)	94	(1)	0	94
Amortissements au 31.12.2011	4 002	20 725	7 582	0	32 309
Valeur comptable nette au 31.12.2010	3 879	1 357	1 047	1 863	8 145
Valeur comptable nette au 31.12.2011	4 763	2 949	1 743	1 318	10 775
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0
Dont reprise des pertes de valeur	0	0	0	0	0

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à immobilisations incorporelles

Répartition de la valeur comptable nette par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Environnement	1 351	1 191
Innovation & Systèmes	8 034	6 151
Énergie	1 390	803
Total	10 775	8 145

V.2 – Goodwill

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Au 1 ^{er} janvier (valeur nette)	46 151	44 893
Augmentation	0	1 258
Variation de périmètre ⁽²⁾	(579)	0
Activité abandonnée division transport	0	0
À la clôture (valeur nette)	45 572	46 151

Au 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Total affecté à l'UGT BWH ⁽¹⁾	3 962	1 000	2 962
Total affecté à l'UGT ENVIRONNEMENT	31 171	0	31 171
Total affecté à l'UGT BERTIN ⁽²⁾	11 439	0	11 439
Total	46 572	1 000	45 572

Les tests de valeur de goodwill ont été établis conformément aux méthodes décrites dans la note III.4, avec un coût moyen pondéré du capital de 10 %, et un taux de croissance à l'infini de 2 %.

La baisse ou la hausse d'un demi-point du coût moyen pondéré du capital n'aurait pas entraîné de dépréciation complémentaire.

Une baisse de 15% du résultat prévisionnel ne remettrait pas en cause la valeur recouvrable des goodwill.

(1) Inclus dans le secteur Énergie.

(2) Le processus d'évaluation des actifs et passifs de l'acquisition des sociétés VERBALYS, VECSYS et VECSYS DATAPROD est terminé. Le goodwill de l'exercice a été ajusté par une baisse de 579 K€.

V.3 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31/12/2010	14 402	55 683	68 191	24 770	4 981	0	168 027
Reclassement en activité poursuivie	0	4 287	4 553	2 071	0	0	10 911
Acquisitions et augmentations	0	624	2 698	1 580	2 882	40	7 824
Cessions et diminutions	(0)	(274)	(3 441)	(1 790)	0	0	(5 505)
Transfert de postes ⁽¹⁾	0	354	2 456	243	(3 938)	0	(885)
Écarts de change	70	362	425	9	18	0	884
Valeurs brutes au 31.12.2011	14 472	61 035	74 882	26 883	3 943	40	181 255
Amortissements au 31.12.2010	560	41 089	43 897	18 889	0	0	104 435
Reclassement en activité poursuivie	0	1 337	1 358	1 375	0	0	4 070
Dotations	2	1 505	4 598	2 252	0	0	8 356
Reprises	0	(157)	(1 389)	(1 367)	0	0	(2 913)
Transfert de postes	0	(196)	251	8	0	0	63
Écarts de change	0	96	219	7	0	0	321
Amortissements au 31.12.2011	562	43 673	48 934	21 164	0	0	114 332
Valeur comptable nette au 31.12.2010	13 842	14 594	24 294	5 881	4 981	0	63 592
Valeur comptable nette au 31.12.2011	13 910	17 362	25 948	5 719	3 943	40	66 923
Dont pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0
Reprises des pertes de valeur	0	0	0	0	0	0	0

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à immobilisations incorporelles.

Répartition de la valeur comptable nette par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Environnement	5 712	18 960
Innovation & Systèmes	38 184	21 037
Énergie	23 027	23 595
Total	66 923	63 592

V.4 – Immobilisations financières (hors participations dans les entreprises associées)

(en milliers d'euros)	Actifs financiers
Valeurs brutes au 31.12.2010	27 980
Reclassement en activité poursuivie	3 777
Acquisitions et augmentations	3 806
Cessions et diminutions	(426)
Autres	803
Écarts de change	19
Valeurs brutes au 31.12.2011	35 960
Dépréciations au 31.12.2010	25 578
Reclassement en activité poursuivie	3 405
Dotations	66
Dépréciations au 31.12.2011	29 049
Valeur comptable nette au 31.12.2010	2 402
Valeur comptable nette au 31.12.2011	6 912

Répartition de la valeur comptable nette par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Environnement	4 215	898
Innovation & Systèmes	1 560	653
Énergie	1 136	851
Total	6 912	2 402

Dont

(en milliers d'euros)	Valeur nette	% direct ou indirect
1) Actifs financiers disponibles à la vente		
SMA	63	3
CROSSJECT (BERTIN)	1	
VECSYS RESEARCH	804	
SOTRALI	1	
FOSTER WHEELER FAKOP	637	
KOGEBAN ⁽¹⁾	3 200	
Autres	10	–
Sous-total	4 714	
2) Prêts	31	
3) Autres immobilisations financières	2 166	
Total	6 912	

(1) L'augmentation des autres actifs financiers est principalement expliquée par la souscription à l'augmentation de capital de la Société KOGEBAN pour le montant de 1 867 K€, soit une participation de 10,87 %, et une avance effectuée à cette même société pour le montant de 1 333 K€.

V.5 – Participation dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Montant
Au 31 décembre 2010, comptes publiés	49 123
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	11 526
Différence de conversion	699
Distribution	(3 017)
Autres ⁽¹⁾	(9 964)
Au 31 décembre 2011	48 367

(1) Cette variation concerne principalement la cession des parts d'Energonut.

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros) Détail des participations dans les entreprises associées	Valeurs des participations dans les entreprises associées	Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	Total bilan ⁽¹⁾	Résultat ⁽¹⁾	Dettes financières ⁽¹⁾
ALPHA MEGA	200	0	400	0	0
CNIM DEVELOPMENT ⁽²⁾	31 078	0	67 729	5 262	39 942
CCUAT	651	18 037	10 489	796	30
CSBC	(11)	5 665	6 958	(15)	24
DWS	2 214	10 526	20 900	(336)	20 066
HWS Holding-HWS	4 952	17 381	55 938	1 170	44 876
MESSELCHP	585	0	4 007	1 825	0
SELCHP	1 592	40 209	92 294	5 496	50 843
TECHNOPLUS INDUSTRIE	5 076	18 110	28 809	290	0
WWS	2 030	10 864	23 684	(226)	22 618
Total	48 367				

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros) Détail des participations dans les entreprises associées	Valeurs des participations dans les entreprises associées	Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	Total bilan ⁽¹⁾	Résultat ⁽¹⁾	Dettes financières ⁽¹⁾
CNIM DEVELOPMENT ⁽²⁾	28 299	0	61 169	5 901	36 201
CCUAT	646	17 236	11 696	1 130	0
CSBC	(3)	65 015	11 687	(8)	23
DWS	2 206	10 228	20 172	163	20 139
HWS Holding-HWS	4 278	17 613	54 696	718	46 321
ENERGONUT	4 749	10 269	64 086	(3 203)	0
MESSELCHP	884	0	2 029	4 806	0
SELCHP	1 125	35 893	81 192	1 866	53 291
TECHNOPLUS INDUSTRIE	4 942	17 546	28 102	38	0
WWS	1 997	10 721	22 565	290	22 518
Total	49 123				

(1) Sans application du pourcentage d'intérêts.

(2) Incluant les créances rattachées aux participations dans les entreprises DWS, HWS, WWS.

V.6 – État des créances clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Créances clients et comptes rattachés		
Créances clients non échues	121 043	131 153
Créances clients échues		
À – d'un mois	15 096	14 077
De 1 à 3 mois	8 866	22 825
De 3 à 6 mois	5 938	4 112
De 6 à 12 mois	4 821	3 884
De + d'1 an	25 895	13 516
Créances clients brutes	181 658	189 567
Dépréciation	(12 390)	(8 397)
Créances clients nettes	169 268	181 170
Produits à recevoir sur affaires en cours	138 863	126 902
Total 1	308 131	308 072

Les créances échues depuis plus de six mois et non provisionnées correspondent à des soldes de contrat dont le paiement est lié à la réalisation de travaux supplémentaires pris en compte dans les provisions pour charges sur affaires.

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Autres créances d'exploitation		
Personnel et comptes rattachés	664	580
État et autres collectivités publiques	42 215	28 272
Débiteurs divers	22 909	4 660
Dérivés	129	8
Dépréciation autres créances	(19 221)	(1 257)
Total 2	46 696	32 263
Charges constatées d'avance	6 291	6 039
Total des créances	361 118	346 374

Toutes les créances courantes sont à moins d'un an.

V.7 – Contrats de construction

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires à l'avancement ⁽¹⁾	501 636	444 298
Montant des avances ⁽²⁾	30 328	49 082
Montant des retenues ⁽³⁾	19 979	12 928
Montant brut dû par les clients pour les travaux en tant qu'actif ⁽⁴⁾	138 862	126 902
Montant brut dû aux clients pour les travaux du contrat en tant que passif ⁽⁴⁾	150 233	95 138
Montant des pertes à terminaison	5 521	2 556

(1) Chiffre d'affaires dégagé à l'avancement dans la période, pour les contrats non réceptionnés.

(2) Acomptes clients.

(3) Facturations intermédiaires, payables sous réserve de réalisation de conditions contractuelles.

(4) Chiffre d'affaires cumulé dégagé à l'avancement sur les affaires non livrées, moins les facturations intermédiaires : montant actif lorsqu'il est positif, passif lorsqu'il est négatif.

V.8 – Instruments financiers

V.8.1 — Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	6 911	2 402
Prêts et créances au coût amorti		
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, prêts)	2 196	1 613
Avances et acomptes fournisseurs	20 011	9 202
Clients et comptes rattachés	169 268	181 170
Produits à recevoir ⁽²⁾	138 863	126 902
Banques	91 145	138 793
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Équivalents de trésorerie ⁽³⁾	92 431	55 459
Dérivés (ventes à terme)	129	8
Total actifs financiers	520 955	515 549

(1) Actions non cotées, voir note V.4.

(2) Produits à recevoir sur les affaires en cours.

(3) La politique de gestion de la trésorerie du Groupe vise à obtenir une rémunération légèrement supérieure à celle du marché monétaire tout en conservant une grande liquidité des actifs gérés, investis pour l'essentiel en produits de taux à échéance courte, et en prenant un risque de contrepartie minimal.

La société-mère CNIM centralise la trésorerie en euros par un système de cash pooling, pour les sociétés françaises du groupe, de façon à optimiser la gestion des placements et des découverts.

La meilleure estimation de la juste valeur des actifs financiers correspond à la valeur comptable.

V.8.2 — Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Emprunts et dettes/Établissements de crédit	40 159	89 153
Dérivés non courants (ventes à terme)	1 479	1 039
Autres passifs non courants	0	15 893
Avances et acomptes reçus sur commandes	36 464	36 584
Fournisseurs	159 366	169 141
Autres passifs financiers courants	13 850	22 235
Dérivés non courants (swap et couvertures de flux)	0	0
Total passifs financiers ⁽¹⁾	251 318	334 045

(1) En dehors des dérivés comptabilisés à leur juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti. Les autres passifs financiers courants correspondent à la trésorerie créditrice et aux comptes courants hors Groupe.

V.9 – Actifs et passifs destinés à être cédés

Dans le cadre de l'arrêt de la division Transport, des cessions de fonds de commerce se sont finalisées au cours de l'année 2011.

À ce jour, le processus de fermeture ne concerne plus que les entités CNIM Canada, CNIM Hong Kong, Curtis Doors Properties, CNIM Belgique et CNIM Esc. UK.

Il a été décidé de maintenir le résultat de ces sociétés en "Activité abandonnée" et de reprendre en "Activité poursuivie" (secteur Innovation & Systèmes) à compter du 1^{er} janvier 2011 le résultat et les actifs, passifs non cédés.

Compte tenu de cette intégration, il n'y a plus d'actifs destinés à la vente ni d'actifs isolés dont la réalisation de cession est considérée comme probable dans un horizon de 12 mois.

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Actif		
Immobilisations incorporelles		2 118
Immobilisations corporelles		6 842
Immobilisations financières		371
Impôt différé		408
Stocks et en-cours		4 750
Avances sur commandes fournisseurs		835
Clients		20 816
Produits à recevoir sur affaires en cours		12 706
Autres créances		5 965
Charges constatées d'avance		343
Total actif	0	55 154
Passif		
Provisions non courantes		6 065
Impôt différé passif		65
Avances et acomptes reçus sur commandes		784
Fournisseurs		7 863
Dettes fiscales et sociales		4 704
Provisions courantes		2 796
Autres dettes		698
Produits constatés d'avance		1 253
Total passif	0	24 228

V.10 – Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social est de 6 056 220 euros divisé en 3 028 110 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice.

Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Droit de vote

Les actions nominatives sont assorties d'un droit de vote double après deux années d'ancienneté.

La dernière publication au BALO au 29 février 2012 était de 5 214 715 (droits de vote théorique).

Franchissement de seuil

Les statuts prévoient une déclaration de franchissement de seuil pour chaque tranche de 2,5 % en capital et en droit de vote.

Autocontrôle

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale du 26 mai 2010, la Société a reconduit un contrat d'animation de cours auprès de Exane :

	CNIM	Exane	Total
Nombre d'actions autodétenues au 01.01.2011	45 000	12 775	57 775
Nombre d'actions achetées en 2011		17 911	17 911
Cours moyen des achats		67,04	67,04
Nombre d'actions vendues en 2011		18 767	18 767
Cours moyen des ventes		67,64	67,64
Nombre d'actions autodétenues au 31.12.2011	45 000	11 919	56 919

Par ailleurs, la filiale à 100 % Babcock Wanson Holding possède 20 087 titres CNIM en rémunération de ses apports à CNIM.

Dividende proposé

Le dividende qui sera proposé lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2012 est de 3,40 euros par action.

Le dividende payé en 2011 a été de 2,50 euros par action.

V.11 – Emprunts et dettes financières des activités poursuivies

(en milliers d'euros)	31.12.2011		
	- 1 an	+ 1 an	Total
Passif non courant			
Dérivés instruments financiers	945	534	1 479
Emprunt et dettes/Établissements de crédit	6 010	34 149	40 159
Emprunt et dettes financières divers	0	0	0
Sous-total passif non courant	6 955	34 683	41 638
Passif courant			
Découverts et comptes courants	13 850	0	13 850
Sous-total passif courant	13 850	0	13 850
Total	20 805	34 683	55 488

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Euros	Devises	31.12.2010 Publié
Moins d'un an	20 699	12 933	7 766	26 714
De 1 à 5 ans	34 789	34 768	21	85 713
Plus de 5 ans	0	0	0	0
Total	55 488	47 701	7 787	112 427

V.11 – Emprunts et dettes financières des activités poursuivies (suite)

Nota 1 : détail des montants en devises

Devises	Contre-valeur en milliers d'euros		
Dollars de Singapour	SGD		4 977
Dirhams marocains	MAD		2 196
Yuans	CNY		613
Total			7 786

Nota 2 : détail des emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros) Caractéristiques des emprunts contractés	Montant des lignes	Montant au 31.12.2011	Taux	Devise
CNIM				
Crédit moyen terme 2010				
Crédit multi-devises remboursable de 2014 à 2015	120 000			
Tirage :		30 000	Variable sur Euribor	Euros
Autre emprunt				
Crédit en KEUR : 3 147		3 147	Taux fixe	Euros
BW Italiana		53		
BW Maroc		20		
Groupe Bertin		3 635		
CNIM Singapore		4 460		
Retraitement taux d'intérêt effectif		(1 157)		
Sous-total emprunts auprès d'établissements de crédit		40 159		
Dérivés instruments financiers		1 479		
Sous-total passifs non courants		41 638		
Emprunts auprès d'établissements de crédit < 1 an		613		
Dettes rattachées à des participations		0		
Dépôts et cautionnements		19		
Avances capitalisables		2 045		
Concours bancaires courants		11 130		
Autres		44		
Sous-total passifs courants		13 850		
Total des emprunts et dettes financières		55 488		

Le crédit moyen terme 2010 est soumis à deux covenants liés aux comptes consolidés qui sont respectés à la clôture de l'exercice : endettement net sur fonds propres inférieur à 0,80 et endettement net sur EBITDA inférieur à 2.

La dette au 31 décembre 2011 relative à ce crédit est remboursable progressivement à compter du 14 juin 2014.

V.12 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Provisions au 31.12.2010	Reclassement en activité poursuivie	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Écart de change	Changement de méthodes ou variation de périmètre	Provisions au 31.12.2011
Provisions pour litiges	2 328	582	4 582	(373)	(450)	0	0	6 669
Provisions pour perte à terminaison	2 556	1 243	3 759	(1 847)	(183)	(7)	0	5 521
Autres provisions pour risques	6 595	2 883	7 783	(5 609)	(675)	30	0	11 007
Engagements personnel	18 138	113	1 014	(928)	0	67	188	18 593
Autres provisions pour charges	3 017	1 244	11	(1 464)	0	69	0	2 877
Total provisions non courantes	32 634	6 065	17 150	(10 220)	(1 309)	159	188	44 667
Provisions pour garantie	4 166	873	5 459	(1 287)	(1 439)	7	0	7 778
Charges sur affaires liquidées ou à l'avancement	23 746	1 922	14 923	(12 950)	(3 451)	55	0	24 245
Total provisions courantes	27 912	2 796	20 382	(14 238)	(4 891)	62	0	32 023
Total provisions pour risques et charges	60 546	8 860	37 531	(24 458)	(6 199)	221	188	76 690

V.12.1 — Engagements de retraites et assimilés

Indemnités de départ en retraite

Pour les sociétés françaises

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite, de la mortalité (tables INSEE TH 00-02 et TF 00-02 (décès)), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1 % (hors inflation), d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 4,75 %.

Le taux de rotation est déterminé par catégorie d'emploi, tranche d'âge, établissement.

Pour les sociétés étrangères

Le calcul des engagements de retraites tient compte de la législation locale, d'un taux moyen d'augmentation des salaires, du taux local de l'inflation et des taux d'intérêt.

Engagements de retraite

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice, il n'y a aucun engagement et aucune provision constituée.

Régimes à prestations définies

Pour la France

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies. L'engagement est provisionné.

V.12.1 — Engagements de retraites et assimilés (suite)

(en milliers d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
	Régimes sans contrats de gestion d'actifs	Régimes avec contrats de gestion d'actifs	Régimes sans contrats de gestion d'actifs	Régimes avec contrats de gestion d'actifs
Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :				
Valeur de l'engagement	13 226	18 646	12 667	16 749
Juste valeur des actifs	0	(10 717)	0	(10 351)
Coût des services passés non reconnus	0	0	0	0
Écarts actuariels non reconnus	(1 324)	(1 660)	(927)	(293)
Dont activité abandonnée	0	0	(113)	0
Passif comptabilisé en fin de période en activité poursuivie	11 902	6 270	11 627	6 105

Les variations des obligations au titre des régimes de prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-après :				
Valeur de l'engagement au début de l'exercice	12 667	16 749	11 634	15 042
Variation de périmètre	189	0	(40)	0
Écart de conversion	0	442	0	382
Droits de l'année	1 060	482	1 043	470
Actualisation	553	818	480	835
Liquidation de régime	(128)	(979)	(189)	0
Modification de plan	0	0	0	0
Cotisations salariés	0	60	0	64
Prestations versées	(1 555)	(597)	(1 450)	(491)
Pertes et gains actuariels	440	1 671	1 189	447
Valeur de l'engagement à la fin de l'exercice	13 226	18 646	12 667	16 749

Le tableau ci-dessous indique les variations des actifs des régimes au cours de l'exercice :				
Valeur des actifs au début de l'exercice		10 351		8 881
Écart de conversion		316		285
Rendement attendu des actifs de couverture		653		631
Cotisations employeurs		1 393		510
Cotisations salariés		60		64
Liquidation de régime-prestations versées		(1 651)		(516)
Pertes et gains actuariels		(404)		495
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	0	10 717	0	10 351

Les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :				
Droits de l'année	1 060	557	1 043	470
Actualisation	553	818	480	885
Rendement des actifs	0	(653)	0	(631)
Amortissement des pertes et gains actuariels	43	768	30	416
Amortissement du coût des services passés	0	0	0	204
Effet liquidation	0	0	(174)	
Charge de l'exercice	1 657	1 490	1 379	1 293
Dont activité abandonnée			(127)	
Dont activité poursuivie	1 657	1 490	1 506	1 293

Engagement médailles du travail

Les entreprises françaises versent une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Le montant de la provision au 31 décembre 2011 s'élève à 421,5 K€.

Le calcul de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2011 a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TH 00-02, TF 00-02), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 4,75 %.

Droits individuels de formation

Les droits individuels de formation non pris par les salariés des sociétés françaises du Groupe représentent, au 31 décembre 2011, 153 577 heures, soit un montant de 1 296 K€ hors frais de formation, et avec l'hypothèse d'un taux d'utilisation des droits de 50 %. Ces droits ne sont pas provisionnés, conformément à l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004.

V.12.2 — Autres provisions

Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par des moyens statistiques (compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature), soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au-delà de l'avancement est provisionnée en "Provisions pour perte à terminaison".

Autres provisions pour risques

Les "Autres provisions pour risques" incluent essentiellement les provisions pour pénalités et claims clients.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré, les dépenses afférentes à ce contrat ne sont pas encore toutes encourues. Le solde par rapport à la prévision est passé en "Provisions pour charges sur affaires livrées".

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont consommées en quasi-totalité dans l'exercice suivant.

V.13 – Contrats de locations

A – Contrats de location financement

Les immobilisations prises en contrat de crédit-bail ou contrat de location financement s'apparentant à un achat assorti d'un crédit sont capitalisées comme des acquisitions.

Les montants concernés par ces retraitements sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations brutes	9 092	9 358
Amortissements	(5 980)	(5 597)
Immobilisations nettes	3 112	3 761
Redevances	1 001	1 154
Frais financiers	(93)	(108)
Dotations aux amortissements	(587)	(726)
Impact net	321	320

A – Contrats de location financement (suite)

(en milliers d'euros) 31.12.2011	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	De 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles				
Constructions	180	1 133	153	981
Matériel et outillage	631	974	593	381
Matériel informatique	190	134	134	0
Total	1 001	2 241	880	1 361

(en milliers d'euros) 31.12.2010	Loyers de l'exercice	Dettes	- 1 an	De 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles				
Constructions	180	1 133	153	981
Matériel et outillage	784	1 452	669	783
Matériel informatique	190	134	81	53
Total	1 154	2 719	903	1 817

B – Contrats de location simple

(en milliers d'euros) 31.12.2011	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	De 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 257	5 350	1 698	3 652
Matériel et outillage	651	1 203	634	570
Matériel informatique	30	49	27	22
Matériel de transport	987	2 035	790	1 245
Matériel et mobilier de bureaux	242	288	175	112
Total	3 167	8 925	3 325	5 600

(en milliers d'euros) 31.12.2010	Loyers de l'exercice	Paiements minimaux futurs	- 1 an	De 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 907	4 150	1 818	2 332
Matériel et outillage	9	9	9	
Matériel informatique	16	75	16	60
Matériel de transport	1 028	2 144	761	1 383
Matériel et mobilier de bureaux	240	386	209	177
Total	3 200	6 764	2 813	3 952

VI – Annexes résultat

VI.1 – Informations sectorielles : chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Retraité	31.12.2010 Publié
Environnement	374 249	341 551	341 551
Innovation & Systèmes	174 635	186 826	177 944
Énergie	116 070	113 561	113 561
Total	664 954	641 938	633 056

Nota : L'organisation sectorielle a été redéfinie conformément à la note III.17

VI.2 – Informations sectorielles : résultat opérationnel

Répartition par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Retraité	31.12.2010 Publié
Environnement	28 607	21 947	21 947
Innovation & Systèmes	(6 879)	145	1 699
Énergie	2 787	4 759	4 759
Total	24 515	26 851	28 405

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Publié
Frais de Recherche et Développement inscrits en charges	5 388	6 806

VI.3 – Produits/coûts financiers

Le coût financier au 31 décembre 2011 se caractérise par :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Retraité	31.12.2010 Publié
Produits financiers sur équivalents de trésorerie	320	429	176
Autres intérêts et produits assimilés	1 777	1 155	1 154
Autres produits financiers	0	410	410
Total produits financiers	2 096	1 994	1 740
Dépréciations	(23)	(426)	(426)
Intérêts et charges financières	(3 957)	(2 346)	(2 289)
Total coût de la dette	(3 980)	(2 772)	(2 715)
Total coût financier net	(1 883)	(778)	(975)

Le coût financier net est augmenté par rapport à l'année précédente, malgré un niveau réduit de tirage sur la ligne moyen terme, compte tenu de l'évolution des conditions bancaires liée au refinancement de cette ligne à fin 2010. Ceci a surtout impacté le premier semestre.

VI.4 – Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Retraité	31.12.2010 Publié
Gains de change	2 354	3 395	3 390
Pertes de change	(3 351)	(1 709)	(1 707)
Solde	(997)	1 686	1 683
Produits financiers de participation	136	37	37
Total autres produits et charges financiers	(861)	1 724	1 720

L'évolution défavorable des autres produits et charges financiers entre 2010 et 2011 résulte d'impacts de change :

- **favorables en 2010** : revalorisation d'en-cours en dollars canadiens dans le cadre de l'activité CNIM Canada, dont les fonds de commerce ont été cédés courant 2011 ;
- **défavorables en 2011**, et essentiellement liés à l'inefficacité de la couverture de change en forints hongrois sur le contrat de Budapest, compte tenu des reports de l'échéancier d'encaissements dans le cadre du décalage général du planning du chantier.

VI.5 – Quote-part des sociétés mises en équivalence

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Publié
Quote part de résultat CCUAT	394	564
Quote part de résultat CNIM DEVELOPMENT	1 421	736
Quote part de résultat CSBC	(8)	(4)
Quote part de résultat DWS	(57)	109
Quote part de résultat ENERGNUT	7 816 ⁽¹⁾	(1 281)
Quote part de résultat HWS HOLDING	523	371
Quote part de résultat MES SELCHP	(10)	(4)
Quote part de résultat SELCHP	1 340	455
Quote part de résultat TECHNOPLUS INDUSTRIE	134	58
Quote part de résultat WWS	(27)	157
Incidence des sociétés consolidées par mise en équivalence	11 526	1 161

(1) Quote part du résultat du 1^{er} janvier au 9 décembre 2011.

VI.6 – Impôts

Impact sur le compte de résultat consolidé (hors reclassement de la Division Transport en activité abandonnée)

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Impôts exigibles	(9 069)	(5 609)
Impôts différés	2 601	(1 250)
	(6 468)⁽¹⁾	(6 859)

(1) Impôt sur les activités poursuivies (6 466)

Impôt sur les activités abandonnées (2)

Total (6 468)

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Résultat avant impôts	27 328	21 447
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(11 526)	(1 161)
Crédit d'impôt recherche	(6 973)	(5 884)
C.V.A.E.	(2 649)	(2 551)
Résultat imposable	6 180	11 851
Impôt théorique	(2 128)	(4 080)
<i>(Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante)</i>	<i>34,43 %</i>	<i>34,43 %</i>
Impact des différences de taux d'imposition	1 055	522
Impact des résultats négatifs pour les sociétés non intégrées fiscalement ⁽³⁾	(2 278)	(1 920)
Impact des résultats négatifs de sociétés intégrées fiscalement non utilisables dans le cadre de l'intégration	187	
Impact des imputations de déficits reportables, non activés antérieurement		870
Impact des sorties de périmètre ⁽²⁾	(781)	154
Autres impacts		
C.V.A.E.	(2 649)	(2 551)
Impôt différé sur C.V.A.E.	72	154
Différences définitives	54	(8)
Impôt réel	(6 468)	(6 859)

(2) Sortie de la société Energonut.

(3) Dont les déficits n'ont pas été activés.

VI.7 – Résultat des activités abandonnées et autres informations

Résultat des activités abandonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010 Retraité	31.12.2010 Publié
Chiffre d'affaires	9 506	48 660	57 541
Autres produits	890	3 374	4 378
Dépenses courantes	(16 156)	(63 663)	(75 131)
Autres produits et charges non courants	(112)	4 594	4 625
Résultat opérationnel	(5 872)	(7 035)	(8 587)
Résultat financier	(97)	(475)	(276)
Résultat avant impôt	(5 969)	(7 510)	(8 863)
Charge d'impôt	(2)	(41)	761
Résultat net	(5 971)	(7 551)	(8 103)

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.12.2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 429)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ⁽¹⁾	2 601
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement ⁽²⁾	(1 077)
Incidence de la variation de taux des changes	(96)
Trésorerie nette	(1)

(1) Dont cession du fonds de commerce de CNIM Canada et de l'immobilier de CNIM Hong Kong.

(2) Dont paiement des dividendes par CNIM Hong Kong à CTH pour 971 K€.

VII – Autres annexes

VII.1 – Ventilation de l'impôt différé actif et passif

Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2011			31.12.2010
	- 1 an	+ 1 an	Total	Total
Décalage provisoire fiscal/social	8 086	0	8 086	6 146
Provisions réglementées	0	(1 811)	(1 811)	(1 596)
Éliminations marge interne	(744)	0	(744)	368
Provisions retraites	495	4 942	5 437	4 937
Activation du déficit reportable ⁽¹⁾	2 000	0	2 000	207
Autres	107	(1 666)	(1 559)	(565)
C.V.A.E.	689		689	613
Total	10 632	1 465	12 098	10 110

(1) Groupe fiscal français.

Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2011			31.12.2010
	- 1 an	+ 1 an	Total	Total
Décalage provisoire fiscal/social	120	0	120	(182)
Décalage avancement-achèvement	0	279	279	2 437
Amortissement des réévaluations d'actifs	510	0	510	266
Autres	2	0	2	0
Total	632	279	911	2 521

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés par société.

VII.2 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements donnés		
Cautions bancaires de marchés	344 785	283 985
Autres avals, cautions et garanties donnés à des établissements financiers	560	192
Engagements reçus		
Cautions reçues des fournisseurs	98 255	120 800

VII.3 – Autres informations sectorielles

(en milliers d'euros)	Environnement	Innovation & Systèmes	Énergie	Consolidé au 31.12.2011
Chiffre d'affaires	374 249	174 635	116 070	664 955
Résultat opérationnel	28 607	(6 879)	2 787	24 515
Résultat financier total				(2 744)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				11 526
Résultat des activités abandonnées				(5 971)
Impôts				(6 466)
Résultat des participations ne donnant pas le contrôle				(258)
Résultat net				20 601

VII.4 – Parties liées

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
1) Ventes de biens et de services		
*Entreprises associées	23 892	22 938
2) Achats de biens et de services		
*Entreprises associées	2 105	2 731
*Autres		
Martin GmbH	19 236	14 617
3) Créances et dettes d'exploitation		
*Créances sur les parties liées		
Entreprises associées	3 227	4 208
*Dettes envers les parties liées		
Entreprises associées	658	699
Martin GmbH	3 649	5 302
4) Prêts consentis		
Entreprises associées	30 012	29 720

(K€)	Organes de Direction	
	Directoire	Conseil de Surveillance
5) Dirigeants		
Engagements financiers	–	–
Engagements de retraite	–	–
Avances et crédits alloués	–	–
Rémunérations allouées	1 754	648

Tous les membres en position cadre hors classe bénéficient à ce titre, après 60 ans, d'un complément retraite à prestations définies.

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées selon les modalités normales de marché.

VII.5 – Risques de marché

1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

2) Risque de change sur les contrats

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie probable en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

CNIM recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères ou des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables.

Les instruments dérivés sur les contrats de ventes à terme sont comptabilisés au passif pour un montant de 1479 K€ et à l'actif pour un montant de 129 K€ (cf. annexe V.8).

3) Risque de change sur les actifs

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la Coface.

VII.6 – Risques de liquidité

Le Groupe suit une politique extrêmement prudente dans la gestion des liquidités. Le risque est quasi-nul dans un horizon à court et moyen terme.

Les aspects généraux de couverture de risques sont exposés dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne – paragraphe 3.

VIII – Honoraires

Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont :

(en milliers d'euros)	Deloitte				Ernst & Young			
	2011		2010		2011		2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
– CNIM	215	66 %	210	60 %	215	38 %	210	37 %
– filiales consolidées	108	33 %	138	40 %	338	60 %	352	62 %
Total	323	99 %	348	100 %	553	97 %	562	98 %
Missions accessoires :								
– CNIM	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
– filiales consolidées	2	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	2	1 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total Audit	325	100 %	348	100 %	553	97 %	562	98 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %	15	3 %	10	2 %
Total autres prestations	0	0 %	0	0 %	15	3 %	10	2 %
Total	325	100 %	348	100 %	568	100 %	572	100 %

IX – Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

I.6 — COMPTES SOCIAUX

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2011

Bilan	68
Compte de résultat	70
Tableau des flux de trésorerie	71
Annexe aux comptes sociaux	72

Bilan

au 31 décembre 2011

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2011

CNIM

ACTIF (en milliers d'euros)		31.12.2011			31.12.2010
	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				0	0
Immobilisations incorporelles	V.1	39 777	11 629	28 148	27 367
Immobilisations corporelles					
Terrains		3 136	562	2 574	2 576
Constructions		34 414	28 391	6 023	6 278
Installations techniques, matériels et outillages industriels		39 320	23 065	16 255	16 897
Autres		8 671	7 017	1 654	1 790
Immobilisations corporelles en cours		1 073		1 073	3 570
Avances et acomptes				0	0
Sous-total immobilisations corporelles	V.2	86 614	59 034	27 580	31 111
Immobilisations financières					
Participations		146 579	36 124	110 456	112 483
Créances rattachées à des participations		10 590	1 320	9 270	10 449
Autres immobilisations		12 701	7 091	5 610	4 080
Sous-total immobilisations financières	V.3	169 870	44 534	125 336	127 012
Total actif immobilisé		296 262	115 198	181 063	185 490
Stocks					
Matières premières		5 369	3 502	1 867	1 390
Marchandises				0	0
Produits finis				0	0
Contrats à long terme/travaux en cours				0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		17 255	11 424	5 831	8 698
Créances d'exploitation					
Clients et comptes rattachés	V.4	207 140	3 500	203 640	231 400
Autres créances		97 805	35 816	61 989	56 199
Valeurs mobilières de placement	V.5	87 472	114	87 358	42 662
Disponibilités		42 187		42 187	15 948
Charges constatées d'avance	V.6	13 319		13 319	5 352
Total actif circulant		470 545	54 356	416 189	361 650
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 158		1 158	1 448
Écarts de conversion actif	V.12	1 295		1 295	251
Total général		769 260	169 554	599 706	548 838

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres			
Capital		6 056	6 056
Primes		7 237	7 237
Réserve légale		606	606
Réserves		75 464	82 429
Résultat net		20 548	466
Provisions réglementées et subventions	V.7	6 216	5 592
Capitaux propres	V.8	116 127	102 386
Provisions pour risques et charges	V.9	28 290	22 555
Dettes financières			
Emprunts et dettes/établissements de crédit	V.10	33 773	86 321
Emprunts et dettes financières divers	V.10	166 601	126 357
Total dettes financières		200 374	212 678
Avances et acomptes reçus sur commandes		5 836	5 187
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs	V.10	85 935	103 713
Dettes fiscales et sociales	V.10	65 000	65 511
Total dettes d'exploitation		150 935	169 224
Autres dettes	V.10	1 000	6 670
Total dettes		358 145	393 759
Produits constatés d'avance	V.11	95 860	26 038
Écarts de conversion passif	V.12	1 283	4 099
Total général		599 706	548 838

— Compte de résultat

au 31 décembre 2011

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2011

CNIM

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	VI.1	374 542	359 150
Production stockée	VI.1		
Production immobilisée		1 365	2 425
Subventions d'exploitation		42	611
Reprise de provisions	VI.1	13 762	11 840
Transfert de charges		1 954	1 262
Autres produits		684	5 509
Total produits d'exploitation		392 349	380 797
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock		(1 353)	(207 613)
Autres achats externes		(278 094)	(52 099)
Impôts, taxes et assimilés		(5 179)	(5 308)
Charges de personnel			
Salaires et traitements		(54 019)	(55 841)
Charges sociales		(25 831)	(25 874)
Participation			
Dotations aux amortissements		(6 622)	(6 641)
Dotations aux provisions		(16 855)	(17 323)
Autres charges		(9 528)	(6 130)
Total charges d'exploitation		(397 481)	(376 830)
Résultat d'exploitation		(5 133)	3 967
Quote-part des résultats sur opérations en commun			
Produits financiers			
Produits financiers de participation		22 929	7 938
Sur valeurs mobilières et créances		279	219
Autres intérêts et produits assimilés		2 267	518
Reprises sur provisions et transferts de charges		262	2 361
Différences de change		4 182	1 192
Total produits financiers		29 919	12 228
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		(6 649)	(9 867)
Intérêts et charges financières		(4 946)	(1 561)
Différences de change		(1 636)	(1 270)
Sur valeurs mobilières			
Total charges financières		(13 231)	(12 698)
Résultat financier	VI.2	16 687	(470)
Résultat courant avant impôts		11 554	3 497
Produits exceptionnels		18 400	11 031
Charges exceptionnelles		(11 384)	(17 309)
Résultat exceptionnel	VI.3	7 016	(6 278)
Impôts exigibles	VI.4	1 978	3 247
Résultat net		20 548	466

Tableaux des flux de trésorerie

au 31 décembre 2011

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — COMPTES SOCIAUX 2011

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net	20 548	466
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Élimination des amortissements et provisions	14 396	6 108
Élimination des plus ou moins-values de cession	(13 138)	29
Capacité d'autofinancement	21 805	6 603
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité		
Stocks et en-cours	(477)	1 295
Avances et acomptes versés	2 867	(1 072)
Variation des clients et comptes rattachés	27 760	(22 391)
Autres créances et comptes de régularisation	(17 979)	5 745
Avances et acomptes reçus	649	(3 907)
Variation des dettes d'exploitation	(10 272)	14 312
Variation des autres dettes	61 335	(5 110)
Total	63 883	(11 128)
Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)	85 688	(4 525)
Acquisition d'immobilisations	(9 145)	(9 641)
Cession d'immobilisations	19 036	2 016
Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)	9 891	(7 624)
Dividendes versés par la société-mère	(7 431)	(2 675)
Émissions d'emprunts	3 867	21 072
Remboursements d'emprunts	(55 669)	(1 067)
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	(59 233)	17 330
Variation de trésorerie A + B + C	36 346	5 181
Trésorerie de clôture		
Valeurs mobilières de placement et actions propres	87 472	42 701
Disponibilités	42 187	15 948
Concours bancaires courants	(626)	(690)
Comptes courants filiales	(120 397)	(85 670)
Variation de trésorerie	36 346	5 181

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I.	Règles et méthodes comptables	73
II.	Appartenance à un périmètre de consolidation	73
III.	Méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat	73
III.1.	Immobilisations incorporelles et corporelles	73
III.2.	Immobilisations financières	73
III.3.	Valorisation des stocks et en-cours	74
III.4.	Contrats à long terme	74
III.5.	Créances et dettes	74
III.6.	Valeurs mobilières de placement	74
III.7.	Provisions pour risques et charges	74
III.8.	Avances reçues sur commandes en-cours	74
III.9.	Opérations en devises	74
III.10.	Recherche et Développement	75
III.11.	Intégration fiscale	75
IV.	Événements importants de la période	75
V.	Notes sur le bilan	75
VI.	Notes sur le compte de résultat	85
VII.	Engagements financiers et autres informations	89

I – Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Toutes les provisions nécessaires ont été constituées afin de donner une image fidèle de la situation de la Société.

II – Appartenance à un périmètre de consolidation

CNIM S.A. est société-mère du Groupe CNIM.

III – Méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

III.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

III.1.1 – Immobilisations incorporelles

	Durée
Concessions, brevets, licences	Entre 5 et 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Les durées retenues pour l'amortissement des concessions brevets et licences sont inférieures à leurs durées de protection juridique.

Les fonds de commerce ne concernent que des fonds achetés et ne donnent pas lieu à amortissement. Ils sont enregistrés à leur valeur d'acquisition et dépréciés éventuellement en fonction des cash flow futurs actualisés.

III.1.2 – Immobilisations corporelles

A – Valorisation

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

En application de l'approche par composants, la Société utilise des durées d'amortissements différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

B – Amortissements

Les amortissements inscrits en diminution de l'actif correspondent à la dépréciation calculée selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie indiquée ci-après.

Les taux retenus découlent des durées d'utilisation suivantes :

C – Durées d'amortissement

	Durée	Valeur résiduelle
Bâtiments Génie civil	30 ans	10 %
Aménagements d'installations	10 ans	
Voiries	20 ans	
Matériel et outillage	10 ans	
Éléments roulants (portique, pont, grue)	De 5 à 8 ans	
Petit matériel	8 ans	
Outillage	5 ans	
Appareils de contrôle	8 ans	
Matériel de transport (véhicules automobiles)	4 ans	
Petit matériel de manutention	5 ans	
Mobilier et matériel de bureau	Entre 5 et 10 ans	
Matériel de sécurité	4 ans	
Matériel informatique	De 2 à 5 ans	

III.2 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Titres de participation

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité résultant des dernières estimations du management, de la quote-part de situation nette détenue et de la valeur de l'actif net réévalué. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation est enregistrée. Lorsque la situation nette est négative et que CNIM S.A. s'est engagé à soutenir cette filiale, une provision à la hauteur de la quote-part de la situation nette négative est comptabilisée en charges exceptionnelles.

Créances rattachées à des participations

Elles sont enregistrées à leur valeur historique et dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de la situation nette et des perspectives futures.

III.3 – Valorisation des stocks et en-cours

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au dernier cours connu, ou lorsqu'un sous-emploi d'une partie du stock doit être envisagé.

En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés en tenant compte de la totalité des éléments constitutifs de leur prix de revient à l'exception des frais d'administration générale, commerciaux et financiers qui sont soldés en charge au cours de chaque exercice.

III.4 – Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le pourcentage d'avancement réel de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Lorsque les prévisions de résultat font apparaître une perte, une provision pour perte à terminaison est inscrite dans le passif non courant du bilan.

À l'achèvement des contrats, seules restent au bilan les dépenses qui restent à encourir. Elles font l'objet d'une provision pour charge inscrite dans le passif courant du bilan.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif sur la ligne "Avances et acomptes reçus sur commandes".

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il correspond au montant dû par le client et est comptabilisé à l'actif sur la ligne "Clients et comptes rattachés". Si ce montant est négatif, il correspond au montant dû au client et est comptabilisé au passif sur la ligne "Produits constatés d'avance".

Dans un souci de présentation homogène avec les comptes consolidés, les acomptes reçus des clients se rapportant à des travaux effectués ont été nettés avec les produits à recevoir à l'actif du bilan.

III.5 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, en fonction du risque encouru, l'objet d'une provision pour dépréciation.

III.6 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur cours d'achat. Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés seulement lorsqu'ils sont identifiables (bons du Trésor à taux fixe, certificats de dépôt, comptes à terme).

III.7 – Provisions pour risques et charges

Ces postes comprennent principalement :

III.7.1 – Provisions pour risques

A– Les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de notre estimation du risque encouru.

B– Les provisions pour garanties données aux clients et établies soit sur des bases statistiques compte tenu des dépenses engagées dans le passé sur des affaires de même nature, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

C– Les provisions pour pertes à terminaison compte tenu de la méthode de l'avancement figurent au passif du bilan.

III.7.2 – Provisions pour charges

Les provisions pour charges restant à engager sur affaires liquidées.

III.8 – Avances reçues sur commandes en cours

Ce poste concerne exclusivement les acomptes et factures clients encaissés sur les affaires en cours.

III.9 – Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risques.

III.10 – Recherche et Développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation (principalement rentabilité future de l'activité développée).

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont des dépenses liées au secteur de l'environnement. Les dépenses relatives au trottoir rapide ne sont pas immobilisées.

Les dépenses de développement non dissociables des contrats ne sont pas immobilisées.

III.11 – Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale applique le principe de neutralité qui laisse l'économie d'impôt à la Société CNIM, tête de groupe fiscal, sans engagement à la restituer en cas de retour à une situation bénéficiaire.

IV – Événements importants de la période

Dans le cadre de l'arrêt de la Division Transport, des cessions de fonds de commerce ont été finalisées au cours de l'année 2011. À ce jour, le processus de fermeture ne concerne plus que les entités CNIM Canada, CNIM Hong Kong, Curtis Doors Properties, CNIM Belgique et CNIM Esc UK.

Il a été décidé de maintenir le résultat de ces sociétés en "Activité abandonnée" et de reprendre en "Activité poursuivie" (secteur Innovation & Systèmes) à compter du 1^{er} janvier 2011 le résultat des éléments de la Division Transport qui ne sont pas cédés.

V – Notes sur le bilan

V.1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur au début de l'exercice 2011	Augmentations par acquisitions	Autres	Variations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2011
Valeurs brutes						
Frais d'établissement	0					0
Concessions, brevets, licences	3 576	7				3 583
Autres immobilisations incorporelles	5 972	660		576	42	7 166
Fonds commercial	21 033	10				21 043
Frais de recherche et développement	4 833			1 863		6 696
Immobilisations en cours	1 863	1 289		(1 863)		1 289
Total valeurs brutes	37 277	1 966	0	576	42	39 777
Amortissements						
Frais d'établissement	0					0
Concessions, brevets, licences	3 101	27				3 128
Autres immobilisations incorporelles	5 385	395			42	5 738
Fonds commercial	457					457
Frais de recherche et développement	967	1 339				2 306
Total amortissements	9 910	1 761	0	0	42	11 629
Valeurs nettes	27 367	205	0	576	0	28 148

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à incorporelles.

V.2 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur au début de l'exercice 2011	Augmentations par acquisitions	Variations autres changement de méthode	Variations par virements de poste à poste	Diminutions par cessions ou mises hors service	Valeur à la fin de l'exercice 2011
Nature des immobilisations						
Valeurs brutes						
Terrains et aménagements	3 136					3 136
Constructions						
Sur sol propre	15 300					15 300
Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	18 429	411		323	49	19 114
Sous-total constructions	33 729	411	0	323	49	34 414
Installations techniques, matériel et outillage industriel	38 035	1 140		2 513	2 367	39 321
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements et aménagements divers	9					9
Matériel de transport et manutention	817	26				843
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 300	739		24	244	7 819
Emballages récupérables et divers						
Sous-total autres immobilisations corporelles	8 125	765	0	24	244	8 671
Immobilisations en cours	3 570	940		(3 437)		1 073
Avances et acomptes	0					0
Total valeurs brutes	86 595	3 256	0	(576)	2 660	86 614
Amortissements						
Terrains et aménagements	560	2				562
Constructions						
Sur sol propre	14 071	145				14 216
Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 380	842			48	14 174
Sous-total constructions	27 451	987	0	0	48	28 390
Installations techniques, matériel et outillage industriel	21 138	2 945			1 017	23 065
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements et aménagements divers	11					11
Matériel de transport et manutention	748	55			10	796
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 576	871			233	6 209
Emballages récupérables et divers						
Sous-total autres immobilisations corporelles	6 335	926	0	0	243	7 016
Total amortissements	55 484	4 860	0	0	1 309	59 034
Valeurs nettes	31 111	(1 604)	0	(576)	1 351	27 580

(1) Transfert des immobilisations corporelles en cours à incorporelles.

V.3 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)			Variations		
Nature des immobilisations	Montant brut au 31.12.2011	Augmentations	par virements de poste	Diminutions	Montant brut au 31.12.2011
Valeurs brutes					
Titres de participation ⁽¹⁾	148 561	200		2 182	146 579
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	10 449	1 860		1 719	10 590
Autres immobilisations financières					
TIAP ⁽³⁾	1 058	1 867			2 925
Autres titres immobilisés	5 637				5 637
Prêts	42			11	31
Actions propres ⁽⁴⁾	3 594				3 594
Dépôts et cautionnements	444	286		215	515
Sous-total autres immobilisations financières	10 775	2 153	0	226	12 701
Total valeurs brutes	169 785	4 213	0	4 127	169 870
Dépréciations					
Titres de participation ⁽⁵⁾	36 078	57		11	36 124
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	0	1 320			1 320
Autres immobilisations financières					
TIAP	371	50			421
Autres titres immobilisés	5 637				5 637
Prêts	0				0
Actions propres	686	330			1 016
Dépôts et cautionnements	1	16			17
Sous-total autres immobilisations financières	6 695	396	0	0	7 091
Total dépréciations	42 773	1 773	0	11	44 534
Valeurs nettes	127 012	2 440	0	4 116	125 336

(1) Titres de participation

L'augmentation correspond au capital souscrit chez la Société Alpha Mega pour 200K€.

La diminution correspond à la sortie des titres de la société Energonut pour 2182K€, suite à sa cession.

(2) Créances rattachées à des participations

L'augmentation est due à une convention d'avance en compte courant associé avec la Société Kogeban pour un montant de 1 333 K€ et à un prêt à BW Maroc pour un montant de 527 K€, et le prêt pour CNIM Canada pour 900 K€.

La diminution correspond au remboursement du prêt BW France pour un montant de 819K€ et le prêt de CNIM Canada pour 900 K€.

La dépréciation concerne CNIM Canada pour un montant de 1320 K€.

(3) Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les TIAP sont constitués essentiellement de 5 471 titres Foster Wheeler Fakop pour 1 051 K€ dépréciés de 414 K€ pour s'ajuster à la situation nette de la Société ainsi que de 21 487 titres Kogeban pour 1 867 K€, représentant 10,87 % du capital.

(4) Actions propres

Nombre d'action au 01.01.2011 45 000

Acquisition en 2011 0

Total au 31.12.2011 45 000

(5) Dépréciation des titres de participation

L'augmentation de la dépréciation concerne les titres CNIM Industrie pour 46 K€ et CB Services pour 11 K€.

Les reprises de provisions concernent les titres de la Société CNIM Insertion pour 11 K€.

Titres de participation et dépréciation

(en milliers d'euros)	Titres détenus	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% détention
CNIM NETHERLAND	15 000 titres	31 000		31 000	100
CNIM OUEST ARMOR	4 000 titres	40		40	100
CNIM CTG	4 000 titres	40		40	100
CNIM SAOUDI	4 500 000 titres	929	929	0	90
CNIM RUS	1 titre	0		0	100
EKOMZ	7 titres	2		2	70
BABCOCK WANSON ESPAÑA	168 titres	0		0	0,21
BABCOCK WANSON HOLDING	2 331 600 titres	30 615		30 615	100
BABCOCK WANSON ITALIANA	1 000 titres	1		1	0,02
BABCOCK WANSON MAROC	1 titre	0		0	–
CNIM CZ SRO (ex- CBCE)	2 200 000 titres	3 135	3 112	24	91,67
CCUAT	1 247 titres	76		76	50
CNIM UK/Martin E.S.	1 604 990 titres	2 371		2 371	100
BABCOCK INTERNATIONAL	999 titres	1 800		1 800	99,9
CNIM INDUSTRIE	3 865 titres	60	60	0	100
BABCOCK SERVICES	641 109 parts	5 661		5 661	100
CB SERVICES	1 000 parts	11	11	0	100
CTH	200 000 titres	19 700	19 700	0	99
CTF	464 249 titres	12 302	12 302	0	100
CTIPE	250 titres	4		4	100
DAUPHINE	–	1	1	0	100
BERTIN TECHNOLOGIES	200 000 titres	15 492		15 492	100
CSBC	500 titres	1		1	50
LAB	274 992 titres	18 500		18 500	100
TECHNOPLUS INDUSTRIES	200 614 titres	4 500		4 500	34,74
SCI 35, RUE DE BASSANO	499 titres	8		8	100
SMA	41 titres	63	6	57	3
CNIM BABCOCK SULAMERICA	9000 titres	6		6	–
CNIM INSERTION (ex- STOMA)	2 538 titres	38		38	70
UTE Bilbao	Parts GIE 75 %	18		18	75
CNIM E.C.S	1 000 titres	1		1	–
ALPHA MEGA	200 000 titres	200		200	50
SOMMUDIMEC	–	4	4	0	–
Total valeurs		146 579	36 124	110 455	

V.4 – État des créances

(en milliers d'euros)				
Créances	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances de 1 an à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	10 590		10 590	
Prêts	31	7	24	
Dépôts et cautionnements (part des autres immobilisations financières)	515	35	480	
Total 1	11 136	42	11 094	0
Créances clients et comptes rattachés				
Clients douteux ou litigieux	0	0		
Clients effets à recevoir	13	13		
Autres créances clients ⁽¹⁾	207 127	207 127		
Total 2	207 140	207 140	0	0
Autres créances d'exploitation				
Personnel et comptes rattachés	188	188		
Organismes sociaux	143	143		
État et autres collectivités publiques	24 015	24 015		
Débiteurs divers	1 118	1 118		
Groupe et associés	72 340	72 340		
Total 3	97 805	97 805	0	0
Charges constatées d'avance	13 319	13 319		
Total créances	329 400	318 306	11 094	0

(1) Dont entreprises liées : 17 774 milliers d'euros
et produits à recevoir : 100 161 milliers d'euros.

V.5 – Valeurs mobilières de placement

V.5.1 – Valeur au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2011	31.12.2011
	Nombre de titres	Montant	Montant
Actions propres (animation du cours) ⁽¹⁾	11 919	797	865
Étoile CDN	24	5 021	3 108
Dexia Money	20	203	0
Cash Invt 2004	206	469	404
CL Médium	4	132	99
CL Monétaire	–	–	–
Unisécurité	–	–	–
CAAM	370	80 330	38 225
SG Barep opportunities	–	–	–
NATEXIS USD	41	519	0
Klebber Euribor	–	–	–
BNPP ALPHA MULT	–	–	–
Total	–	87 472	42 701
Dépréciation des actions propres	–	(114)	(39)
Total	–	87 358	42 662

V.5.2 – Cours du marché

Total	87 358	42 662
--------------	---------------	---------------

V.5.3 – Plus-value latente ayant déjà supporté l'impôt

Total	(0)	(0)
--------------	------------	------------

(1) Nombre d'actions propres

	Nombre	Montant
Solde au 31.12.2010	12 775	865
Achats 2011	17 911	1 201
Ventes 2011	(18 767)	(1 269)
Solde au 31.12.2011	11 919	797

V.6 – Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Nature		
a) Charges comptabilisées d'avance	13 319	5 352
b) Charges à répartir ⁽¹⁾	1 158	1 448
Total	14 477	6 800

(1) Amorties selon la méthode linéaire sur 5 ans.

V.7 – Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice 2011
Nature				
Amortissements dérogatoires	4 636	1 367	743	5 260
Provision pour investissement	956	0	0	956
Subvention d'investissement	0	0	0	0
Total	5 592	1 367	743	6 216

V.8 – Tableau de variation des capitaux propres

	31.12.2010	Affectation du résultat N-1	Distribution de dividendes	Dividendes sur actions propres	Variation des provisions réglementées	Résultat N	31.12.2011
Capital social	6 056						6 056
Primes	7 237						7 237
Réserve légale	606						606
Réserves	82 429	466	(7 570)	139			75 464
Provisions réglementées et subventions	5 592				624		6 216
Capitaux propres avant affectation du résultat	101 920	466	(7 570)	139	624		95 579
Résultat exercice	466	(466)				20 548	20 548
Total	102 386	0	(7 570)	139	624	20 548	116 127

V.9 – Provisions pour risques, charges et dépréciation d'actifs

V.9.1 – Provisions pour risques

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2011
Rubriques					
Provisions pour litiges	1 474	3 809	132	301	4 849
Autres provisions pour risques	575	2 753	500		2 827
Provisions pour garantie	3 788	4 007	628	833	6 335
Provisions pour pertes de change	251	1 295	251		1 295
Provisions pour pertes à terminaison	2 859	3 512	628		5 742
Total risques	8 946	15 375	2 139	1 134	21 048

V.9.2 – Provisions pour charges

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2011
Rubriques					
Engagements retraites	75		12		63
Engagements médaille du travail	374	16			390
Charges sur affaires livrées	13 160	4 063	6 991	3 443	6 789
Total charges	13 609	4 079	7 003	3 443	7 242
Total risques et charges	22 555	19 454	9 142	4 577	28 290

V.9.3 – Provisions pour dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice 2011	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice consommées	Diminutions reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice 2011
Participations	36 078	1 377	11		37 444
Autres immobilisations financières	6 696	396			7 091
Total actifs financiers	42 773	1 773	11	0	44 534
Stock matières premières	3 035	510	43		3 502
Clients	3 489	158	147		3 500
Avances et acomptes versés sur commandes	8 224	3 200			11 424
Autres créances	31 774	4 290	248		35 816
Valeurs mobilières de placement	39	75			114
Total actifs circulants	46 561	8 233	438	0	54 356
Total actifs	89 334	10 006	449	0	98 890
Total risques, charges et actifs	111 890	29 460	9 591	4 577	127 180
Exploitation		16 855		13 340	
Financier		6 649		262	
Exceptionnel		5 956		566	
Total	-	29 460	14 168	-	-

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent essentiellement des litiges potentiels sur des contrats Environnement et sur la division CBS.

Provisions pour garantie

Les provisions pour garantie sont constituées soit par des moyens statistiques, soit par application d'un pourcentage sur le prix de vente.

Provisions pour perte à terminaison

Lorsqu'un contrat long terme a une perte prévisionnelle à terminaison, la perte à l'avancement est prise dans le résultat de l'exercice et la perte au delà de l'avancement est provisionnée en "Provisions pour perte à terminaison".

Engagements de retraites et assimilés

L'apport en 2000 de l'activité industrielle de Babcock Entreprise comprenait la provision retraite du personnel. Dans les comptes consolidés, les indemnités de départ à la retraite sont constituées pour la totalité du personnel.

Le montant des indemnités de départ en retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31 décembre 2011 s'élève à 6 215 586 euros.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite est établi selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge des départs à la retraite, de la mortalité (table INSEE TH00-02-TF00-02 (décès)), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'augmentation des salaires de 1 %, d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 4,75 %.

Autres engagements non comptabilisés**Droits individuels de formation**

Les droits individuels de formation non pris par les salariés de la Société au 31 décembre 2011 représentent 86 197 heures.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies qui est le système français de répartition, les cotisations sont enregistrées en charge au compte de résultat au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement et aucune provision constituée.

Régimes à prestations définies

Le personnel partant en retraite en position cadre hors classe et après 60 ans bénéficie d'un complément de retraite à prestations définies.

La provision au 31 décembre 2011 s'élève à 883 800 €.

Engagements médaille du travail

L'entreprise verse une prime à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Cette prime est fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Le calcul de la provision pour médaille du travail a été effectué selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge du salarié au moment où il bénéficie des primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, de la mortalité (table INSEE TH00-02-TF00-02), de l'ancienneté et de la rotation du personnel. Il tient compte d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux d'actualisation de 4,75%.

La provision au 31 décembre 2011 s'élève à 390 K€.

Provisions pour charges sur affaires livrées

Lorsqu'un contrat est livré, les dépenses afférentes à ce contrat ne sont pas encore toutes comptabilisées. Le solde par rapport à la prévision est passé en "Provisions pour charges sur affaires livrées".

Les provisions pour charges sur affaires livrées ont une durée de vie très courte et sont reprises en quasi totalité dans l'exercice suivant.

V.10 – État emprunts et dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		À moins de 1 an	À plus de 1 an à moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes				
Banques (soldes créditeurs)	626	626		–
Autres emprunts/établissements de crédit ⁽¹⁾	33 147	640	32 507	–
Sous-total emprunts et dettes/établissements de crédit	33 773	1 266	32 507	–
Emprunts et dettes financières diverses hors Groupe	1 307	1 307		–
Comptes courants passif (Groupe)	165 294	165 294		–
Sous-total emprunts et dettes financières diverses	166 601	166 601	0	–
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	85 935	85 815	120	–
Dettes fiscales et sociales	65 000	65 000	0	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		–
Autres dettes	1 000	1 000		–
Produits constatés d'avance	95 860	95 860		–
Total	448 170	415 542	32 627	–

(1) Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Montant des lignes	Montant au 31.12.2011	Taux	Devise
Caractéristiques des emprunts contractés				
Crédit moyen terme : décembre 2010	–	–	–	–
Multidevises	–	–	–	–
Remboursable de 2014 à 2015	–	–	–	–
* KEUR : 30 000	120 000	30 000	Variable sur Euribor	Euro
Autre emprunt : décembre 2011				
Remboursable de 2012 à 2016				
* KEUR : 3 147	–	3 147	Taux fixe 3 %	Euro
	–	33 147	–	–

(2) Dont entreprises liées 13 639 milliers d'euros à moins d'un an.

V.11 – Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Produits comptabilisés d'avance		
À moins de 1 an ⁽¹⁾	95 860	26 038
À plus de 1 an et moins de 5 ans	–	–
Total	95 860	26 038

(1) Produits constatés d'avance principalement sur les affaires.

V.12 – Écarts de conversion

(en milliers d'euros) Postes concernés	Total	Écart actif				Écart passif	
		Compensé par couverture de change Écart passif	Engagement	Provisions pour risques	Net	Total	
Créances d'exploitation	1 103	–	–	1 103	–	1 237	
Dettes d'exploitation	192	–	–	192	–	46	
Total	1 295	–	0	1 295	–	1 283	

V.13 – Charges à payer

(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 602
Dettes fiscales et sociales	36 040
Autres dettes et créiteurs divers	890
Total	48 532

VI – Notes sur le compte de résultat

VI.1 – Chiffre d'affaires et production par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires (production vendue)		
France	184 556	240 886
Export	189 986	118 264
Total chiffre d'affaires	374 542	359 150
Production stockée		
France	–	–
Export	–	–
Total production stockée	0	0
Total activité	374 542	359 150

Répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Environnement	218 274	172 525
Innovation & Systèmes	121 553	153 057
Énergie	34 714	33 568
	374 542	359 150

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
France	184 556	240 886
Royaume-Uni	31 162	15 091
Autres pays d'Europe	119 096	91 928
Asie	37 251	621
Autres	2 477	10 624
	374 542	359 150

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Transfert de charges		
Remboursement d'assurance	1 954	1 262

VI.2 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	22 929	7 938
Produits nets sur cessions VMP	279	219
Intérêts sur immobilisations financières	1 088	405
Intérêts sur créances actif circulant	1 179	113
	2 267	518
Reprise provisions pertes de change	251	829
Reprise autres provisions	11	1 532
	262	2 361
Différences positives de changes	4 182	1 192
Total produits financiers	29 919	12 228
Dotation provision pour pertes de change	1 295	251
Dotation aux provisions ⁽²⁾	5 355	9 616
	6 650	9 867
Intérêts sur comptes courants et dépôts créditeurs	3 005	1 410
Autres frais financiers	1 883	98
Charges nettes sur cession de VMP	58	53
	4 946	1 561
Différences négatives de change	1 636	1 270
Total charges financières	13 232	12 698
Résultat financier	16 687	(470)

(1) Détail des "Produits financiers de participation"

Q/P Rés SCI BASSANO	506
Dividendes CNIM UK	7 253
Dividendes LAB	4 125
Dividendes CCUAT	389
Dividendes SMA	35
Dividendes Babcock International	300
Dividendes Bertin Technologie	2 500
Dividendes CTG	500
Dividendes COA	250
Dividendes UTE	550
Dividendes CNIM Netherlands	6 250
Dividendes CNIM ESC UK	170
Résultat liquidation SCI G. Péri	99
Jetons de présence SMA 2010	2
	<u>22 929</u>

(2) Ce poste comprend principalement les dotations aux provisions sur compte courant de CB Services pour 262 K€ CTH pour 3 100 K€, CNIM Canada pour 1 320 K€, CTF pour 145 K€ et une provision pour dépréciation de titres CNIM Industrie pour 46 K€ et titres CB Services pour 11 K€.

VI.5 – Résultat financier relatif aux entreprises liées (intégrées globalement)

(en milliers d'euros)			
1) Produits financiers facturés aux filiales		2) Charges facturées par les filiales	
BERTIN	130	BABCOCK WANSON	109
BERTIN Pharma	90	BI	5
BABCOCK WANSON Espagne	17	BABCOCK WANSON UK	5
BABCOCK WANSON France	18	CNIM ENGINEERS	937
BABCOCK WANSON Holding	22	CNIM NETHERLANDS	19
CBCE POLSKA	3	COA	24
CNIM CZ SRO (ex-CBCE)	11	CTG	87
CNIM Canada	85	LAB	548
CNIM Insertion	1	LAB GmbH	140
CTE	46	MESE	8
CTF (ex-CTS)	287	COA	0
CTH	293		1 882
SCI BASSANO	79	Dépréciation des titres CNIM Industrie	46
	1 083	Dépréciation des titres CB Services	11
Dividendes reçus de CNIM UK	7 253	Dotation provision dépréciation du compte courant CTF	145
Dividendes reçus de CCUAT	387	Dotation provision dépréciation du compte courant CTH	3 100
Dividendes reçus de LAB	4 125	Dotation provision dépréciation du compte courant CNIM CANADA	1 320
Dividendes reçus de SCI BASSANO	506	Dotation provision dépréciation du compte courant CB Services	262
Dividendes reçus de Babcock International	300	Total charges	6 766
Dividendes reçus de Bertin Technologie	2 500		
Dividendes COA	250		
Dividendes CTG	500		
Dividendes reçus CNIM Esc UK	170		
Dividendes reçus CNIM Netherlands	6 250		
Dividendes reçus de UTE	550		
Résultat liquidation SCI G. Péri	99		
Total produits	23 973		

VI.6 – Autres informations sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

VII – Engagements financiers et autres informations

VII.1 – Ventilation impôt

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt et participation		Impôt Société				Résultat net		
	Comptable	Fiscal	Théorique	Économie impôt	Crédit impôt Recherche	Dû	Théorique	Participation	Comptable
Courant									
France	13 541	7 367		(2 789)	(583)	(3 372)	13 541	0	16 913
Étranger	(1 987)	(1 987)	1 394			1 394	(3 381)		(3 381)
Exceptionnel	7 016	7 016		0	0	0	7 016	0	7 016
Total	18 570	12 396	1 394	(2 789)	(583)	(1 978)	17 176	0	20 548
1. France	6 498	1 730	0	(2 789)	(583)	(3 372)	6 498	0	9 870
2. Étranger	12 072	10 666	1 394			1 394	10 678		10 678
Total 1 + 2	18 570	12 396	1 394	(2 789)	(583)	(1 978)	17 176	0	20 548
N° de colonne	1	2	3	4	4a	5	6	7	8

Colonne 6 = colonne 1 – colonne 3

Colonne 8 = colonne 1 – colonne 5 – colonne 7 + colonne 7a

Colonne 4 = économie d'impôt : intégration fiscale

IFA perdues par les filiales

2 789

0

2 789

La Société établit son résultat fiscal à l'avancement.

VII.2 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)		
Nature des différences temporaires		Montant
Accroissements		
Amortissements dérogatoires		624
Autres provisions réglementées		
Écart de valeur liquidative sur OPCVCM		
Total		624
IS à 34,43 % – Accroissement de la dette future d'impôts		215
Allègements		
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation		4 435
Résultats latents fiscalisés		
Écart de valeur liquidative sur OPCVCM		27
Organic 2011		408
Participation des salariés 2011		0
Provision pour pertes à terminaison		3 512
Écarts de conversion passif ⁽¹⁾		1 283
Divers (TVTS 4 ^e trimestre)		12
Total		9 677
IS à 34,43 % – Allègement de la dette future d'impôts		3 332

(1) Retraité dans les comptes consolidés.

VII.3 – Incidences des dispositions fiscales sur le résultat

(en milliers d'euros)		
Résultat net de l'exercice		20 548
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées		1 367
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées		(743)
Réduction d'impôt du fait des dotations IS à 34,43 %	1 367 x 34,43 %	(471)
Augmentation d'impôt du fait des reprises IS à 34,43 %	743 x 34,43 %	256
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires		20 957

VII.4 – Engagements de crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements			Valeur nette
		De l'exercice ⁽¹⁾	Changement de méthode	Cumulées	
Postes					
Matériel et outillage	1 500	150	0	600	900

(1) Amortissements qui auraient été enregistrés s'ils avaient été acquis (linéaire sur 10 ans).

Postes	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	Total à payer
Matériel et outillage	401	1 605		0	0	0	0

VII.5 – Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010	
Engagements donnés			
Cautions de marché	305 140	250 297	
Effets escomptés non échus	–	–	
	305 140	250 297	
Engagements reçus			
Cautions reçues des fournisseurs	84 104	102 605	
Engagements réciproques			
Ventes à terme de devises			
7 000 000 dollars canadien (CAD)	– 1 an	5 061	1 499
2 000 000 au 28/02/2012 à 1,3811 (cours garanti EUR/CAD)			
2 000 000 au 30/04/2012 à 1,3825 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 29/06/2012 à 1,3837 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 31/08/2012 à 1,3846 (cours garanti EUR/CAD)			
1 000 000 au 14/12/2012 à 1,3873 (cours garanti EUR/CAD)			
600 millions de forints hongrois (HUF)	– 1 an	2 031	3 765
440 millions au 16/01/2012 à 292,890 (cours garanti EUR/HUF)			
160 millions au 15/02/2012 à 302,510 (cours garanti EUR/HUF)			
Cessions créances clients – Dailly	– 1 an		
Dexia		6 581	9 923

VII.6 – Effectifs (ventilation de l'effectif moyen)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	536	46
Collaborateurs	261	35
Ouvriers	230	53
Total	1 027 ⁽¹⁾	134

(1) Dont 30 en Belgique.

VII.7 – Note concernant les dirigeants

	Organes		
	Total dirigeants	Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	Néant	–	
Engagements de retraite	Néant	–	
Avances et crédits alloués	Néant	–	
Rémunérations allouées	Néant	1 754	48

VII.8 – Risques de marché

1) Taux

Les emprunts à taux variable qui n'ont pas vocation à être tirés de façon certaine ne sont pas couverts.

Les emprunts à taux variable qui ont vocation à être tirés sont couverts à taux fixe par un swap de taux, ou capés par un taux maximum.

2) Risque de change sur les contrats

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie probable en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

CNIM recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères ou des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux hautement probables.

3) Risque de change sur les actifs

Tous les contrats libellés en devises sont couverts sur le risque de change par des achats/ventes à terme auprès des banques ou par des couvertures de change auprès de la COFACE.

4) Actions

Le risque est limité aux actions d'auto-contrôle.

L'évaluation sur la base du cours au 31 décembre 2011 s'élève à 3 261 K€ pour une comptabilisation au cours historique de 4 391 K€ (cf. annexe V.5.1 et V.3).

VII.9 – Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)							
Informations financières							
Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :							
1. Filiales (+ 50 % du capital)							
Babcock-Services	5 771	(75)	100,00	5 661	5 661	730	0
Babcock International	920	476	99,90	1 800	1 800	0	0
Bertin Technologie	3 000	17 276	100,00	15 492	15 492	6 674	2 500
BWH	28 212	1 386	100,00	30 615	30 615	893	300
CB-Services	9	(39)	100,00	11	11	379	0
CNIM CZ SRO (ex-CBCE)	93	138	91,67	3 135	24	2 007	0
CNIM Industrie	39	(42)	100,00	60	0	72	0
CNIM Insertion	38	17	100,00	38	27	0	0
CNIM Netherland	1 500	(4 535)	100,00	31 000	31 000	0	6 250
CNIM Russie	0	(40)	100,00	0	0	60	0
CNIM Saoudi	1 030	(991)	90,00	929	0	1 024	0
CNIM UK	1 921	(7 130)	100,00	2 371	2 371	0	7 253
COA	40	469	100,00	40	40	0	250
CTF	5 794	(17 267)	100,00	12 302	0	11 545	0
CTG	40	1 297	100,00	40	40	0	500
CTH	2 982	(6 753)	99,00	19 700	0	12 923	0
Ekomz	2	0	70,00	2	2	0	0
LAB	2 750	11 016	100,00	18 500	18 500	0	4 125
SCI 35, rue Bassano	8	0	100,00	8	8	506	506
UTE	24	(415)	75,00	18	18		550
2. Participations (entre 10 et 50 % du capital)							
CCUAT	153	357	50,00	76	76	0	389
CNIM Jersey	1	(8)	50,00	1	1	12	0
Alpha Mega	400	0	50,00	200	200	0	0
Technoplus Industrie	7 012	860	34,79	4 500	4 500	0	0
B. Renseignements globaux concernant toutes les filiales ou participations							
1. Filiales (+ 50 % du capital)							
a) Filiales françaises (ensemble)	42 864	7 442		96 735	64 722	32 541	8 181
b) Filiales étrangères (ensemble)	11 287	(12 237)		44 969	40 869	4 272	13 503
2. Participations							
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	7 165	1 217		4 576	4 576	0	389
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	401	(8)		201	201	12	0

Pour les sociétés étrangères, les montants mentionnés ci-dessus ont été convertis au cours en vigueur au 31 décembre 2011, sauf le chiffre d'affaires et le résultat convertis au cours moyen de l'année 2011.

VII.10 – Résultat financier des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2007 (40 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2008 (41 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2009 (42 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2010 (43 ^e exercice) 12 mois	Exercice 2011 (44 ^e exercice) 12 mois
1. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	6 056	6 056	6 056	6 056	6 056
Nombre d'actions émises	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Nombre d'obligations convertibles en actions					
2. Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	299 160	349 503	307 803	359 150	374 542
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	8 791	29 002	(39 891)	16 849	34 672
Impôts sur bénéfices	(696)	4 580	10 202	3 247	1 978
Participation	(790)	(2 202)	0	0	0
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	38 639	10 059	(23 159)	466	20 548
Résultat distribué	9 084	10 901	2 725	7 570	
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	2,41	10,36	(9,80)	6,64	12,10
Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	12,76	3,32	(7,65)	0,15	6,79
Dividende	3,00	3,60	0,90	2,50	3,40
4. Personnel					
Effectifs moyens de l'exercice	1 072	1 082	1 090	1 068	1 027
Montant de la masse salariale	49 986	53 141	56 472	55 841	54 019
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres sociales, etc.)	23 385	25 617	28 008	25 874	25 831

VII.11 – Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

I.7 — RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RÉSOLUTIONS 2011

I.7.1 – Rapport du Directoire sur les projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation, outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et des autres points mentionnés dans le rapport du Directoire sur cet exercice, un projet d'autorisation à donner à votre Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, ainsi que des modifications statutaires relatives notamment à (i) l'objet social, (ii) la limite d'âge statutaire des membres du Directoire, (iii) l'introduction dans les statuts des dispositions permettant aux actionnaires de participer aux Assemblées par des moyens de télécommunication, et aux (iv) conventions réglementées.

Les formalités de convocation ont été régulièrement effectuées et tous les documents prévus par les textes en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et les délais applicables.

Autorisation à donner au Directoire d'acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social

Nous vous proposons de donner au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, une nouvelle autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de faire acheter par la Société ses propres actions, étant précisé qu'il serait décidé que cette nouvelle autorisation priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation ayant le même objet.

Nous vous proposons de limiter cette autorisation à 302 811 actions.

Le Directoire utiliserait cette autorisation dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette autorisation pourrait être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008 ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

– d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

– de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

– d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;

– de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique. La part du programme qui pourrait s'effectuer par négociation de blocs ne serait pas limitée et pourrait représenter la totalité du programme.

Il serait précisé que la Société pourrait, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourrait être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 60 562 200 €, le total des actions détenues par la Société ne pouvant dépasser 10 % du capital social, conformément à la loi.

Nous vous proposons de fixer la durée de cette autorisation à dix-huit mois.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre cette autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourrait déléguer à son Président ou, avec son accord, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues

par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

Le Directoire informerait l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Modification des dispositions statutaires relatives à l'objet social

Nous vous proposons, afin de tenir compte de l'évolution des activités de la Société et de lui permettre de les développer et saisir des opportunités dans le respect de son objet social, de modifier la rédaction de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société.

À cet effet, les dispositions de l'article 2 seraient rédigées de la manière suivante :

“La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- les études, les missions d'expertise, la conception, la fabrication, la construction, l'assemblage, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'équipements, systèmes et installations industrielles dans les domaines de l'Environnement et de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie ;
- la fourniture de tous services liés aux types d'installations, équipements et systèmes ci-dessus ;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'une des activités quelconques précitées, ou à toutes activités similaires ou connexes, pouvant leur être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.”

Modification des dispositions de l'article 17 des statuts relatif au Directoire

Nous vous proposons ensuite de modifier les statuts à l'effet de porter à 70 ans la limite d'âge fixée pour les membres du Directoire dans les statuts de la Société.

À cet effet, les dispositions du point 4 de l'article 17 seraient remplacées par les dispositions suivantes :

- “4. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire.”

Par ailleurs, afin de préciser certaines dispositions relatives à la composition du Directoire, nous vous proposons de remplacer

les dispositions du point 3 de l'article 17 par les dispositions suivantes :

- “3. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président du Directoire parmi les membres de ce dernier et peut également conférer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeurs généraux. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération. Les fonctions du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.”

Modification des dispositions statutaires relatives aux conventions réglementées

Afin de tenir compte de la modification des dispositions de l'article L. 225-87 du Code de commerce issue de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, nous vous proposons de supprimer, à la fin du cinquième paragraphe de l'article 21 des statuts la phrase suivante : “Ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes.”

À cette occasion, nous vous proposons de remplacer le premier paragraphe de cet article par le paragraphe suivant :

- “Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.”

afin de mettre ce paragraphe en conformité avec les dispositions en vigueur.

Modification des dispositions statutaires relatives aux Assemblées générales

Nous vous proposons d'introduire dans les statuts les dispositions nécessaires à l'effet de permettre aux actionnaires de participer aux Assemblées générales par des moyens de télécommunication (notamment par Internet), et, à cette occasion, de clarifier certaines dispositions de l'article 24 des statuts sur les Assemblées générales.

Nous vous proposons en conséquence de remplacer les dispositions actuelles de l'article 24 des statuts par les dispositions suivantes :

“Article 24 - Assemblées générales

- 1. Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.
- 2. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation du même département.

– 3. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (y compris Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une Assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électroniques, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

– 4. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

– 5. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement désigné à cet effet par le Conseil.

– 6. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

– 7. Le bureau de l'Assemblée en désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

– 8. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

– 9. Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées sont certifiés conformément à la loi."

Nous vous proposons enfin de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée qui sera établi à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

C'est dans ces conditions que nous vous proposons d'adopter les résolutions dont le texte est soumis à votre approbation.

Le Directoire

I.7.2 – Résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012

À titre ordinaire

Première résolution

— APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Rapport du Conseil de Surveillance, du Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se soldant par un résultat bénéficiaire de 20 547 805,16 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

approuve le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, s'élevant à 12 888 euros, et l'impôt correspondant, d'un montant de 4 437,34 euros,

et en conséquence, donne quitus de l'exécution de leur mandat au Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

— APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2011

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire, du Rapport du Conseil de Surveillance, du Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par les dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 20 601 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

— AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que, compte tenu de l'existence d'un report à nouveau, le bénéfice distribuable s'élève à 20 686 857,66 euros,

décide de distribuer un dividende de 3,40 euros par action pour chacune des 3 028 110 actions composant le capital social et de fixer en conséquence à 10 295 574,00 euros le montant global des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, étant précisé que la somme correspondant aux dividendes que la Société ne pourra pas percevoir pour les actions qu'elle possède et dont elle sera encore en possession à la date de mise en paiement du dividende sera portée au crédit du compte de report à nouveau,

décide que ce dividende sera prélevé sur le bénéfice distribuable,

décide qu'une somme égale à 10 000 000 euros sera prélevée sur le bénéfice distribuable pour être affectée au compte "Autres réserves", et que le solde du bénéfice distribuable sera affecté au compte de report à nouveau,

décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 3 juillet 2012.

Le dividende ouvrira droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé qu'une option leur est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 21% conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, auquel s'ajouteront les contributions sociales.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

(en euros)	2010	2009	2008
Nombre d'actions	3 028 110	3 028 110	3 028 110
Dividende	2,50	0,90	3,60

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce Rapport,

approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-88 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

— FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire,

prend acte des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour les trois derniers exercices, soit un total de :

– 96 000 € pour l'exercice 2009, versés en juillet 2010,

– 90 668 € pour l'exercice 2010, versés en juillet 2011,

– 96 000 € pour l'exercice 2011 et qui seront versés en juillet 2012,

et approuve en tant que de besoin ce montant,

décide de fixer à 104 000 € le montant global des jetons de présence qui pourra être versé aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, étant précisé que cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire pour les exercices ultérieurs.

Sixième résolution

— RENOUELEMENT DU MANDAT

DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DE MONSIEUR VSEVOLOD DMITRIEFF

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vsevolod Dmitrieff pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution

— RENOUELEMENT DU MANDAT

DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DE MONSIEUR FRANÇOIS CANELLAS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François Canellas pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution

— RENOUELEMENT DU MANDAT

DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DE MONSIEUR RICHARD ARMAND

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Richard Armand pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution

— RENOUELEMENT DU MANDAT

DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DE MONSIEUR JOHANNES MARTIN

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Johannes Martin pour une durée de six (6) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution

— NOMINATION DE MONSIEUR FABRICE FINELLE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire et sur proposition des salariés actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce,

décide de nommer Monsieur Fabrice Finelle, né le 24 juillet 1964 à Dijon (21), demeurant 16, Bosquet de Fabrègas, Chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes, 83500 La Seyne-Sur-Mer, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

décide, conformément aux dispositions statutaires, qu'en cas de vacance pour quelque raison que ce soit, son remplaçant sera Monsieur Christophe Favrelle, né le 15 octobre 1960 à Fort de l'eau (Algérie), demeurant Villa La Calo – 472 C Chemin du Petit Bois, 83000 Toulon,

décide que dans l'hypothèse où les dixième et onzième résolutions recevraient toutes deux un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule celle de ces deux résolutions qui aura recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée, l'autre étant corrélativement réputée rejetée par l'Assemblée générale.

Onzième résolution

— NOMINATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE FAVRELLE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, SUR PROPOSITION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES DU GROUPE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire et sur proposition des salariés actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce,

décide de nommer Monsieur Christophe Favrelle, né le 15 octobre 1960 à Fort de l'eau (Algérie), demeurant Villa La Calo – 472 C Chemin du Petit Bois, 83000 Toulon, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

décide, conformément aux dispositions statutaires, qu'en cas de vacance pour quelque raison que ce soit, son remplaçant sera Monsieur Fabrice Finelle, né le 24 juillet 1964 à Dijon (21),

demeurant 16, Bosquet de Fabrègas, Chemin de Mar Vivo aux 2 Chênes, 83500 La Seyne-Sur-Mer,

décide que dans l'hypothèse où les dixième et onzième résolutions recevraient toutes deux un nombre de voix favorables supérieur à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, seule celle de ces deux résolutions qui aura recueilli le plus grand nombre de voix favorables sera réputée adoptée, l'autre étant corrélativement réputée rejetée par l'Assemblée générale.

Douzième résolution

— AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 302 811 actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, par le Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, par l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers,

décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par la charte de déontologie établie par l'AMAFI concernant les contrats de liquidité en date du 8 mars 2011 figurant en annexe de la décision de l'AMF du 21 mars 2011 modifiant la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008 ;

- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par voie d'attributions gratuites d'actions dans les conditions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

- de conserver des actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la limite de 5 % du capital prévue au 6^e alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire ;

– de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;

décide que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique ; que la part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme,

décide que la Société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions au prix maximum de 200 € par action, étant précisé que ce montant pourra être ajusté par le Directoire en cas d'opérations sur le capital de la Société, et notamment, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, réalisée par voie d'attribution gratuite d'actions ou d'augmentation de la valeur nominale des actions,

prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues par la Société ne pourra dépasser 10 % du capital social,

décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 60 562 200 €,

décide de conférer tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Directoire pourra déléguer à son Président, ou avec son accord, à un ou plusieurs autres de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'opération, dans les conditions prévues par la loi, et notamment, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire,

que le Directoire informera l'Assemblée générale annuelle des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable,

décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée,

et qu'elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

À titre extraordinaire

Treizième résolution

— MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

“Article 2 – Objet social

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

– les études, les missions d'expertise, la conception, la fabrication, la construction, l'assemblage, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance d'équipements, systèmes et installations industrielles dans les domaines de l'Environnement et de l'Énergie, de la Défense et de l'Industrie ;

– la fourniture de tous services liés aux types d'installations, équipements et systèmes ci-dessus ;

– la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser ou à développer, directement ou indirectement, les activités faisant l'objet de la Société ;

– et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'une quelconque des activités précitées, ou à toutes activités similaires ou connexes, pouvant leur être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.”

Quatorzième résolution

— MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS RELATIF AU DIRECTOIRE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de porter à soixante-dix (70) ans la limite d'âge statutaire pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire,

décide en conséquence de modifier les dispositions du point 4 de l'article 17 des statuts, lequel sera désormais rédigé de la manière suivante :

– “4. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire.”

décide également de remplacer les dispositions du point 3 de l'article 17 par les dispositions suivantes :

– “3. Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président du Directoire parmi les membres de ce dernier et peut également conférer le pouvoir de représentation de la Société à un ou plusieurs autres membres du Directoire qui portent alors le titre de

Directeurs généraux. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération. Les fonctions du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat."

Quinzième résolution

— MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 24 DES STATUTS RELATIF AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de modifier les dispositions de l'article 24 des statuts qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

"Article 24 - Assemblées générales

– 4. Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la loi.

– 5. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans la convocation du même département.

– 6. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations dans les conditions prévues par la loi.

Si le Directoire le décide, au moment de la convocation d'une Assemblée générale, les actionnaires peuvent participer à cette Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication (compris, Internet) permettant leur identification, dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Le cas échéant, cette faculté est mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication permettant leur identification.

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à une Assemblée peut s'y faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou, sur décision du Directoire, à distance par voie électronique, dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements, en adressant leur formulaire de vote et de procuration concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, si le Directoire l'a décidé, par des moyens de communication électronique, étant précisé que cette faculté est, le cas échéant, mentionnée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

– 10. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom du même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

– 11. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement désigné à cet effet par le Conseil.

– 12. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

– 13. Le bureau de l'Assemblée en désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

– 14. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

– 15. Les copies ou extraits des procès-verbaux des Assemblées sont certifiés conformément à la loi."

Seizième résolution

— MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS RELATIF AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Directoire,

décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 21 des statuts par le paragraphe suivant :

"Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance."

décide de supprimer, à la fin du cinquième paragraphe de l'article 21 des statuts, la phrase suivante :

"Ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes".

À titre ordinaire et extraordinaire

Dix-septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Le Directoire

I.8 — ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises

comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pour le Directoire
Nicolas Dmitrieff
Le Président du Directoire

II.1 — RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 2011

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 2258-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale annuelle ses observations sur le Rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de

Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le Rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le Rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

II.2 — RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1 – Obligations légales

L'article L. 225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, impose au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

La loi du 3 juillet 2008 a modifié le contenu du Rapport du Président sur le contrôle interne, notamment pour :

- les procédures de gestion des risques ;
- le code de gouvernement d'entreprise : la Société n'a pas de code interne de gouvernement d'entreprise mais a comparé ses pratiques avec le "code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" de "l'AFEP/MEDEF" de 2003 et de décembre 2008. Le code de la "AFEP/MEDEF" est mal adapté aux entreprises de taille intermédiaire notamment pour les entreprises familiales. Par rapport à ce code, nous avons noté les divergences suivantes qui s'expliquent par la structure de l'actionnariat :
 - le nombre insuffisant d'administrateurs indépendants et la durée du mandat des administrateurs, et
 - l'absence de Comité des rémunérations et des nominations, et
 - l'absence d'évaluation du Conseil de Surveillance.

2 – Organisation des travaux de fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil de Surveillance est M. Vsevolod DMITRIEFF.

Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est M. François CANELLAS.

Les membres du Conseil de Surveillance indépendants sont au nombre de trois :

- M. Richard ARMAND ;
- M. Jean-Pierre LEFOULON ;
- la Société JOHES représentée par M. Jean-François VAURY.

Est considéré comme membre du Conseil de Surveillance indépendant, tout membre choisi exclusivement en fonction de ses compétences et de son expérience et n'ayant aucun intérêt particulier à sa relation avec la Société ou, conformément à la définition retenue par l'AMF, des membres n'exerçant pas de responsabilité de direction ou n'ayant aucun lien direct avec le Groupe CNIM.

Le Conseil de Surveillance de CNIM est composé de douze membres dont neuf hommes et trois femmes. CNIM satisfait donc le critère édicté par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle.

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre. Il entend à cette occasion le Rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de l'exercice 2011, il s'est réuni cinq fois.

Au cours de ces réunions, outre l'audition du Rapport du Directoire sur le fonctionnement de la Société, les points suivants ont notamment été évoqués :

- autorisations globales annuelles données au Directoire dans le cadre des limites statutaires ;
- examen des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire ;
- Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale ;
- examen des comptes du premier semestre ;
- examen des conventions réglementées ;
- compte-rendu par le Directoire des opérations d'investissements et financières réalisées au cours de l'exercice et préalablement autorisées ;
- autorisations d'émissions de garanties pour le compte des filiales.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs des sujets déterminés.

Il peut décider de la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

2.1 – Le Comité d'audit

Il a pour mission :

- de procéder à l'examen de la fiabilité de l'appareil qui concourt à l'arrêté des comptes ;
- et de la validité des méthodes adoptées pour traiter des opérations significatives ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent la fiabilité de celles-ci.
- d'analyser :
 - les risques pris par la Société au niveau des offres et de la réalisation des contrats ;
 - les procédures relatives à la détection de fraude.

Il doit également s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes par leur audition périodique, piloter la procédure de sélection de ceux-ci (et transmettre au Conseil de Surveillance le résultat de cette sélection), communiquer au Conseil de Surveillance le montant des honoraires versés et vérifier que leurs montants ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Trois membres du Conseil de Surveillance y sont affectés : M. François CANELLAS, en qualité de Président, Mlle Agnès HERLICQ et M. Jean-Pierre LEFOULON.

M. François HERLICQ, membre d'honneur du Conseil de Surveillance est aussi membre d'honneur du Comité d'audit.

Au cours de l'exercice 2011, le comité d'audit s'est réuni trois fois.

2.2 – Le Comité stratégique

Il a pour mission de s'occuper des affaires dites "stratégiques" et a naturellement un caractère évolutif.

Il est composé de M. Richard ARMAND, M. François CANELLAS, M. Stéphane HERLICQ, M. Jean-François VAURY avec l'assistance de M. François HERLICQ. Le Président du Conseil de Surveillance, M. Vsevolod DMITRIEFF en assure la présidence et M. André HERLICQ y est associé de façon ponctuelle dans le cadre de ses compétences dans le domaine informatique.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité stratégique s'est réuni une fois.

Outre les limitations prévues par la loi, les opérations suivantes ne peuvent être effectuées par le Directoire qu'avec l'accord préalable du Conseil de Surveillance :

- octroi de cautions, avals et garanties ;
- cession d'immeubles par nature ;
- cession totale ou partielle de participations ;
- constitution de sûretés ;
- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptible d'entraîner une modification du capital social ;
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie de CNIM et de son Groupe et de modifier la structure financière de son périmètre d'activité, l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité ;
- opérations dépassant un montant fixé chaque année par le Conseil de Surveillance pour :
 - toutes décisions d'investissement figurant au bilan au niveau de l'actif immobilisé ;
 - tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
 - participation à la création de toutes sociétés, souscription à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opération de trésorerie ;
 - délivrance ou obtention de tous prêts, crédits ou avances.

3 – Risques

(se reporter au paragraphe "Analyse de risques" 1.3.3.).

4 – Processus de pilotage de l'information comptable et financière

Ce pilotage est assuré par la Direction Financière et par le Directoire.

4.1 – Principes

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au niveau de ce processus, la Société veille à ce que :

– la séparation des fonctions soit conçue de façon à permettre un contrôle indépendant. Cette séparation des fonctions s'efforce de dissocier les tâches et fonctions relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable ;

– les noms des personnes pouvant engager la Société et les différents niveaux d'approbation requis selon le type d'engagement soient définis et mis à la disposition des personnes chargées de l'enregistrement comptable afin de leur permettre de s'assurer que les opérations ont été correctement approuvées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, la Société vérifie qu'il existe un dispositif organisé et documenté destiné à assurer l'homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

– Une documentation permette de fixer et de faire connaître, au sein de la Société, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux.

– Les circuits d'information permettent :

- l'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont ;
- une centralisation régulière des données vers la comptabilité ;
- une homogénéisation des données comptables.

– Les contrôles portent sur la mise en œuvre de ces circuits d'informations.

– Un calendrier d'élaboration des informations comptables et financières soit diffusé au sein du Groupe pour les besoins des comptes publiés de la société-mère.

– Chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ait accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne.

– La Direction Financière dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable.

– Les procédures permettent de vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués.

– Un manuel de principes/procédures comptables précise les concepts comptables utilisés au sein du Groupe et identifie le traitement des opérations les plus importantes.

– Une veille réglementaire permette d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la Société.

– Des contrôles spécifiques soient effectués sur les points qui seraient identifiés comme sensibles concernant des aspects comptables.

4.2 – Organisation et sécurité des systèmes d'information

Les processus suivants mettent sous contrôle des composantes de l'outil de production de l'information comptable :

- la tenue de la comptabilité est faite au moyen de systèmes informatisés avec une organisation claire et formalisée et avec une sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques ;
- l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système de validation des traitements et de procédure de clôture, de conservation des données et de vérifications des enregistrements ;
- des procédures et des contrôles permettent d'assurer la qualité et la sécurité de l'exploitation, de la maintenance et du développement (ou du paramétrage) des systèmes de comptabilité et de gestion ainsi que des systèmes alimentant directement ou indirectement les systèmes comptables et de gestion ;
- il existe des contrôles clés dans le système d'information (blocage des doubles saisies, existence de seuils à la saisie, accès limités pour certaines transactions) ;
- la Société est en mesure de répondre aux obligations spécifiques de l'administration fiscale :
 - la conservation des données traitées est faite par des applications informatiques qui concourent à la constitution d'enregistrements comptables ou à la justification d'un événement transcrit dans les documents contrôlés par l'administration fiscale,
 - en termes de documentation : il existe une description des règles de gestion des données et des fichiers, mise en œuvre dans les programmes informatiques et ayant des incidences sur la formation des résultats comptables et fiscaux et sur les déclarations fiscales.

4.3 – Rôle du Directoire

Le Directoire veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne comptable et financier et en organise la surveillance. Ce dispositif vise à produire une information comptable et financière fiable et à donner en temps utile une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société. À cette fin, le Directoire s'assure que le dispositif aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilités des fonctions comptable et financière afin que le Groupe soit doté de dispositifs d'identification des risques et de contrôle propres à assurer la fiabilité de l'information comptable et financière publiée par la société-mère ;
- la formalisation et la diffusion de règles comptables et de procédures (manuels des normes et de procédures) ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ;
- l'existence de mesures visant à assurer la conservation et la sécurité des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation

des états comptables financiers (plans de continuité, en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.) ;

- l'examen régulier de l'adéquation aux besoins des dispositifs évoqués ci-dessus et des moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel, en outils par exemple informatiques, etc.).

Le Directoire s'assure de la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société.

- En particulier, il s'assure que les normes et procédures diffusées au sein de la Société tiennent compte de l'évolution des besoins du Groupe et de son environnement (notamment réglementaire).

– Il veille à la définition et s'assure de la mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion répondant aux besoins de fiabilité de l'information comptable et financière publiée, à savoir :

- il s'assure que le système d'information non comptable éventuellement utilisé à des fins de pilotage des activités fait l'objet de rapprochement avec le système d'information comptable ;
- il s'assure également de la qualité des prévisions publiées ou utilisées dans le cadre des appréciations de valeur d'actifs et de dettes ou pour toute autre information comptable et financière publiée.

Ceci suppose que le dispositif de contrôle de gestion soit organisé de façon à permettre l'adéquation à ces besoins et la qualité de ces informations et prévisions.

Le Directoire veille à la définition et à la mise en place de processus d'enregistrement comptable des opérations majeures (acquisitions ou cessions d'activité, restructurations, conclusions de contrats-clés) et de processus de validation de ces enregistrements.

- Il veille à la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles (traitement de la comptabilisation des produits, analyse de la valeur des actifs-clés).

Le Directoire établit les comptes (y compris l'annexe) en vue de leur arrêté. À cet effet, il :

- précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part ;
- met en évidence les changements de principes comptables et en informe le Conseil de Surveillance ;
- s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture) ; identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats ;
- établit les états financiers en vue de leur arrêté, en les accompagnant des commentaires et analyses de la Direction Financière ;
- définit la stratégie de communication financière (indicateurs, modalités, etc.) et propose ou arrête les termes des communiqués financiers.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux Comptes.

- Il s'assure que les Commissaires aux Comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- Il prend connaissance auprès des Commissaires aux Comptes du périmètre et des modalités de leur intervention. Il s'informe également des conclusions de leurs travaux sur les comptes ;
- Il s'assure, le cas échéant, que les Commissaires aux Comptes sont informés des faiblesses majeures de contrôle interne identifiées au cours de l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière publiée.

4.4 – Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. À ce titre, il vérifie auprès du Directoire que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

Pour pouvoir effectuer ce contrôle :

- un travail préparatoire est effectué par le Comité d'audit ;
- il est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de pilotage de la Société et du Groupe et notamment des dispositifs de suivi des risques, de contrôle de gestion et de suivi du financement et de la trésorerie ;
- le cas échéant, il est informé des changements de méthodes comptables et des options comptables retenues par la Société qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers ;
- il veille à la qualité du processus de sélection des Commissaires aux Comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci ;
- il est informé des événements significatifs intervenus dans l'activité et de la situation de trésorerie ;
- de plus, il est informé des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement ;
- le Conseil de Surveillance reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des sociétés consolidées ;
- il est informé des modalités d'intervention des Commissaires aux Comptes ainsi que des conclusions de leurs travaux ;
- il reçoit l'assurance des Commissaires aux Comptes qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

5 – Organisation de la fonction comptable et de gestion

L'organisation de la fonction comptable et de gestion est basée sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information disponible pour tous les acteurs de l'entreprise. Ceci repose notamment sur l'enregistrement simultané des données pour la comptabilité légale et la comptabilité de gestion : les dépenses externes, les recettes, mais aussi la ventilation de la paie du personnel en fonction des affectations du temps passé sur les différents contrats.

5.1 – Reporting comptable et de gestion

5.1.1 – Périodicité et organisation des arrêtés

Le Groupe et donc sa maison-mère sont organisés pour publier des comptes semestriels au 30 juin et au 31 décembre. La pertinence des informations comptables et la tenue des dates de publication des comptes sont assurées par la diffusion des procédures d'arrêtés de fin de période, la méthodologie d'évaluation des actifs, l'analyse critique des résultats à terminaison des contrats et des litiges/contentieux en cours. Ces procédures sont diffusées de façon significative pour les entités à comptabilité décentralisée (établissement stable, chantier de montage) et de façon plus globale pour les filiales consolidées. Ces filiales disposent par ailleurs de leurs propres procédures internes.

5.1.2 — Cycle budgétaire et analyse de gestion

Les hypothèses d'arrêté de l'exercice en cours sont validées en décembre. Il est établi un budget pour l'année suivante et un ensemble d'objectifs pour l'année ultérieure. Le budget et les objectifs sont ensuite révisés périodiquement en cours d'année. Ces révisions concernent à la fois les prévisions commerciales, les budgets de fonctionnement, les prévisions de résultat de la maison-mère et des filiales. À cette occasion, chaque contrat significatif fait l'objet d'une revue particulière devant le Président du Directoire.

5.1.3 – Normalisation comptable Groupe

La maison-mère diffuse une procédure de consolidation du Groupe et les normes applicables pour l'arrêté des comptes. Chaque société du Groupe, maison-mère ou filiale, décline sa propre procédure détaillée et adaptée à son métier.

Les comptes 2011 ont été réalisés conformément aux normes IAS/IFRS en vigueur.

5.2 – Planification/formalisation des procédures d'arrêtés

5.2.1 – Procédures de contrôle pré-arrêtés et traitement des corrections

Avant tous les arrêtés, les services comptables s'assurent de l'exhaustivité des informations enregistrées et de tous les travaux préalables à ces arrêtés tels que : rapprochements bancaires, inventaires physiques des stocks, existence d'une vision à terminaison de tous les contrats et analyse critique de tous les litiges et contentieux en cours.

La préparation des arrêtés consiste aussi en l'analyse détaillée de tous les comptes de tiers (fournisseurs, clients, personnel de l'entreprise ou tiers extérieurs).

La maison-mère s'assure par ailleurs que toutes les entités à comptabilité décentralisée ainsi que les filiales ont bien les moyens humains et matériels de fournir en qualité et en temps voulu leurs propres comptes auprès de leurs auditeurs et auprès de leur maison-mère.

Pour préparer l'établissement des comptes consolidés à l'intérieur du Groupe, chaque société circularise toutes les autres sociétés de façon à éliminer toutes les prestations internes.

5.2.2 – Documentation des estimations ou options comptables

La Société travaille sur des contrats de services et sur des contrats de construction à long terme dont la prévision à terminaison est essentielle dans la détermination du résultat de la période. Il est donc préparé, en vue des arrêtés, un document de résultat prévisionnel à terminaison pour chaque contrat concerné. Un document similaire est fourni pour tous les litiges et contentieux en cours avec l'avis de la Direction Juridique ou de l'avocat en charge du dossier.

5.2.3 – Audit externe et comptabilisation des ajustements

Une visite intermédiaire des auditeurs externes est réalisée avant l'arrêté annuel des comptes afin de vérifier les procédures de contrôle interne et d'analyser les résultats prévisionnels à terminaison des contrats à long terme, qui resteront en cours à la fin de l'exercice.

Une planification de l'intervention des auditeurs externes précise les dates de ces interventions, fixe les thèmes particuliers qui seront soumis à leurs diligences et présente une première version des comptes sociaux et consolidés.

Les auditeurs externes remettent le résultat de leurs travaux lors d'une réunion de synthèse avec le Directoire puis avec le Comité d'audit et présentent leurs ajustements et les reclassements qu'ils estiment nécessaires, ainsi que leurs remarques.

La Société passe alors les ajustements retenus dans les comptes sociaux de la maison-mère et des filiales ainsi que dans les comptes consolidés pour présentation au Conseil de Surveillance.

Les diligences qui ont sous-tendu l'analyse présentée par ce rapport impliquent le contrôle :

- du respect des règles de gestion du Groupe ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de la prévention et de la détection des fraudes et des erreurs ;
- de l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- de l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Compte tenu de toutes les procédures décrites, le Président du Conseil de Surveillance considère qu'il a une assurance raisonnable sur la qualité du contrôle interne du Groupe.

6 – Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les membres du Directoire, exception faite de son Président, ont conservé le bénéfice de leur contrat de travail qui préexistait à la date de leur nomination en qualité de membre du Directoire. À ce titre, ils bénéficient d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable. Le Président du Directoire est, quant à lui, rémunéré au titre de ses fonctions de Président du Directoire, cette rémunération se composant d'une part fixe et d'une part variable, le montant de cette dernière étant déterminé en fonction du résultat net part du Groupe.

Le Président du Directoire bénéficie par ailleurs d'un avantage en nature correspondant à une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises.

Les membres du Directoire, en leur qualité de mandataire social, bénéficient par ailleurs, au même titre que les salariés "Hors Classe", tel que ce terme est défini par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, du régime supplémentaire de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et du régime supplémentaire de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Sous réserve de ce qui précède, aucun des membres du Directoire ne bénéficie d'autre avantage en nature, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions ni d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités dues ou susceptibles de l'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent chacun la somme de 8 000 euros au titre du paiement annuel des jetons de présence.

Les membres du Comité d'audit et du Comité stratégique reçoivent chacun une rémunération annuelle fixe d'un montant de 20 000 euros au titre de leur participation à ces comités.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle de 250 008 euros et le Vice-président perçoit une rémunération annuelle de 150 000 euros.

Ces informations, associées avec celles contenues dans le paragraphe I.2 du Rapport du Directoire, donnent la totalité des informations contenues dans les sept tableaux prévus dans le code de gouvernance des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

7 – Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale est régie par les règles générales du Code du commerce.

Toutefois, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, au nom d'un même actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

III.1 — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note "III.2 – Immobilisations financières" de l'annexe, la dépréciation des titres de participation des filiales est déterminée en tenant compte, soit de la quote-part de situation nette détenue, soit de l'actif net réévalué et des perspectives attendues de rentabilité.

– Comme décrit dans la note "III.4 – Contrats à long terme" de l'annexe, votre société comptabilise le chiffre d'affaires et la marge des contrats en cours selon la méthode de l'avancement. Cette méthode implique l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

III.2 — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.1 de l'annexe aux états financiers consolidés relative aux changements de méthodes de l'exercice du fait de l'application de nouvelles normes IFRS adoptées dans l'Union européenne.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.2 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre Groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- la présentation au compte de résultat des activités abandonnées de la division Transport ;
- les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des goodwill ;
- la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats en cours à l'avancement impliquant l'estimation de la marge probable à terminaison ainsi que de l'avancement de l'affaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à vérifier que les différentes notes des annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

III.3 — RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

I.1 – Convention de prêt à moyen terme avec la société Babcock Wanson Maroc

Votre société a consenti un prêt à moyen terme à la société Babcock Wanson Maroc, d'un montant maximal d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) et d'une durée de remboursement de sept ans maximum avec différé de remboursement de un an. La rémunération prévue au contrat est de 3,25 % par an.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 31 août 2011.

Le montant du prêt utilisé par la société Babcock Wanson Maroc s'élève à 526 767 € au 31 décembre 2011.

Cette convention a produit ses effets en 2011 et n'a pas donné lieu à rémunération de votre société.

Administrateur concerné : Madame Catherine DELCROIX.

I.2 – Avenant à la convention d'assistance commerciale avec la société LAB S.A.

Votre société et LAB S.A. ont signé un avenant à la convention d'assistance commerciale.

La signature de cet avenant a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 24 novembre 2011.

En contrepartie de l'assistance commerciale apportée et de l'exclusivité accordée par votre société pour la réalisation du traitement de fumées sur les usines neuves dont votre société est constructeur, il a été convenu que les filiales bénéficiaires verseraient à votre société une redevance de 6 % du chiffre d'affaires des mises en conformité d'usines et de 3 % du chiffre d'affaires pour les usines neuves.

La rémunération perçue par votre société au titre de l'exercice 2011 s'est élevée à :

- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB S.A. : 667 000 € HT ;
- au titre de l'assistance commerciale à la société LAB GmbH : 207 000 € HT.

Administrateurs concernés : Messieurs Nicolas DMITRIEFF et Stefano COSTA.

II – Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

II.1 – Contrat de licence de brevets avec LAB

Votre société a conclu un contrat de licence concédant à LAB une licence non-exclusive d'exploitation des brevets "CNIM Division Environnement".

LAB a conclu avec votre société un contrat de licence concédant à votre société une licence non-exclusive d'exploitation des brevets "LAB SA".

La concession de licence est gratuite pour les deux sociétés aussi longtemps que votre société détiendra plus de 50 % du capital de LAB.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 7 avril 2011.

II.2 – Contrat d'assurance chômage – perte de mandat conclu par votre société au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff

Afin que M. Nicolas Dmitrieff, Président du Directoire, bénéficie de la couverture d'assurance chômage – perte de mandat en cas de révocation de celui-ci, votre société a conclu à son bénéfice un contrat d'assurance lui permettant de bénéficier en temps utile de la couverture sociale nécessaire.

La signature de ce contrat d'assurance a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

Le maintien de ce contrat d'assurance au bénéfice de M. Nicolas Dmitrieff a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 22 octobre 2009.

La cotisation constatée à ce titre en 2011 s'est élevée à 10 323 €.

II.3 – Régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies mis en place par votre société au bénéfice de certains cadres "hors classe"

Votre société a mis en place en 1987 un régime de retraite à prestations définies pour les cadres supérieurs, directeurs salariés "hors classe", tels que définis par la Convention Collective Nationale de la Métallurgie, ainsi que pour les mandataires sociaux.

– Ce régime de retraite à prestations définies a été modifié notamment en déplaçant la rémunération de référence et en permettant de choisir, au moment du départ en retraite, le pourcentage de réversion au profit du conjoint survivant.

– Un régime supplémentaire de retraite à cotisations définies a été souscrit auprès d'un organisme assureur pour les mêmes bénéficiaires. Ce régime intégralement financé par l'employeur est basé sur une cotisation de 8 % assise sur la rémunération annuelle brute, plafonnée à 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

– Le montant total des retraites générales et des retraites spécifiques au personnel "hors classe" ne peut être supérieur à 65 % de la rémunération de référence.

L'ensemble de ce régime de retraite supplémentaire au bénéfice des cadres "hors classe" et mandataires sociaux a été autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 octobre 2005.

La cotisation versée au titre du régime de retraite à prestations définies s'est élevée à 1 031 938 € pour l'année 2011. La cotisation du régime de retraite à cotisations définies a été de 136 397 € en 2011.

II.4 – Contrat de coopération avec la Société Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik

Dans le domaine des usines d'incinération de déchets ménagers, votre société coopère avec la société Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik depuis 1970. Le système de combustion est fourni par la société Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik et le reste de l'usine par votre société (dont la récupération d'énergie, la production électrique, l'installation électrique et le contrôle commande, ainsi que les prestations d'ensemblier) selon un contrat de coopération signé en date du 9 juin 2005. Celui-ci précise les territoires du contrat, les responsabilités respectives de votre société et de la société Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik (rémunération de l'ingénierie et fourniture du système de combustion Martin).

Ce contrat a été préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance du 27 janvier 2005 et a été signé pour une période de 10 ans pour tenir compte de la durée des contrats clients.

Au titre de cette convention, votre société a versé à la société Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik un montant de 18 495 975 € en 2011.

II.5 – Rémunération des membres du Comité stratégique et du Comité d'audit

Le principe d'une rémunération des membres du Comité stratégique et du Comité d'audit a été accepté par le Conseil de Surveillance du 28 octobre 2004.

Au cours de l'exercice 2011, votre société a versé une rémunération de 160 000 € à ce titre.

II.6 – Garantie donnée à Veolia Spa afin de couvrir toute défaillance d'Energonut Spa dans l'exécution des engagements qui lui incombent

Le 26 juin 2006, votre société a cédé 60 % du capital de sa filiale Energonut (Italie) à la société Veolia Servizi Ambientali Spa ("Veolia Spa").

Votre Conseil de Surveillance du 31 octobre 2006 a autorisé le Directoire à délivrer au bénéfice de Veolia Spa une garantie couvrant Veolia Spa à hauteur du pourcentage de participation détenue par la société dans le capital d'Energonut Spa (40 %). La garantie donnée à la société Veolia Spa couvre toute défaillance d'Energonut Spa dans l'exécution des engagements qui lui incombent à l'égard de Veolia Spa au titre d'un prêt à moyen terme de 44 M€ consenti par cette dernière à Energonut Spa.

Cette garantie a cessé de produire ses effets à la date de cession de l'intégralité des titres détenus par votre société soit le 9 décembre 2011.

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel

III.4 — RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée – CNIM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel

III.5 — ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Exercice clos le 31 décembre 2011

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011

CNIM

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant dans le document ci-joint et

s'élevant à 2 924 342 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Jean-Marie Perraud

DELOITTE & ASSOCIÉS
Vincent Blestel

IV — INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS (avril 2011 à avril 2012)

CNIM

RAPPORT DU DIRECTOIRE — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011

Information réglementée

L'ensemble de l'information réglementée est publiée par le Groupe CNIM dans le cadre de sa communication financière via un diffuseur et est accessible sur son site Internet www.cnim.com

Cela concerne l'ensemble des documents financiers obligatoires ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'AMF conformément à l'article L. 451-1-2 nouveau du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite "Transparence" (Directive 2004/109/CE).

Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la Société.

- Information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société.
- Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes.
- Information mensuelle de déclarations de transaction sur actions propres.

Communiqués financiers

- Chiffres d'affaires trimestriels.
- Comptes semestriels.
- Carnet de commandes de l'exercice.

Publications et informations financières

- Rapport financier annuel.
- Rapport financier semestriel.
- Information trimestrielle.
- Agenda financier.

Autres documents

- Descriptif des programmes de rachat d'actions propres.
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée générale.

Constructions Industrielles de la Méditerranée
CNIM
Siège social – Direction Générale
35, rue de Bassano
75008 Paris – France

Tél. : +33 (0)1 44 31 11 00
Fax : +33 (0)1 44 31 11 30
e-mail : accueilbsn@cnim.fr
Web : www.cnim.com

Société anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 6056220 euros

RCS Paris B662 043 595
SIRET 662 043 595 00138

CNIM